33e ANNÉE — T. XLVIII — N° 1100 — 29 juillet 1951



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 30 francs
Abonnement { Un an : 725 francs
Six mois : 390 francs

ACTES DE S. S. PIE XII

Le Saint-Père évoque les problèmes modernes de la vie rurale

(2. 7. 1951)

Le lundi 2 juillet, à 19 heures, Sa Sainteté recevait en audience, dans la salle Clémentine, les membres du premier Congrès catholique international de la vie rurale qui s'est tenu à Rome les derniers jours du mois de juin. Le Pape s'adressa en français à cet auditoire de choix où une bonne douzaine de nations se trouvaient représentées. Voici le texte de l'allocution pontificale, d'après l'Osservatore Romano *du 4 juillet* (1).

Soyez ici les bienvenus, chers fils et chères filles, qu'un commun attachement aux principes chrétiens et à la doctrine sociale catholique a rassemblés de partout, des plus lointains pays d'outre-mer, comme des plus proches régions de l'Europe, pour traiter des problèmes de la vie rurale. Vous soulignez, en ce moment, l'esprit dans lequel vous avez mené vos débats, en exprimant le désir que, par sa vertu surnaturelle, la Bénédiction du Vicaire de Jésus-Christ vînt en féconder les conclusions et les résultats.

Les travaux du Congrès.

Avec une louable ampleur de vues, votre Congrès a voulu étendre son étude à tous les hommes qui vivent à la campagne, les uns directement occupés à travailler le sol pour lui faire fournir les produits végétaux et animaux destinés à satisfaire leurs propres besoins et ceux de leurs semblables, les autres vivant auprès d'eux et parmi eux pour leur rendre les divers services qui leur sont nécessaires.

Une double constatation, avant tout raisonnement, impose aux moins attentifs la conviction de l'importance de ces problèmes. D'une part, le fait que la plus large fraction de l'humanité vit ainsi à la campagne, soit dans les fermes isolées, soit dans les villages, soit dans les bourgs ; d'autre part, le fait que, tout en concernant immédiatement ces populations, ces problèmes, par leur résonance médiate, intéressent au premier chef l'humanité tout entière et sont en relation avec la structure interne de l'Etat et même de l'Eglise, par l'influence profonde exercée sur l'évolution biologique et intellectuelle, spirituelle et religieuse de l'humanité.

La grave question de la vie rurale.

Déjà Notre Prédécesseur Pie XI de sainte mémoire, dans son Encyclique *Quadragesimo anno,* parlant des conséquences favorables ou défavorables du régime économique du capitalisme industriel, avait attiré l'attention sur les habitants des campagnes (cf. *Acta Apostolicae Sedis,* vol. XXIII, 1931, p. 210). La question n'a rien perdu de sa gravité. De pair avec son influence sur l'évolution d'ensemble de toute l'économie (et cet état de choses dure encore), ce système économique devait forcément faire sentir également son influence sur les conditions spirituelles, sociales, matérielles des populations rurales. Bien plus, on peut dire, aujourd'hui, que le destin de toute l'humanité est en jeu ; arrivera-t-on, oui ou non, à mieux proportionner cette influence en sorte de conserver à la vie spirituelle, sociale, économique du monde rural sa physionomie propre, à lui assurer sur la société humaine tout entière une action, sinon prépondérante, au moins égale ?

Serait-ce qu'il y eût, sur ce terrain, des causes de conflits inconciliables ? Nullement. Dès lors que l'on reste dans les conditions

(1) Les sous-titres sont de *la D. C.*

naturelles de la vie humaine et de son perfectionnement, la division du travail et des fonctions ne peut engendrer inévitablement de pareils conflits. Tout bon esprit doit reconnaître que le régime économique du capitalisme industriel a contribué à rendre possible, voire à stimuler, le progrès du rendement agricole ; qu'il a permis, en maintes régions du monde, d'élever à un niveau supérieur la vie physique et spirituelle de la population des campagnes. Ce n'est donc pas au régime lui-même qu'il faut s'en prendre, mais au danger qu'il ferait courir si son influence venait à altérer le caractère spécifique de la vie rurale, en l'assimilant à la vie des centres urbains et industriels, en faisant de la « campagne », telle qu'on l'entend ici, une simple extension ou annexe de la « ville ».

La solution marxiste.

Une telle pratique, et la théorie qui l'appuie, est fausse et nocive. C'est, comme on le sait, le marxisme qui la professe : il est tombé dans la superstition du technicisme et de l'industrialisation à outrance. La « collectivisation » du travail agricole, à la manière d'une usine ; la dégradation de la campagne, réduite à n'être plus qu'une réserve de main-d'œuvre pour la production industrielle, voilà où le marxisme conduit. Mais voilà où conduisent également les principes fondamentaux du libéralisme économique dès que la recherche du lucre, de la part du capitalisme financier, pèse de tout son poids sur la vie économique, dès que les enchaînements de l'économie nationale sont considérés unilatéralement en vue du marché, comme un simple mécanisme des prix. Et voici des conséquences identiques pour les populations rurales abusées par le capitalisme industriel : ou simple réservoir de main-d'œuvre, ou léthargie dans une existence misérable, soumise aux plus dangereuses tensions.

Exode rural et capitalisme industriel.

Sans être la cause unique de l' « exode » rural, que de nos jours on déplore à peu près partout, la part prédominante donnée aux intérêts du capitalisme industriel, dans la production et la distribution des revenus, y joue son rôle. Ce serait donc minimiser le douloureux phénomène que de parler seulement d' « abandon ». On doit, en toute loyauté, dire « exode », afin de bien faire sentir à chacun comment une évolution unilatérale de l'économie aboutit à désagréger la structure humaine et sociale de tout un peuple. Finalement, faute d'une population rurale capable et entreprenante, le sol, laissé en friche par incurie ou épuisé par un forçage malhabile, perd graduellement sa productivité naturelle, et l'économie sociale elle-même est entraînée dans une crise des plus graves.

Aujourd'hui, des occasions se présentent de décider si l'on continuera de poursuivre une « rentabilité » unilatérale et à courte vue, ou bien si l'on entend l'orienter vers l'ensemble de l'économie sociale qui est sa fin objective. En voici des exemples : l'aide envisagée pour les régions « arriérées » ; la réforme agraire, heureusement amorcée ici ou là ; l'émigration et l'immigration, favorisées par des règlements internationaux ; un meilleur groupement régional d'économies nationales complémentaires ; une meilleure distribution des forces productives sur le territoire national. Toutes ces mesures doivent avoir pour but, entre autres, d'assurer partout au peuple des campagnes son propre caractère, son propre ascendant, sa valeur propre dans l'économie et dans la société.

Pourquoi le labeur a « perdu son âme »?

C'est exactement ce qu'il faut rappeler quand on déplore les défauts et les froissements des rapports humains qui résultent des structures du travail dans le monde de l'industrie capitaliste. On se plaint, en effet, de ce que le labeur ait, pour ainsi dire, « perdu son âme », c'est-à-dire le sens personnel et social de la vie humaine ; on se plaint de ce que le labeur, oppressé de toute part par un complexe d'organisations voie cette vie humaine transformée en gigantesque automatisme, dont les hommes sont les rouages inconscients ; on se plaint de ce que la technique, « standardisant » tous les gestes, joue au détriment de l'individualité et de la personnalité du travailleur.

Un remède, universellement applicable, peut être difficile à trouver : il n'en reste pas moins que le travail des terriens oppose à tous ces désordres une défense puissante. Nous pensons ici d'abord à l'exploitation paysanne, à l'exploitation familiale. Telle est la classe rurale qui, par l'ensemble de son caractère social, et aussi par son rôle économique, forme comme le noyau d'une saine paysannerie. Cela ne revient pas à nier l'utilité, souvent la nécessité d'exploitations agraires plus vastes. Néanmoins, en contact permanent avec la nature telle que Dieu l'a créée et la gouverne, le travailleur des champs sait par expérience quotidienne que la vie humaine est entre les mains de son Auteur. Nul autre groupement de travail n'est aussi adapté que le sien à la vie de famille, en tant qu'unité spirituelle, économique et juridique, et même en ce qui concerne la production et la consommation. Si dur que soit ce travail, l'homme s'y trouve encore maître de son monde par l'activité au milieu de la communauté : de la famille, de l'entourage et aussi, subsidiairement, de coopératives économiques variées, pourvu toutefois qu'elles restent, en vérité et non seulement pour la forme, fondées sur la responsabilité de tous les participants. Quant à la technique moderne, dans toute la mesure où elle doit aujourd'hui se mettre au service de l'exploitation paysanne, elle s'adaptera naturellement aux données concrètes de chaque cas particulier : de la sorte, elle laissera indemne le caractère individuel du travail agricole.

Loin de Nous tout romantisme irréel. Avec beaucoup de patience et de doigté, il faut remettre le monde paysan sur la voie de son salut, combattre ses défauts, vaincre la fascination d'un monde qui lui est étranger.

Ce que doit être une législation sociale moderne pour la vie rurale.

De plus, la législation sociale moderne doit offrir aussi ses avantages aux populations rurales, mais en conformité avec leur caractère propre. Avant tout, qu'on leur donne la possibilité d'une éducation soignée, sagement adaptée à leurs besoins, stimulant leur perfectionnement professionnel. En outre — cela va de soi, — Nous ne saurions insister trop vigoureusement pour qu'on donne aux populations catholiques une sérieuse formation catholique.

Il Nous est particulièrement agréable de pouvoir accueillir votre Congrès précisément en ce temps où des organisations et institutions internationales d'agriculture, qui ont déjà louablement fait leurs preuves, installent leur siège en la Ville Eternelle ou continuent d'y développer leur activité. Et Nous sommes heureux d'assurer tous les Offices et Instituts des Nations Unies, destinés à porter une aide internationale à l'homme du travail, que l'Eglise est toujours prête à les soutenir de sa plus sympathique collaboration.

De tout cœur, Nous prions la divine Providence de bénir tant d'efforts, et Nous vous donnons, avec la plus vive affection, Notre Bénédiction apostolique.

QUESTIONS ACTUELLES

L'Église derrière le rideau de fer

La campagne pour la paix

Lettre pastorale du patriarche orthodoxe de Roumanie

On connaît l'effort déployé dans le monde entier, mais spécialement dans les pays satellites pour développer la campagne en faveur de la paix qui est devenue la grande préoccupation des communistes à la solde de Moscou. Les différentes Eglises ont été fortement sollicitées de participer au mouvement et dans bien des cas on a utilisé les moyens les plus hypocrites pour extorquer des adhésions. D'une façon générale, les Eglises orthodoxes des pays d'obédience moscovite ont assez facilement imité l'exemple donné par le patriarche Alexis. En Roumanie, le patriarche Justinien Marina a composé une lettre pastorale de ton violent qui devait être lue dans toutes les églises le dimanche 20 août 1950 ou le dimanche suivant pour les paroisses qui ne l'auraient pas reçue à temps. Or, cette lettre n'a pas été lue et la presse n'en a point parlé. Bien plus, le gouvernement l'a interdite et l'a fait mettre au pilon. D'où vient cette attitude en apparence inexplicable ? Le texte a-t-il déplu aux maîtres de l'heure comme n'étant pas suffisamment « dans la ligne » ? On ne le saura peut-être jamais. Il faut noter cependant que le patriarche Justinien, après avoir donné des gages non équivoques au parti communiste, montre parfois une certaine résistance aux injonctions gouvernementales. C'est ainsi que l'an dernier il a refusé d'approuver certaines décisions, ce qui le fait tenir en suspicion. Par contre, le clergé orthodoxe, qui lui était en grande majorité hostile à cause de ses complaisances pour le parti communiste, lui témoigne aujourd'hui plus de considération, précisément à cause du raidissement de son attitude à l'égard du gouvernement.

Quoi qu'il en soit, nous avons eu la bonne fortune de nous procurer un des rares exemplaires de cette lettre qui ont échappé à la destruction et nous en donnons plus loin la traduction intégrale. On y relèvera tous les procédés ordinaires de la propagande communiste, avec en plus l'appel fréquent à la Sainte Ecriture que l'on est étonné de trouver dans un manifeste essentiellement politique. Il est pénible de constater que le partriarche fait siennes toutes les accusations des dirigeants relativement aux victimes des procès retentissants qui se sont déroulés ces dernières années en Roumanie et dans les autres pays satellites et dont on connaît le peu de valeur au seul point de vue juridique. Si l'on ne découvre pas dans le texte la moindre attaque contre le Pape, procédé cependant habituel chez le patriarche, en revanche on voit les prêtres et les religieux catholiques travestis en espions alors qu'ils ont été les victimes de leur activité apostolique. Nous doutons que les fidèles même orthodoxes eussent été édifiés par cette littérature partisane. Quant à ceux — s'il en est — qui n'espèrent plus qu'en la guerre pour les délivrer du joug communiste, pense-t-on les ramener par cette diatribe ?

L'amour de la patrie et la lutte contre ses ennemis

Pastorale adressée au clergé et aux fidèles de l'Église orthodoxe roumaine.

Justinien, par la grâce de Dieu et la volonté du clergé et du peuple orthodoxe, archevêque de Bucarest, métropolite d'Ougre-Valachie, patriarche de Roumanie, suppléant du siège de Césarée de Cappadoce et président du saint-synode de l'Eglise autocéphale orthodoxe roumaine.

A nos chers clergé et peuple orthodoxe, grâce et paix de la part de Dieu et de la nôtre, bénédiction paternelle.

> « Retranchez le méchant du milieu de vous (*I Cor.* v, 13), car les injustes ne posséderont pas le royaume de Dieu. » (*I Cor.* vi, 9.)

Mes chers fils spirituels,

C'est le cœur rempli de tendresse que je vous adresse de nouveau ma parole de père, à vous qui

professez la vraie foi de notre sainte Eglise, pour vous éclairer la voie avec la lumière de l'éternelle vérité des saints Evangiles et pour vous exciter à conserver intact l'enseignement véritable de Jésus-Christ, notre Sauveur.

Depuis un certain temps nous voyons par ici, comme tout le monde, que le travail pacifique et la tranquillité nécessaires pour exécuter les œuvres destinées à assurer à notre peuple une vie meilleure par un progrès rapide dans tous les domaines sont troublés fréquemment par les ennemis de notre patrie et de la paix.

Stipendiés par ces ennemis, des espions se sont multipliés dans le pays, et toujours plus grand est le nombre de ceux que la vigilance de notre gouvernement découvre, rendant ainsi vains leurs plans criminels.

Pour tout honnête homme qui aime sa patrie, cet état de choses devient menaçant. Il doit donner sérieusement à penser à tous ceux qui lui prêtent attention que le monde n'a rien aujourd'hui à défendre de plus précieux que la paix, et que, de tous les biens qu'il peut perdre, la paix seule est irremplaçable.

Car, en vérité, que cherchent tous les émissaires et tous les stipendiés qui sapent les bases de notre patrie ? Qu'ont prouvé les nombreux procès dans lesquels ces gens ont été jugés ?

Sans possibilité de démenti, on a vu clair comme le jour que tous ces gens-là — quelle que soit leur nationalité ou leur croyance — conspirent lâchement, dans le secret, pour préparer une nouvelle guerre, pour précipiter le monde dans un nouveau tombeau duquel il ne puisse plus y avoir d'espoir de résurrection pour personne.

Tous ces gens-là sont semblables à des assassins qui guettent leurs victimes innocentes. Comme des fils de ténèbres, comme des valets de Satan, ils marchent en tapinois, ils cherchent l'obscurité et s'y réfugient, afin de donner des coups mortels à tous ceux qui dans le monde entier aiment la paix, la démocratie et le progrès. En effet, ce n'est pas seulement chez nous que conspirent ces ogres, mais, comme on l'a vu surtout l'année dernière, ils mènent leur activité criminelle aussi dans d'autres pays démocratiques : Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Pologne, Hongrie et autres.

Sous diverses formes, diplomates étrangers, prêtres ou religieux catholiques, changeant leurs soutanes contre les « habits de travail » de l'espionnage, comme hôtes ou comme amis, que nous avons reçus fraternellement dans notre pays, ces mercenaires de l'ennemi ont réussi à commettre partout une multitude de crimes, accomplissant les ordres diaboliques de leurs maîtres, les riches Anglo-Américains, instigateurs de guerre.

Devant ces menaces, notre sainte Eglise vous conseille, d'après les paroles du Sauveur : « Que votre cœur ne se trouble pas et ne s'effraye point » (*I Ioan.* XIV, 27), d'aider les pouvoirs pour écraser les ennemis de la paix et de la liberté des peuples. La parole du Seigneur s'adresse à ces conspirateurs et verseurs de sang innocent : « Que ferez-vous au jour de votre châtiment et dans la catastrophe qui viendra de loin ? Vers qui fuirez-vous pour avoir du secours ? » (*Is.* X, 2.) Parce que la tempête de la fureur des peuples contre les fauteurs de guerre pulvérisera tous leurs complots. Des centaines de millions d'hommes honnêtes et justes du monde entier se sont unis dans le grand Front de la paix, décidés à lutter sans hésitation pour défendre la paix et la liberté de l'humanité entière. Leur lutte est une lutte juste et qui plaît à Dieu. Leur victoire est garantie par la parole du Père céleste qui dit : « Car, encore bien peu de temps, et ma colère ne connaîtra pas de bornes et mon châtiment va les détruire. » (*Is.* X, 25.)

CHERS FIDÈLES,

Le spectacle qu'a révélé la découverte des complots auxquels se livre l'ennemi de la paix chez nous et dans d'autres pays nous fait nous détourner avec dégoût de ces espions et de ces mercenaires. Mais, en même temps, nous ne pouvons cacher notre indignation et la révolte que chacun de nous sent croître contre ces monstres, ces incendiaires de la paix, ces vendeurs de leur patrie, ces ravisseurs et ces perdeurs de vies. Et personne ne doit oublier, même un moment, que ces loups ravisseurs, de quelque façon qu'ils s'habillent, même s'ils revêtent des peaux de brebis, restent toujours des loups, et pour cette cause personne ne doit les traiter autrement que comme des loups.

Comme un vrai pasteur, suivant l'exemple du « bon Pasteur qui donne sa vie pour ses brebis » (*Ioan.* X, 11), nous ne pouvons voir les loups fondre sur notre troupeau sans lever notre bâton contre eux, car seulement « le mercenaire qui n'est pas le pasteur, à qui les brebis n'appartiennent pas, voit venir le loup et prend la fuite, et le loup les ravit... Le mercenaire s'enfuit parce qu'il est mercenaire et n'a nul souci des brebis » (*Ioan.* X, 12-13).

Voyant toutes ces choses et après y avoir mûrement réfléchi, nous avons décidé, chers fils spirituels, d'accomplir notre devoir de père, en vous les faisant connaître de cette façon, pour que vous vous gardiez du mal et en vous demandant d'être toujours fermes devant le danger.

C'est pourquoi, chers fils spirituels, pour que vous puissiez mieux vous défendre à l'avenir, nous vous demandons que, unis à vos pasteurs spirituels et avec tous les honnêtes gens de notre pays et du monde entier, vous vous rangiez dans les rangs des défenseurs de la paix contre les meutes des loups ravisseurs. Employons toute notre puissance et nos efforts pour renforcer le front de défense de notre patrie, afin que ne s'infiltre plus aucun émissaire perfide parmi nous ; quant à ceux qui se seraient infiltrés, découvrons-les et écartons-les. La lutte contre l'ennemi qui attaque lâchement à l'intérieur et dans le dos, par ses instruments, c'est le devoir aussi saint de tous les enfants de notre patrie que celui de lutter contre l'ennemi de l'extérieur qui attaque ses frontières.

Mon cœur s'est rempli d'amertume et de douleur quand j'ai vu — récemment encore — que parmi ceux qui se sont faits les serviteurs des ennemis de notre patrie, parmi ceux qui cherchent à planter le couteau de la trahison dans les flancs de notre peuple, il y a des hommes de même croyance que nous. Parmi les espions et les traîtres que les tribunaux de notre peuple ont punis selon la loi, il y a des pécheurs — semblables à des rameaux desséchés — détachés du peuple serbe, le frère dans la foi du peuple roumain. Ces gens-là ont vendu leur patrie contre espèces sonnantes et ils cherchent encore à vendre la nôtre, foulant aux pieds le commandement divin de l'amour du prochain.

Ces esclaves du péché sans salut — car la trahison et l'assassinat du frère est le plus grand péché qui puisse accabler le cœur humain — ont foulé aux pieds tout le passé de fraternité, de luttes et de sacrifices communs pour acquérir l'indépendance nationale et pour défendre la foi orthodoxe qui a uni et unit encore les peuples roumain et serbe. D'autre part, tout le monde connaît le malheur qui s'est abattu sur le vaillant peuple serbe qui a lutté par les armes, sacrifiant ses meilleurs fils, pour combattre les fascistes envahisseurs. Mais dans leur gouvernement s'est élevée par fourberie une poignée de traîtres, d'esclaves des fauteurs de guerre, avec l'orgueilleux Tito à leur tête. Ces modernes Judas ont aussi trahi leur propre peuple, l'ont rejeté du rang des peuples libres et l'ont vendu captif aux riches fauteurs de guerre.

Les larmes du peuple, les souffrances, les geôles dans lesquelles le tient Tito, son désir de libert

se font entendre jusqu'aux extrémités de la terre et montent jusqu'aux portes du ciel. Dans son orgueil insensé, Tito cherche maintenant à envahir d'autres peuples pour les dépouiller de leurs richesses et les tenir ensuite dans la même captivité, oubliant que « l'arrogance précède la ruine et l'orgueil, la chute » (*Prov.* XVI, 18), et que « Dieu résiste aux orgueilleux » (*I Petr.* V, 5). Tito et sa bande de fils de vipères (*Matth.* XII, 34) ont comploté contre la très vieille amitié du peuple roumain et du peuple serbe.

Nos frères roumains, que le sort a obligés à vivre avec les Serbes dans les frontières de la Yougoslavie, sont aujourd'hui persécutés et torturés par Tito. Aux Roumains du Banat serbe il n'est pas permis de prier dans leurs églises et dans la langue de leurs parents et de leurs ancêtres. Les écoles sont fermées, les enfants arrachés à leurs parents et envoyés au travail forcé et meurtrier. Les émissaires et les espions de ce Judas ont passé dans notre pays et ont cherché à troubler la vie fraternelle entre Roumains et Serbes, jouissant tous dans les frontières de la République populaire roumaine des mêmes droits et des mêmes libertés. Ces espions et ces traîtres ont excité la population serbe de notre pays à se révolter contre l'Etat roumain pour permettre à Tito et à ses maîtres — anglo-américains — de briser les frontières de notre patrie et d'asservir de nouveau le peuple roumain.

Contre les infamies commises par ces Judas proteste aujourd'hui tout le passé de fraternité roumano-serbe. Les reliques de saint Nicodème se retournent dans leur châsse, de ce Nicodème qui a introduit la vie religieuse en terre roumaine et qui venait du peuple serbe, mais que notre peuple orthodoxe a reçu et honoré avec amour et piété. Crient et appellent malédiction sur le vendeur de la nation Tito, les innombrables vaillants Roumains et Serbes qui ont versé ensemble leur sang sur le champ de bataille de Kossovo, dans un combat acharné contre les païens envahisseurs. De leurs tombeaux crient nos voïévodes alliés par les liens du sang avec les voïévodes du peuple serbe. La Despoina Doamna se retourne dans son tombeau, elle qui est venue du milieu du peuple serbe et aux côtés de son mari, le pieux Neagoe Voevod, a bâti la grande église Curtea de Arges. Le souvenir du pieux moine Macaire, venu des monastères serbes — avec une sacoche de lettres en bois — pour établir la première imprimerie en territoire roumain, crie d'une voix puissante. Le croyant Vladica Sava Brankovitch, qui a souffert des tortures et la prison pour la défense de la foi orthodoxe en Ardéal envahi, n'a pas de repos dans son tombeau et il lance la malédiction contre ceux qui détruisent la fraternité entre Roumains et Serbes. Et le sang des prêtres roumains et serbes couronnés de la mort des martyrs pour leur hardiesse à défendre l'orthodoxie contre le catholicisme envahisseur, demande à Dieu punition pour ceux qui foulent aux pieds leurs sacrifices d'il y a deux siècles. Les centaines d'années de communion au même calice de l'orthodoxie sont les pierres solides de l'amitié roumano-serbe que la vilenie des traîtres d'aujourd'hui ne pourra détruire.

C'est pourquoi je vous conseille, mes bien-aimés, de veiller sans repos pour ne pas tomber victimes des complots de ce nouveau Judas qui recevra prochainement — de la main du vaillant peuple serbe — la punition que Dieu inflige aux vendeurs de la nation. Car le Seigneur a dit : « Je vais punir les illégitimes pour leurs péchés ; je vais humilier l'orgueil des gens gonflés de vanité, et l'insolence des cruels je vais la réduire en poussière. » (*Is.* X, 11.) Prenez garde, mes chers fidèles, de tomber sous cette punition divine, car il est écrit : « Bienheureux l'homme qui ne marche pas dans le conseil des impies et qui ne se tient pas dans la voie des pécheurs. » (*Ps.* I, 1.)

MES CHERS FILS SPIRITUELS,

Suivant notre foi, nous prions cependant Dieu de changer les pensées de tous ceux qui agissent mal envers le Seigneur et de les mener dans la bonne voie, dans la voie du salut. Dans ce but, nous prions aussi avec ferveur pour nos ennemis. Mais, en priant sans cesse pour la paix, le redressement et le salut de tous, nous ne pouvons pas ne pas voir le danger qui nous menace et ne pas nous défendre contre lui. C'est pourquoi, chers fidèles, je vous appelle à la défense de la patrie, à la défense de notre patrie terrestre et contre tous les ennemis du dedans et du dehors, car c'est notre maison, maison dans laquelle se sont sauvés nos parents et nos ancêtres et dans laquelle nous espérons nous sauver.

C'est notre devoir à tous d'être vigilants, de veiller et de surveiller pour que, sous aucune forme ni sous aucun masque, l'ennemi ne puisse se glisser parmi nous. Ne croyons pas à ses paroles perfides. Ne recevons ni ses conseils ni ses propositions et ne lui ouvrons pas notre cœur. Ne lui confions point, par nos paroles, notre vie ni celle de nos semblables, ni la force de notre patrie. Ne nous faisons d'aucune manière ses collaborateurs conscients par trahison ni ses instruments inconscients par inattention, erreur, orgueil, louange, fanfaronnade et par aucune manifestation non contrôlée ni réfléchie.

Mais, mes bien-aimés, ce n'est pas assez. Chaque fois qu'apparaîtront des loups ravisseurs parmi vous, ne soyez pas indifférents, mais courez immédiatement avec vos pasteurs et avec les organes des affaires publiques, faites-leur la chasse et expulsez-les, sinon votre indifférence pourrait perdre non seulement votre vie et votre liberté, mais la vie et la liberté de vos frères et de la patrie.

Confiants dans le triomphe de la paix et fidèles jusqu'au bout dans la lutte pour la paix, soyons vigilants pour arrêter à temps et déjouer les complots de ses ennemis, conscients que tous les ennemis de la paix, sans distinction, sont les ennemis de notre patrie et de notre salut.

Ecoutez la voix des Ecritures et accomplissez l'ordre du Seigneur qui dit : « Ne vous attachez pas à un même joug avec les infidèles, car quelle société y a-t-il entre la justice et l'iniquité ? Ou qu'a de commun la lumière avec les ténèbres ? » (*II Cor.* VI, 14.) « Les armes du fourbe sont déloyales, il ourdit des intrigues pour perdre les bons par des mensonges. » (*Is.* XXXII, 7.) « Leurs bouches parlent amicalement à leurs semblables, mais en cachette ils leur forgent des chaînes. » (*Jer.* IX, 8.) « C'est pourquoi sortez du milieu d'eux » (*II Cor.* VI, 17), « retranchez le méchant du milieu de vous » (*I Cor.* V, 13).

Marchez dans cette voie, et la bénédiction de notre Eglise vous accompagnera partout, le Seigneur et « Dieu de la paix » sera avec vous et vous armera de sa puissance invincible contre tous les ennemis visibles et invisibles de notre chère patrie. Ainsi soit-il.

JUSTINIEN,
patriarche de Roumanie.

— *Notre-Dame de tous les jours*, par PAULA HOESL. — Vol. 19 × 12 cm., 144 pages. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Pour l'auteur, Marie est surtout Notre-Dame de tous les jours, Celle qui, comme une mère, est réellement et toujours au centre de la vie quotidienne. Reprenant un à un les mystères du Rosaire, le livre les présente précisément sous l'angle de leur application dans les tâches de chaque jour que le chrétien réalise sous le regard de la Vierge et en union avec elle. Ce contact journalier avec Marie mène sûrement l'âme à Dieu.

La persécution en Hongrie

La Hongrie douloureuse.

Sous ce titre Ian Kanty *donne dans* la Revue de l'Université de Laval V (1951), 481-93 *une vue d'ensemble de l'évolution de la situation en Hongrie depuis la fin de la guerre. Un certain recul permet d'y voir plus clair tandis que l'esquisse de l'évolution politique fournit le contexte où s'insère le douloureux problème des rapports entre l'Eglise et le nouvel Etat.*

Lorsque la Hongrie, libérée de l'occupation allemande, passa, au printemps 1945, sous l'hégémonie soviétique, elle se trouva dans une situation qui ressemblait sous beaucoup de rapports à celle de la Pologne et de la Roumanie. Dans ces trois pays, une couche relativement étroite de châtelains, de capitaines d'industrie et de financiers, d'officiers et de fonctionnaires avaient tenu les rênes du gouvernement. Un système nettement aristocratique — que les polémistes de gauche désignaient par le terme peu adéquat de féodalisme — y subsistait avec des institutions d'une démocratie parlementaire. Cet ordre des choses avait été ébranlé par l'assaut d'une dictature totalitaire, voire d'une tyrannie ennemie.

En 1945, donc, les anciennes classes dirigeantes pensaient rétablir l'ordre, en y modifiant ce qui ne pouvait plus être conservé, en admettant aux responsabilités aussi bien les partis marxistes que les hommes nouveaux et en acceptant, pour le domaine de la politique étrangère, une collaboration nettement circonscrite avec l'U. R. S. S. Des illusions analogues étaient communes à la cour et aux boïards de Roumanie, aux magnats et à la *gentry* magyars, à la *szlachta* et à l'*intelligentsia* polonaise. Pourtant, la position des trois pays précipités n'était pas la même. Roumains et Hongrois avaient combattu du côté du Reich, tandis que la Pologne n'a jamais cessé d'être une nation alliée, soumise par la force. L'opinion publique polonaise est demeurée foncièrement hostile aux Allemands, cependant que l'Empire de Hitler comptait des adhérents traîtres tant à Budapest qu'à Bucarest.

La Hongrie traditionaliste centrait sa politique autour d'un but prédominant : elle désirait rétablir ses frontières de 1918, faire reviser le traité de Saint-Germain et réunir une nouvelle fois toutes les provinces de la couronne de saint Etienne. Pour y arriver, elle accepta comme alliée l'Allemagne, dont les chefs travaillaient à effacer le traité de Versailles. Cependant les aspirations révisionistes n'étaient guère le motif qui poussa la Hongrie à entrer dans la guerre à côté de l'Allemagne, mais le fait géographique : elle se trouvait dans les deux mâchoires de la tenaille germanique. Les dirigeants du pays préférèrent feindre de livrer la guerre à côté du voisin puissant ; en réalité ils la sabotaient avec les moyens à leur disposition, tant sur le champ de bataille que dans la production industrielle. Ils s'exposaient par là au danger menaçant de se voir substituer les Quislings qui asserviraient le pays au gré de l'ennemi. Lorsque, en 1941, le régent Horthy ordonna, sous la pression des événements, le franchissement de la frontière yougoslave pour conquérir le territoire naguère hongrois, sa décision équivalait au fait de venir se mêler à la guerre. Alors le premier ministre, Paul Teleki, un fervent catholique, se suicida. Ce suicide étonnant fut partout entendu comme un dernier cri de détresse lancé aux puissances démocratiques, une protestation contre l'ordre du régent, une protestation d'une lugubre et funèbre éloquence. Par la suite, la propagande officielle de guerre, en Hongrie comme en Roumanie, fonda ses agissements sur l'anticommunisme foncier du peuple magyar et roumain et sur la proximité de la frontière russe où l'on avait déjà une connaissance pratique du paradis rouge.

Après coup, la tragédie des classes supérieures et moyennes semble inévitable. Animée d'un ardent patriotisme et à la fois d'un égoïsme social qui portent l'un et l'autre la facture du XIXe siècle, elles étaient condamnées à souffrir l'emprise teutonne, puis les affres d'une guerre cruelle, la ruine économique et, finalement, soit l'exil, soit l'éviction de tout rôle dans la vie publique. Car le magnat ou le hobereau légitimiste était suspects et antipathiques aux nazis et à leurs séides magyars, les « Croix fléchées » : il était voué aux gémonies par les communistes. Le bourgeois israélite finit par être exterminé dans les chambres à gaz hitlériennes ; échappait-il aux bourreaux nazis, qu'il était combattu, pourchassé ou exproprié et réduit à la misère par les bolchévistes. La destinée de l'Eglise et du clergé, surtout de l'épiscopat, s'avéra un moment moins dure, mais il suffit de rappeler quelques exemples terrifiants pour révéler combien elle était aléatoire, en fonction de la bonne, ou plutôt mauvaise, volonté des gouvernants. Car, si les nazis et les communistes affirmaient pareillement leur tolérance envers le culte, leurs égards pour les fidèles et leur respect pour les prêtres « apolitiques » et dévoués aux masses populaires, les bons apôtres d'évangiles matérialistes n'en restaient pas moins hostiles à la foi et spécialement au catholicisme. Il ne supportaient ni les liens qui unissent au Saint-Siège la hiérarchie ni l'influence qu'elle demande à exercer sur la vie nationale, en y prêchant un esprit vraiment chrétien. De là, les mésaventures des évêques internés sous l'occupation allemande, de là le triste procès du cardinal Mindszenty sous le règne du communisme.

Au printemps de 1945, les représentants de l'aristocratie, du clergé, de la bourgeoisie lettrée et des sphères économiques s'adonnèrent à des espérances, moins brillantes, mais non moins fallacieuses que celles qu'ils avaient nourries pendant les années où ils avaient misé sur l'Allemagne. Le rêve d'une reconstitution du royaume apostolique, tel qu'il avait existé sous François-Joseph, fut enterré. Décidés à corriger leur infortune à la première occasion, légitimistes, libéraux, démocrates et agraires se résignèrent à accepter une nouvelle fois les frontières de Trianon. Ils se partagèrent d'abord le pouvoir avec des marxistes de nuances très variées, du rouge foncé au rose pâle.

Essai de coopération.

Au début, tout alla pour le mieux. Succédant au général Dalnoki-Miklos, qui avait présidé un cabinet de coalition depuis Noël 194[illegible], le leader paysan Zoltan Tildy, pasteur calviniste de son métier, s'appuyait au Parlement, élu en novembre 1945, sur une majorité hétérogène où prévalaient toutefois ses propres amis politiques, les agraires. Ils détenaient 245 sièges sur 409 à la Chambre unique qui remplaçait le Parlement de jadis, composé d'un Sénat et d'une Assemblée élue au suffrage universel. Et voici un fait qui caractérise l'attitude anticommuniste du peuple : les communistes, en dépit de la menaçante assistance, lors de la votation, de l'armée et du G. P. U. des Russes occupants, durent présenter une liste commune avec les socialistes, à l'élection, pour éviter un échec compromettant.

Socialistes et communistes s'adjugèrent ainsi chacun 70 mandats. Mais le dynamisme des extrémistes et l'appui que leur accordaient les aut

rités soviétiques invalidèrent rapidement la loi du nombre. Conduits par le rusé Matyas Rakosi, les communistes, auxquels se joignirent les socialistes de gauche, dirigés par Arpad Szakasits, poursuivaient avec tenacité et vigueur une tactique savamment préparée. Les deux principaux moyens qu'ils employaient à part la force brutale étaient de dissocier les groupements non marxistes et de préconiser l'unité de la classe ouvrière, ainsi que celle de leurs partis. Après l'abolition de la monarchie, en janvier 1946, et après la réalisation de la réforme agraire et des nationalisations industrielles, bancaires et commerciales, la nouvelle Hongrie se développait sous le signe de la démocratie populaire.

Comme les agents de Moscou n'avaient pas obtenu, par la tactique mise au point par Moscou, le succès voulu, ils recoururent à la force la plus brutale. Le secrétaire du parti agraire, l'ingénieux Béla Kovacs, l'organisateur et le vrai chef du parti, qui se montrait inégalable dans la méthode de la tactique rusée, malgré sa position élevée, diparut subitement, escamoté par les officiels de la G. P. U., sans laisser aucune trace, et personne n'osa publiquement parler de cette disparition. Pas un ne souhaitait suivre Béla Kovacs dans son dernier chemin cruel. Chacun, cultivateur et haut fonctionaire du parti agraire ou socialiste se rendait bien compte qu'il n'y avait d'autre expédient que de céder peu à peu à l'emprise de la tactique communiste dont le but n'était point caché ou de mourir avec une balle dans la nuque, pauvre victime perdue dans une prison ignorée.

Bientôt, tout ce qui possédait des attaches avec l'ancien régime fut traité en ennemi des classes laborieuses, et les tentatives faites pour conserver un reste des institutions antérieures furent taxées de haute trahison. Tel était le cas pour la moindre preuve de sympathie envers la monarchie et la dynastie déchue. Les durs parmi les marxistes s'en prenaient surtout aux « réactionnaires » qui avaient réussi à s'infiltrer dans le grand parti agraire. En les dénonçant, les accusateurs visaient un double but : évincer leurs adversaires les plus dangereux et affaiblir le parti bourgeois, le plus nombreux. Ce fut d'abord le tour d'un groupe de députés catholiques, conduits par M. Sulyok, qui se séparèrent des agraires, en constituant un « parti hongrois de la liberté ». Mais l' « illusion arithmétique », dont parla M. Szakasits dans un discours retentissant, subsista encore après cette sécession. Et le gros des agraires sympathisait avec les « renégats » passés à l'opposition plutôt qu'avec les partenaires de la coalition gouvernementale, les communistes. M. Ferénc Nagy, autre leader paysan, qui occupait la place de premier ministre, devenue vacante par l'élection de M. Tildy à la présidence de la République, pestait contre la réaction, déférait aux tribunaux des conjurés d'extrême droite, des gens de la « communauté magyare » — organisation secrète dont le général Dalnoki-Veres était le chef, tandis que l'ex-hitlérien hongrois Donath en demeurait l'âme — et jurait fidélité aux libérateurs soviétiques. En cachette, il préparait sa fuite et nouait lui-même les contacts avec les réfugiés politiques qui se trouvaient d'ores et déjà à l'étranger, soit avec M. Tibor d'Eckhardt et avec l'entourage du roi héréditaire Othon.

Les communistes en eurent vent et amenèrent M. Nagy à s'expatrier contre son gré. En mai 1947, le président du Conseil se rendit en Suisse, d'où il envoya sa démission à M. Tildy, après avoir reçu l'avertissement de Rakosi : en cas de retour, c'était la prison qui l'attendait. Les communistes en le proclamant traître et conspirateur qui a démissionné de son gré par crainte les répercussions de sa trahison, expédièrent au « fugitif » un fils encore enfant, publièrent des détails sur la voiture et les devises que M. Nagy avait emportées lors de son départ et profitèrent de l'occasion pour obliger les agraires à une nouvelle et substantielle épuration. L'abbé Béla Varga, président de l'Assemblée nationale, prit le chemin de l'exil ; l'ex-secrétaire du parti, M. Kovacs, fut impliqué dans un procès spectaculaire. La présidence du gouvernement échut à M. Lajos Dinnyés, qui avait siégé au Parlement avant 1939 et s'y était fait remarquer par son tempérament excessif, mais qui, plus tard, était censé appartenir à l'aile droite de son parti. Le véritable chef s'appelait Matyas Rakosi ; il était déjà entré dans l'équipe ministérielle de Tildy et y occupait maintenant le poste de vice-président du Conseil.

Peu importe le titre dont il fut pourvu ; ce dernier survivant des dirigeants de la première République soviétique hongroise agissait en maître des destinées magyares. Fils de petites gens, ancien employé de banque, il s'était rallié à Béla Kun en 1919, dont il fut le collaborateur influent. Plus tard, à cause d'une conspiration communiste, Rakosi fut condamné au pénitencier, jusqu'au jour où Moscou l'échangea contre un autre criminel politique de marque. En U. R. S. S., l'astucieux ex-commissaire du peuple n'imita pas le mauvais exemple de Béla Kun, passé aux trotskystes et liquidé sans égard pour ses « mérites » précédents. Il représentait la Hongrie au sein du Komintern. On prétend qu'il a épousé une femme tartare, qu'il s'est insinué auprès de Jdanov, de Dimitrov et de Manouïlsky, qu'il a obtenu les bonnes grâces de Staline et a appris à connaître intimement les secrets du Kremlin. Il fut l'homme de confiance des vainqueurs, dès que la Hongrie fut ocupée par l'armée rouge. C'est lui qui fut placé, comme de juste, à la tête du parti communiste ressuscité. Méfiant et versatile, il combattit d'emblée non seulement les « ennemis naturels des classes laborieuses », mais aussi tous ceux qui pouvaient lui faire ombrage au sein des partis marxistes. Nous avons vu comment il scinda en deux, puis en trois le groupement agraire. Il paralysait en même temps les chefs socialistes ou communistes qui auraient été susceptibles de le supplanter ou de troubler la pureté de la doctrine stalinienne.

Rakosi manœuvra habilement pour ébranler l'autorité de M. Peyer et des autres leaders socialistes, opposés à une fusion avec le communisme. Peyer finit par détaler et par se rendre en exil. Les deux principaux rivaux de Rakosi parmi les communistes, Laszlo Rajk et Szonyi, étaient moins faciles à éloigner. Rajk gérait le portefeuille de l'Intérieur. En cette qualité, il disposait de la police où les ci-devant étaient nombreux. Oscillant entre ce que l'on se plaît aujourd'hui à désigner comme le titisme, entre l'ancien trotskysme et une affinité élective pour la Hongrie traditionnelle d'où il tirait ses origines — par ailleurs récentes, car son grand-père avait immigré de Saxe, — Rajk se préparait depuis 1947 au rôle que Iosip Broj jouait à Belgrade. Il cultivait ses rapports avec l'Occident, se rapprochait sous main de certains émigrés et affichait extérieurement le plus grand dévouement envers l'U. R. S. S. et le communisme, mais il attendait son heure. Rakosi — qui n'était jamais en défaut d'un indicateur pour choisir sa route et pour ne pas manquer l'heure du juste départ... — réussit à enlever au dangereux camarade le ministère de l'Intérieur. Rajk dut se retirer au dicastère des Affaires étrangères. Il y continua son jeu jusqu'au moment où Rakosi se sentit assez fort pour frapper (et assez faible pour ne plus risquer d'être frappé à son tour). On sait la suite. L'arrestation de Rajk, de Szonyi et du général Palffy-Osterreicher, en juin 1949, le procès contre ces personnages et leur exécution en octobre.

Le sort des autres partenaires de la coalition gouvernementale antiallemande primitive qui s'étaient révélés indignes de confiance en démocratie populaire fut moins cruel que la fin des hérétiques communistes. Pour la plupart, ils imitèrent l'exemple de Ferénc Nagy, des Béla Varga et de Peyer, avec la complaisance visible des bolchévistes authentiques. Ceux-ci préféraient se débarrasser de leurs anciens alliés, sans en faire

des martyrs et en les dépeignant comme des lâches ayant passé à l'ennemi. MM. Sulyok, Pfeiffer, Barankovics, leaders de trois groupements démocrates chrétiens, disparurent ainsi de la circulation. Toute une série de parlementaires agraires épurés sombra de la même manière, dans l'émigration intérieure ou extérieure. Entre tremps, Rakosi et les siens ne s'étaient pas contentés de pourchasser. Il opéraient à la fois cette dissociation de la bourgeoisie et cette concentration des forces marxistes dont nous avons parlé.

Fin des institutions démocratiques.

Le Parlement qui, le 31 août 1947, ne fut plus du tout élu librement, mais établi selon la recette mise au point par Moscou, reflétait les suites de l'action que les communistes avaient déclenchée contre le parti agraire, qui disposait à lui seul de la majorité absolue à la Chambre précédente. La fuite de Ferénc Nagy et de Varga, les épurations chroniques et une brusque campagne de presse accompagnèrent la violence brutale. Les gens de Dinnyés revinrent au nombre de 67, au lieu de 245 ; un groupement rival, les « paysans nationaux », singulier mélange où se rassemblaient des antisémistes jadis enthousiastes, des « Croix fléchées » et des communistes mal déguisés, conquirent 39 mandats, cependant que les communistes ne s'adjugèrent que 97 sièges et que les socialistes en revendiquèrent 66. En dépit de la violence brutale, plus de 130 députés appartenaient aux trois partis chrétiens. Vu les circonstances, c'était prouver que la majorité des électeurs hongrois demeurait hostile au communisme et fidèle aux traditions du pays. C'était aussi manifester que les agraires ne continuaient pas à être un refuge de toutes les tendances antimarxistes camouflées ou avouées. Rakosi avait réussi à briser l'échine du parti qui avait dominé l'avant-scène politique pendant les premières années de la nouvelle Hongrie. Les Tildy et les Dinnyés n'étaient plus des concurrents redoutables. L'un sera dégommé promptement, par suite d'une affaire extrêmement scabreuse : son gendre, bombardé ministre plénipotentiaire à un âge où d'autres mortels quittent l'Université, fut impliqué dans une histoire de 2e Bureau et de trafic de devises, arrêté, jugé et pendu. Le beau-père tenta en vain de se sauver en le reniant. Il dut suivre l'exemple de M. Grévy et démissionner. L'autre, M. Dinnyés, exerça quelque temps encore les fonctions de président du Conseil, sans se faire remarquer. Mais un jour, ce rejeton de koulaks fut invité à se retirer et céda sa place à un fils de paysan moyen, M. Istvan Dobi, autre agraire qui n'avait jamais louché vers la droite et qui occupe son poste avec le même éclat que son devancier. Dobi était communément connu comme le carillonneur de l'église calviniste d'un petit village et comme un ivrogne invétéré, appartenant à la lie de la population et, comme tel, particulièrement susceptible de porter le nom de président lorsque la direction dépend uniquement de Rakosi, de Moscou.

Les Pfeiffer et les Barankovics, les Balogh et Mme Schlachta étaient moins commodes et moins incolores. Précisons, sans trop entrer dans les détails, que les deux fractions des indépendants (Pfeiffer) et des démocrates populaires (Barankovics), qui comptaient 53, voire 58 députés, furent l'une disoute et interdite, l'autre obligée à prononcer elle-même sa dissolution ; que la courageuse Margit Schlachta fut exclue du Parlement et que Balogh, chef de 18 acolytes rouges chrétiens, s'intégra dans le Front national forgé par les communistes. Balogh est un prêtre catholique d'origine juive, ancien curé d'un village, qui fut considéré par toute la population catholique comme traître et, dans ce temps-là, fut suspendu par son évêque, Mgr Hamvas. Par ailleurs, il n'avait découvert son talent politique qu'après l'arrivée de l'armée russe et des agents communistes en Hongrie. Cet organisme réunit les marxistes, les agraires épurés, les paysans nationaux, un minuscule résidu de radicaux bourgeois et les gens du pittoresque abbé Balogh prénommé. Ayant supprimé les quelque 120 mandants détenus par l'opposition chrétienne, les 163 marxistes possédèrent enfin la majorité des voix dans une Chambre de moins de 300 députés. Agraires, paysans nationaux, tout le monde s'empressait de suivre les mots d'ordre lancés par les communistes. D'autant plus que le second point du programme tactique de Rakosi s'était également réalisé. Les socialistes dont les chefs osèrent demeurer en Hongrie se déclarèrent sans exception pour l'unité prolétarienne et fusionnèrent avec les communistes. En dépit du fait qu'après le départ de M. Tildy, le 3 août 1948, M. Szakasits fut promu à la présidence de la République et que M. Ries est toujours garde des Sceaux, la fusion des deux partis marxistes rappelle singulièrement le fameux mélange « un cheval, une alouette » de l'anecdote. Les positions-clés sont aux mains de communistes éprouvés, et le procès contre Rajk et consorts a justifié la méfiance que les moscoutaires authentiques observaient envers les fusionnistes de la deuxième Internationale les plus enragés. L'un d'eux, le député Just, fut « démasqué » comme « agent de l'impérialisme américain », comme « mercenaire du service secret français » et comme trotskyste impénitent.

Le pouvoir allait donc être concentré dans les mains de ce triumvirat de purissimes que sont les camarades Rakosi, Gero et Révai. La plénitude des temps et de leur omnipotence survint en 1949. Alors, le Parlement fut une nouvelle fois dissout. Aucun parti d'opposition ne se présenta plus aux électeurs. Sur 6 054 000 citoyens habilités à voter — un demi-million de fascistes et d'autres rebuts de la magyarité étaient privés de ce privilège, — 5 640 000 environ allèrent aux urnes ; 5 478 000 donnèrent leurs voix au Front populaire des cinq partis qui s'étaient auparavant distribué les mandats. Dorénavant, le gouvernement était sûr de ne plus rencontrer la moindre trace d'adversaires politiques, du moins à la Chambre ou dans la vie publique légale. Les communistes qui n'avaient réussi que par un truc à former un quart du Parlement de 1947 prévalaient au sein du parti marxiste unifié, lequel avait la maîtrise incontestée du bloc majoritaire, seul représenté à l'Assemblée nationale.

Trois hommes, avons-nous dit, marquaient de leur empreinte le communisme hongrois et, par là, l'évolution politique. A côté de Rakosi, vice-président du Conseil, Erno Gero dirige toute l'économie magyare, avec le rang de ministre d'Etat ; Jozsef Révai, le théoricien du parti, ancien directeur du moniteur communiste *Szabad Nép*, gère le portefeuille de la culture et exerce une influence notoire sur tout ce qui concerne la « ligne générale » du parti du gouvernement. Ces trois dirigeants sont tous juifs. En revanche, les ministres de la Défense nationale, M. Mihaly Farkas, et de l'Intérieur, M. Janos Kadar, qui disposent de l'armée et de l'exécutif, sortent du peuple magyar. Ils sont des prolétaires tout simples avec la compétence unique de la haine. Ils ne le cèdent en rien à leurs collègues sémites ni quant au fanatisme communiste ni en fidélité envers la grande alliée protectrice. Par contre — notons-le, pour ne pas propager la fausse idée d'une solidarité complète entre les Juifs de Hongrie et le bolchévisme — trois des quatre co-accusés de Rajk (Szonyi, Szalai et Justus) étaient isréalites, le quatrième, Palfry Osterreicher, avait une femme non aryenne. L'équipe ministérielle d'Istvan Dobi contient encore quelques personnages à remarquer : M. Kossa, ministre des Finances, ancien secrétaire général des syndicats ouvriers, *self made man* ; M. Marosan, ex-socialiste qui se range aujourd'hui parmi les staliniens combatifs les plus zélés ; ministre de l'Industrie légère ; le jeune et énergique M. Bognar, ministre du Commerce intérieur, qui s'est fait applaudir comme bourgmestre

Budapest ; Mme Anna Ratko, la première femme membre d'un gouvernement hongrois, ancienne ouvrière et actuellement ministre de la Prévoyance sociale ; enfin, le vaniteux M. Ortutay, issu des couches jadis dirigeantes, fils d'une militante catholique, précédemment ministre de l'Instruction publique, réduit à administrer les cultes et à couvrir de son nom toutes les mesures que le régime ordonne contre l'Eglise. Nous aurions presque oublié le chef de la diplomatie hongroise. C'est M. Guyula Kallai, 40 ans et toutes ses dents, fils d'ouvrier, que l'on a « découvert » quand il travaillait dans l'entourage de M. Szakasits, dont il devint le premier chef de la maison civile. Le poste de ministre des Affaires étrangères, jadis fort convoité, n'est plus très apprécié en Hongrie. On y détache des hommes politiques en demi-disgrâce dont on ne saurait employer ailleurs les connaissances linguistiques et la belle prestance. M. Gyongyosi, ex-professeur de lycée, agraire, fut de ce nombre, de même que son élégant successeur communiste, l'avocat Erich Molnar — aujourd'hui ambassadeur à Moscou, — ainsi que, finalement, Laszlo Rajk, de pendable mémoire (entre parenthèses lui aussi ex-professeur de l'enseignement secondaire)...

Le gouvernement Dobi-Rajk-Gero-Révai, entièrement confirmé par « les élections » du 11 mai 1949, procédé en août à une démarche décisive. Il soumit à la Chambre, et y fit voter à l'unanimité réglementaire, une nouvelle Constitution qui fait litière de tout le passé hongrois (féodal *an quomodo vis vocari*). C'est la *Magna Charta* d'un Etat et d'une société où le prolétariat industriel assume le rôle de classe gouvernante et privilégiée, lequel avait appartenu jadis à la noblesse, tandis que les paysans moyens et pauvres deviennent associés en second, à l'égal des capitalistes bourgeois du régime périmé. La position prépondérante des magnats et des capitaines d'industrie échoit aux grands chefs du parti marxiste. Quant aux intellectuels, ils profitent du changement, pour autant qu'ils ne proviennent pas de familles riches et titrées.

La propagande communiste prétendit favoriser, même à l'encontre du passé, les savants, les artistes et les écrivains. Il y en eut qui furent vraiment favorisés, sinon par rapport au passé, du moins dans les autres classes ouvrières de condition misérable. Mais que de trahisons ont été accomplies pour s'adapter à l'ordre nouveau. Car les mécènes bolcheviks mettent à la disposition des professeurs, laboratoires, crédits, bibliothèques, villas, automobiles ; ils honorent peintres, sculpteurs et acteurs ; ils assurent des succès de librairie aux romanciers et des triomphes scéniques aux dramaturges : le tout, cependant, à condition que la science, la création artistique ou littéraire serve « les intérêts des masses », soit le régime communiste, que le contenu idéologique des recherches savantes, des tableaux, des pièces, de la prose et de la poésie s'accorde avec les vérités de la doctrine marxiste, et que les travailleurs intellectuels eux-mêmes ne se soient pas attiré les foudres de l'Olympe bolchevique.

Dans le cadre de ces principes, la Hongrie actuelle admet la collaboration de sommités intellectuelles issues des anciennes classes supérieures, d'hommes dont toute la vie antérieure était en contradiction avec le marxisme. Elle les agrée et ne leur ménage pas les marques d'estime. Cette tolérance relative est plus étonnante que l'adhésion de quelques coryphées transfuges de l'autre côté de la barricade. MM. de Szent-Gyorgy, prix Nobel, Zoltan Kodaly, le plus célèbre des compositeurs magyars vivants, Gyula Szekfü, le premier historien hongrois — ces deux derniers catholiques pratiquants par-dessus le marché, — se sont prononcés pour le régime aujourd'hui installé. Beaucoup de professeurs, la plupart des artistes et des écrivains, ont agi de même. La jeunesse étudiante subit fortement l'influence marxiste. Cela vaut également pour les enfants de la ci-devant aristocratie et de la bourgeoisie. L'opposition irréductible s'appuie plutôt sur les gens d'un certain âge qui n'ont plus la faculté ni l'envie de se transformer et auxquels la révolution politique et sociale a ravi tant l'influence que la base économique d'une position sociale assurée. A cette masse hétérogène de mécontents se joignent deux camps idéologiques, ennemis irréductibles du régime, la hiérarchie et la majeure partie du clergé et les laïques catholiques, puis les adeptes inébranlables du racisme, qui avait prédominé en Hongrie sous le signe de l'alliance avec Hitler, mais dont les racines plongent à l'époque d'avant l'autre guerre.

L'Église et le régime.

Les catholiques avaient été prêts à une collaboration sincère, acceptant même des réformes hardies, une économie socialiste et la direction des affaires politiques par des communistes, ainsi qu'une orientation soviétophile de la diplomatie hongroise. Les seules conditions que l'Eglise formulait et qu'elle devait poser, c'étaient la sauvegarde des droits de la morale chrétienne dans la vie publique, l'éducation religieuse de la jeunesse et la liberté pour la hiérarchie de prendre la parole chaque fois que des intérêts supérieurs entraient en jeu. De même qu'en Pologne, il y avait certains chefs marxistes qui comprenaient ce point de vue et qui l'auraient admis comme base d'une coopération. Nous supposons que MM. Szakasits et Rakosi étaient primitivement de ce nombre. Mais l'incompatibilité des principes catholiques et marxistes rendit illusoires les efforts entrepris par les deux partenaires d'un *modus vivendi*. Constatons qu'en Hongrie le point de départ était plus favorable à une entente qu'il ne l'aurait été dans presque tous les autres pays. Il n'y avait ici ni rupture de concordat et ressentiment contre le Saint-Siège à cause de son attitude pendant la guerre, comme en Pologne, ni traditions nationales antipapistes comme en Tchécoslovaquie, ni majorités orthodoxes ou en général non catholiques, comme en Yougoslavie et en Roumanie. Sous la botte allemande, l'Eglise avait souffert, ensemble avec les partis de gauche, avec les légitimistes et les Juifs. Des évêques, beaucoup de prêtres et de laïques s'étaient bravement élevés contre les atrocités hitlériennes. Le premier contact entre l'Eglise de Hongrie et l'armée soviétique fut signalé non seulement par un incident fort regrettable, dont un évêque tomba victime, mais aussi par des rencontres amicales entre prélats et généraux russes ; ces derniers furent reçus à la résidence du primat de Hongrie. Les communistes magyars aidèrent à la reconstruction des sanctuaires dévastés ; le maréchal Vorochilov, commandant suprême des forces armées soviétiques, offrit une coquette somme pour la basilique de Budapest cruellement détruite. Et pourtant, le ciel s'obscurcit rapidement.

Deux circonstances essentielles en furent les motifs. Le premier motif de la rupture entre l'Etat et l'Eglise était presque impératif : les communistes s'arrogeaient le monopole politique dans la cité et ils ne permettaient plus aux évêques de se mêler de la vie publique. Enfermés à la sacristie, les prêtres auraient pu transitoirement célébrer le culte et jouir d'une aisance contrôlée et précaire. Ils n'étaient cependant pas autorisés à protester contre le caractère obligatoire des dogmes marxistes, tellement opposés aux vérités chrétiennes. Les catholiques ne pouvaient ni éditer ni lire des journaux, des revues et des livres qui exposassent sans entraves l'opinion des évêques, l'enseignement de l'Eglise. Et surtout, voici la deuxième pierre d'achoppement : l'éducation de la jeunesse échapperait complètement aux catholiques. Car une leçon de catéchisme faite deux fois par semaine à des enfants qui entendent pendant tout le reste du temps les cours de professeurs marxistes, athées et hostiles à la religion révélée, voilà qui desservirait la cause chré-

tienne plutôt que de lui être utile. Or, l'Etat exigea la fermeture de presque toutes les écoles libres, fondées par les communautés religieuses, et le contrôle serré de quelques établissements qu'il laisserait subsister. Il introduisit le monopole de l'enseignement laïque, imposa aux professeurs une dépendance financière qui les forçait à répandre les doctrines chères au régime et il flétrit comme réactionnaire ennemi du peuple quiconque ne pliait point devant les menaces du bras séculier.

Le conflit aurait peut-être un tout petit peu tardé à éclater ou ne se serait pas envenimé rapidement, si le chef de la hiérarchie catholique n'avait pas été un homme plein de flamme apostolique, peu enclin au jeu mensonger de la diplomatie astucieuse et prêt au martyre, le très grand cardinal Mindszenty. Les deux questions de l'enseignement et de la liberté de l'opinion catholique furent à l'origine d'un conflit que les gouvernants séculiers tranchèrent par la force. Ils liquidèrent les écoles libres, licencièrent ou soumirent au laïcisme officiel le personnel enseignant des établissements scolaires confessionnels ; ils supprimèrent la presse catholique et les maisons éditrices contrôlées par l'épiscopat et ils anéantirent les associations catholiques estudiantines, économiques, bienfaisantes ou culturelles. Enfin, ils éliminèrent le cardinal-primat au moyen du simulacre d'un procès retentissant. Faisant fi de l'indignation universelle, ceux-ci ont réduit au silence la voix la plus dangereuse qui s'élevait contre eux à l'intérieur de la Hongrie. Privé de son membre le plus énergique, l'épiscopat magyar observait désormais une réserve que M. Rakosi et les siens pouvaient interpréter tantôt comme premier pas vers un *modus vivendi,* tantôt comme signe de faiblesse d'un vaincu. Il n'en était rien. Certains évêques avaient bien proposé une attitude plus élastique envers les dirigeants communistes, à savoir Mgr Czapik, archevêque d'Eger, surtout feu Mgr Banass, évêque de Veszprém. Car il ne manqua pas de traîtres dans le sacerdoce, encore que leur nombre fût relativement très petit, qui alla sans une autorisation ecclésiastique jusqu'à préconiser une collaboration positive avec le régime ; nous nommerons l'abbé Balogh (suspendu par son évêque), Mgr Turchanyi, qui avait déjà siégé au Parlement sous Horthy. Mais la grande majorité du clergé entendait respecter un armistice, dont les conditions étaient fixées par un accord conclu peu après l'arrestation du cardinal Mindszenty. D'après cet arrangement, l'Etat assurait à l'Eglise, à l'épiscopat et aux prêtres, les moyens financiers nécessaires et la liberté du culte, tandis que les ecclésiastiques et les laïques s'obligeaient tacitement à ne pas attaquer le régime. Les grandes questions disputées, pour lesquelles aucune entente n'était imaginable, restèrent en suspens.

Mais la lutte rusée, mensongère, pleine de haine implacable continue à faire rage contre l'Eglise catholique et ne saurait se relâcher jusqu'à l'atteinte de la fin proposée, c'est-à-dire l'extirpation totale de l'Eglise. Entre temps, le gouvernement communiste s'est appliqué à divulguer des rapports à l'effet d'une entente nouvelle consentie entre lui et l'Eglise et il s'est montré très satisfait de voir que la presse catholique des pays étrangers à cause de son ignorance se plaisait à colporter ces rapports mensongers.

Pour ce qui est des protestants, les communistes ont réussi à détruire leur autorité ecclésiastique légitime qui, par ailleurs, ne relève pas d'une autorité suprême internationale, mais de l'élection d'une assemblée dont les membres sont des laïques, la plupart employés de l'Etat. Le premier surintendant calviniste, Laszlo Ravasz, menacé de la prison, a démissionné. Le premier surintendant luthérien, Lajos Ordass, a été emprisonné. L'assemblée, sous l'influence des plus brutales menaces et proie facile des trucs astucieux, a donné « le vote » pour le candidat du gouvernement communiste. Le peuple étonné se réveilla quand, dans ses églises, on se mit à prêcher le léninisme. Que les églises se vident n'est pas du tout surprenant. Mais le gouvernement a gagné des propagandistes qui étaient à la fois les dirigeants de l'Eglise chrétienne et des lâcheurs bien payés pour présenter à l'étranger le mythe d'une religion généreusement garantie et fidèlement observée par le gouvernement.

Les agents communistes sous la toge des prêtres protestants ont utilisé et ravivé les différences sentimentales et historiques entre les catholiques et les protestants, à peu près endormies depuis quelque vingt ans.

Le catholicisme hongrois, enraciné en Transdanubie, était toujours patronné par les Habsbourgs. Les protestants continuaient la tradition des Kossoutses hostiles à l'empereur et alliés des Turcs, la révolte de Rakocsi et l'insurrection de Kossuth : ce qui inspira le porte-parole de l'Eglise évangélique à magnifier, lors du centenaire du soulèvement de 1848, la démocratie populaire triomphant définitivement de la réaction catholique et habsbourgeoises. Les « évêques protestants » institués par les communistes Revesz, Bereczky, des membres laïques des consistoires, ont pris parti en faveur du régime actuel. Ils l'ont fait avec un empressement où l'on devinait l'écho d'anciennes rancœurs antipapistes. Mais ils ne sont pas suivis par tous leurs coreligionnaires. Si les fidèles de la dynastie déchue sont rares parmi les protestants, ceux-ci ont fourni le gros des phalanges racistes et du parti agraire.

Conclusion.

Voici maintenant la conclusion de notre trop brève étude. Huit millions sur huit millions et demi de magyars se trouvent qui se disent qu'il faut vivre tout d'abord, en dépit de l'oppression et de la contrainte prétendant à la formation d'une conviction intérieure, soit humaine, soit nationale, soit religieuse. Ils plient l'échine sous le joug, les lèvres serrées, et se raffermissent dans l'espérance de la libération. Un quart de million se réjouit de l'état de chose actuel et un quart de million est persécuté d'une manière inouïe. Pourtant, nul ne saurait changer quoi que ce soit dans la douloureuse Hongrie parce que le soulèvement dans le « *modern*-Police-Etat », d'une marque expressément diabolique, est impossible, à moins d'une conflagration mondiale où la Hongrie partagera le sort de toute Europe centrale.

Ian Kanti.

Le procès de Mgr Groesz.

La Documentation catholique *du* 28. 1. 1951, *col.* 91 *suiv., a publié un dossier sur l'accord conclu le* 30. 8. 1950 *entre le gouvernement et l'épiscopat. Malgré ses dispositions conciliantes (voir notamment sa lettre du* 29. 8. 1950, *ibid., col.* 94), *Mgr Groesz, archevêque de Kalocsa et signataire de l'accord au nom de l'épiscopat, devait subir le même sort que le cardinal Mindszenty, à qui l'on reprochait son intransigeance. Son procès s'est ouvert le* 22 *juin dernier sous les accusations habituelles de complot contre la République populaire, d'espionnage et autres « délits » semblables.*

Les antécédents et les circonstances du procès

L'Osservatore Romano *du* 22. 6. 1951 *donne un exposé de Radio-Londres sur la lutte antireligieuse de ces derniers mois, exposé basé principalement sur des déclarations de Radio-Budapest et qui permet de comprendre les circonstances et la portée du procès. En voici la traduction* (1) :

(1) Traduction de *la D. C.* sur le texte italien de *l'Osservatore Romano.*

Les journaux de Budapest ont commenté à l'unanimité l'acte d'accusation contre Mgr Groesz et ses huit co-accusés qui doivent comparaître devant ce tribunal dont la sentence est d'ores et déjà arrêtée.

Les commentaires le laissent bien entendre qui déclarent qu' « il *faut* que la bande soit reconnue coupable de ses crimes ». A cette annonce de l'organe central des syndicats, l'organe du parti des travailleurs ajoute : « Ils (les « criminels ») partageront le sort de leurs prédécesseurs. Quiconque se dresse contre notre Etat populaire doit être puni selon la plus dure des lois. »

C'est pourquoi il nous semble utile pour l'opinion publique de nous référer à l'émission de Radio-Londres d'hier soir, la voix que personne ne prendra pour un écho de doléances catholiques. C'est un résumé de la lutte anticatholique et antireligieuse en Hongrie, destiné à éclairer le fond historique sur lequel se déroulera le nouveau « procès » de Budapest, procès que la chrétienté pourra considérer comme la deuxième station du chemin de croix de l'Eglise hongroise ; dans la personne de l'archevêque Mgr Groesz on la voit tomber pour la seconde fois sous le poids de la croix, après la première chute si douloureuse dans la personne du cardinal Mindszenty. Voici la déclaration de Radio-Londres :

Radio-Budapest décrit le dernier événement d'actualité « de la lutte contre la liberté de pensée ». Si l'on se demande quel rapport il peut bien y avoir entre la liberté de pensée et ceux qu'elle appelle « les criminels à l'ordre de l'étranger », il suffit d'ajouter que ces criminels, selon Radio-Budapest, sont des dignitaires de l'Eglise catholique.

Dans tous les pays du monde, quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage ; dans les pays soumis au communisme, et surtout en Hongrie, quand on veut attaquer l'un des représentants des Eglises chrétiennes, on dit qu'il complote contre la sécurité de l'Etat.

La lecture de l'acte d'accusation contre Mgr Groesz, archevêque de Kalocsa, a pris une bonne demi-heure à Radio-Budapest. Voici, selon la radio communiste, les termes essentiels de cet acte d'accusation : « Groesz visait à renverser le gouvernement populaire de Hongrie ; il avait l'intention d'exercer lui-même la fonction de chef de l'Etat en attendant la restauration des Habsbourgs. De concert avec ses complices, il avait formé des groupes de terroristes armés. Enfin, il avait effectué des opérations illégales en matière de change et commis des actes d'espionnage. »

C'est exactement le 18 juin 1951 que Radio-Budapest lançait ces accusations et la personne visée était l'archevêque de Kalocsa. Nous disons bien juin 1951 et non pas novembre 1948. En effet, voici ce que déclarait Radio-Budapest en novembre 1948 : « L'archevêque est un ennemi du peuple et de la démocratie populaire ; dans la haine et son hostilité (contre) le régime républicain, il en est arrivé maintenant à s'allier à les puissances étrangères pour détruire la vie et la démocratie populaire hongroises. »

En novembre 1948, l'archevêque contre lequel se déchaînait Radio-Budapest était celui d'Esztergom, le cardinal Mindszenty, primat de Hongrie. Radio-Budapest ne cessait de répéter que le cardinal Mindszenty était le seul obstacle à un accord entre l'Etat communiste et l'Eglise catholique parce que, disait-elle, « Mindszenty est un réactionnaire, un bandit, un laquais de Wall Street, un serviteur de l'impérialisme hongrois ».

Après une vaste campagne de propagande, le cardinal Mindszenty fut arrêté ; il subit un simulacre de jugement et fut emprisonné à vie. A cette époque il restait en Hongrie encore quelques vestiges de liberté religieuse et la population n'avait pas encore éprouvé autant de difficultés et de dangers dans la pratique de sa religion. C'est pourquoi on organisa fin 1948 des protestations populaires contre le perturbateur de la paix religieuse ; des ouvriers, des paysans, des cheminots, et même des élèves d'un collège de Budapest y prirent part.

Radio-Budapest ne manquait pas d'ajouter chaque fois : « Mindszenty éliminé, tout ira pour le mieux en Hongrie. »

Or, le cardinal Mindszenty fut éliminé ; et cet homme énergique qui avait déjà subi stoïquement un autre emprisonnement sous l'occupation nazie, qui lui a succédé comme représentant de l'épiscopat ? Mgr Groesz, un homme réservé et modéré. C'est Mgr Groesz qui, au nom de la Conférence des évêques de Hongrie, signa le 30 août 1950 un *modus vivendi* avec le gouvernement communiste hongrois. Radio-Budapest s'en réjouit au mois de septembre dernier et proclama : « Cet accord montrera à tous ceux qui pourraient encore en douter que la République populaire protège dans la justice et l'équité les religions et garantit la liberté de conscience. »

Le 3 janvier dernier tout laissait prévoir que le gouvernement hongrois préparait une nouvelle persécution religieuse ; mais Radio-Budapest démentit formellement cette information. Cependant, le 14 avril dernier, elle déclarait : « Les évêques ont violé l'accord conclu avec l'Etat et signé par eux. » Signe prémonitoire.

En quoi les évêques avaient-ils violé le *modus vivendi ?* Ils avaient refusé de signer le soi-disant appel pour la paix, préparé par le Congrès communiste de Berlin. Les 2-3 avril ils avaient publié de leur côté un appel pour la paix, appel qui ne promettait pas la paix moscovite, mais la paix tout court. En voici les points essentiels, connus en Occident le 20 avril seulement :

« La Conférence des évêques de Hongrie a déclaré à plusieurs reprises qu'elle accueille avec satisfaction toutes mesures destinées à maintenir et à consolider la paix ; mais chaque fois elle a manifesté son désir de limiter son action pour la paix au domaine religieux et évité de prendre position en matière de politique nationale et internationale. Aujourd'hui encore, les évêques parlent d'une manière indépendante en tant que représentants d'une institution divine qui a une existence deux fois millénaire et est basée sur l'Evangile, le livre de la paix. Fidèles à l'esprit de l'Evangile, nous sommes d'accord avec tous les hommes de bonne volonté, avec toutes les institutions qui cherchent sincèrement à éloigner le péril de la guerre et de ses horreurs. Nous souhaitons que les chefs des nations et l'Organisation des Nations Unies parviennent à un accord sur les moyens et les principes qui permettent d'établir une paix durable et permanente. »

L'Evangile à la place des œuvres de Karl Marx, de Lénine ou de Staline ; l'accord avec tous les peuples et non plus seulement avec les peuples soumis au communisme ; l'O. N. U. et non le Kominform. Cette déclaration des évêques de

Hongrie constituait « une provocation », selon Radio-Budapest. De toute manière, c'était un geste courageux, et donc dangereux.

N'y a-t-il donc pas eu de déclarations, fermes mais modérées, après l'arrestation du cardinal Mindszenty ? Radio-Budapest n'a-t-elle pas cité, en mars dernier, à l'occasion de l'anniversaire du couronnement de S. S. Pie XII, les paroles prononcées à Saint-Etienne de Budapest par Mgr Groesz : « Notre foi a été semée avec le sang des martyrs ; Néron et Dioclétien sont morts, saint Pierre est toujours là. »

Si, pour des raisons de propagande, les communistes évitent de verser le sang, ils n'ont plus grand-chose à faire pour déchaîner une nouvelle persécution. Une persécution bien orchestrée, une campagne de propagande discrète. Non plus une propagande auprès des masses, comme il y a trois ans, mais auprès du clergé puisque c'est l'Etat qui verse au clergé des diverses confessions des traitements fixes.

Le 14 mai dernier, Radio-Budapest annonça : « Le gouvernement a décidé de porter les traitements des prêtres catholiques de 150 à 160 florins par mois. »

A la veille de la nouvelle campagne contre les évêques, les communistes cherchaient manifestement à se concilier les bonnes grâces du bas clergé et le 2 juin dernier Radio-Budapest annonçait : « Le Comité national des prêtres catholiques de Hongrie s'est réuni pour étudier les efforts déjà faits en vue de recueillir des signatures pour l'appel international en faveur de la paix. »

Mais, puisqu'il est interdit aux prêtres hongrois de manifester leurs opinions quand elles sont hostiles à la tyrannie spirituelle du communisme, le clergé n'aurait-il pu se réfugier dans l'abstention et le silence ? Impossible, puisque dans une déclaration qui constitue le programme du gouvernement hongrois en cette matière, Radio-Budapest déclarait le 31 octobre 1948 : « Aujourd'hui les vrais prêtres, les bons prêtres sont ceux qui parlent. Garder le silence équivaut à prendre parti contre la révolution. Il faut que les prêtres parlent s'ils veulent être considérés comme de bons prêtres. »

Les « bons prêtres », selon la radio hongroise, sont donc ceux qui parlent, à condition qu'ils parlent comme le veut le régime, même si pour celui-ci, selon une déclaration significative faite le 9 juin dernier par Revaï, ministre de l'Instruction publique et des Cultes, « vouloir que les enfants suivent des cours d'instruction religieuse équivaut à se proclamer ennemi de la démocratie populaire ».

Et voici ce qu'annonce de son côté l'Office d'Etat pour les Affaires ecclésiastiques approuvé le mois précédent par le Parlement : « Il (l'Office) sera chargé d'appliquer les accords entre l'Etat et les Eglises et de surveiller l'appui donné par l'Etat aux diverses confessions. »

Ce n'est pas seulement l'Eglise catholique, poursuit Radio-Londres, qui jouit de cet « appui » ; il y a trois ans à peine, des chefs des Eglises luthérienne et réformée ont été emprisonnés sous l'inculpation d'espionnage, simplement parce qu'ils avaient voulu assister à l'assemblée du Conseil œcuménique des Eglises chrétiennes à Amsterdam, tandis que l'autre jour Radio-Budapest signalait implicitement des persécutions contre certaines personnalités israélites.

A propos des protestations qui s'ensuivirent Radio-Budapest déclarait : « Toutes ces lamentations prouvent que les autorités hongroises ont frappé à l'endroit voulu et que leurs mesures étaient justes et nécessaires. » Dans quelques mois, dans un an peut-être, Radio-Budapest affirmera encore quelque chose de semblable à ce qu'elle dit aujourd'hui mercredi, le 20 juin : « Les criminels qui attaquent l'indépendance de notre peuple sont aux ordres de l'étranger et veulent la guerre. »

L'Osservatore Romano *conclut en exprimant son indignation.*

Le procès.

Sous le titre : « Le procès de Mgr Groesz avait pour but de discréditer l'Eglise aux yeux du peuple hongrois », le Monde *du 29. 6. 51 publie un article, signé A.-L. P., qui éclaire singulièrement la méthode suivie et la valeur des aveux.*

Le régime communiste hongrois a tenu à faire assister tout le peuple au procès intenté à Mgr Groesz. Chaque soir, entre 20 heures et 22 heures, Radio-Budapest a diffusé les principaux passages des audiences.

Ces émissions sont pleines d'enseignements, d'autant plus que *les correspondants des grandes agences occidentales présents au procès n'ont pas été en mesure d'en donner des comptes rendus détaillés.*

Tout d'abord, il faut souligner que le procès actuel diffère à tout point de vue de celui du cardinal Mindszenty. Non seulement les accusations portées contre Mgr Groesz et ses coaccusés sont beaucoup plus graves que celles formulées contre le prince primat, mais encore leurs buts sont très différents.

Dans le cas Mindszenty, il s'agissait pour le régime communiste d'écarter un homme dont le prestige et l'attitude sans compromis et les opinions bien arrêtées constituaient une menace permanente.

Dans le procès Groesz, on veut non seulement éliminer les accusés en les condamnant, mais encore et surtout compromettre l'Eglise et la religion catholiques, et en profiter naturellement pour dresser le peuple contre Tito.

Dans le procès Mindszenty l'honneur personnel du prince primat n'était pas souillé. L'affaire restait sur le terrain strictement politique, et le cardinal fut condamné sous l'accusation de « complot contre la République ». Il faut croire qu'à cette époque le gouvernement de Budapest entretenait l'espoir qu'en écartant le cardinal il pourrait mettre l'Eglise hongroise à son service, comme Staline l'a fait de l'Eglise orthodoxe russe. N'ayant pas réussi dans cette tentative, il veut maintenant anéantir l'Eglise catholique de Hongrie, qui depuis saint Etienne est le guide spirituel de l'immense majorité du peuple magyar. Pour cela il fallait déshonorer non seulement les prêtres qui se trouvent au banc des accusés, mais aussi la religion elle-même.

C'est ainsi que les prêtres se sont accusés de monstruosités avec un enthousiasme et un zèle surprenants, même chez les hommes poussés par l'instinct de conservation, et qu'ils ont dénoncé d'autres membres de la hiérarchie.

On les a entendus affirmer avec insistance que la débauche, l'escroquerie, l'abus de confiance, le vol, l'exploitation systématique « de la bêtise des fidèles, l'assassinat et l'instigation au meurtre sont des procédés tout à fait courants au sein de l'Eglise catholique hongroise. On parvint même à leur faire affirmer que le miracle de Fatima, par exemple, avait été « inventé » pour abuser la crédulité des fidèles.

Tout s'est passé comme s'il s'agissait de tuer la foi du peuple hongrois. Pour cela il fallait discréditer l'Eglise, ses hauts dignitaires, le

faire « avouer » non seulement des crimes de droit commun (meurtres, trafic de devises, proxénétisme, etc.), mais aussi l'intention bien arrêtée de tromper le peuple, de l'exploiter au profit du clergé lui-même et dans le dessein de restaurer un régime périmé.

La comédie cependant était trop bien jouée pour paraître naturelle. *Les accusés débitaient des phrases bien construites, équilibrées, où chaque mot avait une place et un sens bien définis, de telle sorte qu'on eût cru qu'ils lisaient le texte d'un livre.*

Ils ne prirent pas un instant le temps de réfléchir, même s'il s'agissait d'évoquer des événements qui se seraient passés il y a vingt ou vingt-cinq ans. A peine la question était-elle posée que la réponse coulait, toute faite. *Il est arrivé au moins une dizaine de fois de l'accusé répondit à la question avant même que le président eût le temps de la formuler.* La préparation physique et morale des accusés était tellement parfaite que de nombreuses fois on a eu l'impression nette de se trouver devant un acteur qui enchaînerait ses répliques sans prendre en considération les répliques de son partenaire.

Pour la confrontation des accusés et des témoins le même jeu se renouvela : *les accusés s'empressèrent d'approuver les témoignages à leur charge, sans même que le président les y eût invités.* On avait l'impression qu'avec le fragment de conscience libre dont ils avaient peut-être encore l'usage les accusés étaient en proie à la crainte de ne pas bien réciter leur leçon, au risque de se faire réprimander en fin d'audience. Les témoins, qui d'ailleurs étaient tous des reclus, agissaient de la même manière.

Mais nous avons déjà été habitués aux « aveux spontanés » dans des cas semblables. Il importe peut-être davantage d'attirer l'attention sur le langage employé par les accusés. Leur vocabulaire et leur style appartiennent au jargon de la propagande marxiste. L'auteur ou les auteur de ce scénario ont prêté aux acteurs leur propre manière de s'exprimer. Les termes « techniques » lénino-staliniens abondent dans leur déposition.

L'archevêque, le supérieur de l'Ordre Paulicien, l'Abbé Cistercien et les autres prêtres ou personnalités catholiques ont prononcé et répété les phrases suivantes :

« Je suis un ennemi acharné du peuple. »

« Je suis un ennemi de la démocratie. »

« J'ai conspiré de concert avec une bande de criminels fascistes. »

« J'ai organisé une bande de terroristes armés, composée de koulaks et d'autres éléments antipopulaires. »

« J'ai comploté l'assassinat des membres de l'héroïque armée rouge, qui a libéré la Hongrie. »

« J'étais en contact avec les bandes fascistes hongroises se trouvant chez Tito. »

« Après la libération de la Hongrie... »

« J'étais persuadé que la Yougoslavie attaquerait dans quelques semaines la Hongrie, et ce jour-là notre gouvernement prendrait le pouvoir en main pour châtier les travailleurs et les paysans. »

« Nous étions en contact avec les impérialistes occidentaux. »

On pourrait citer des pages entières de cette littérature en puisant dans le compte rendu du procès. Ce qui permet de penser que *ce procès a pu être conçu hors de Hongrie, ou tout au moins par des gens ignorant la mentalité et la psychologie du peuple hongrois.*

Certaines scènes frisent le ridicule. Citons un exemple : l'ancien député Hugo Payr est entendu en qualité de témoin.

La scène se déroule comme suit :

LE TÉMOIN. — J'ai eu plusieurs entretiens avec Istvan Friedrich, ancien premier ministre, *ce contre-révolutionnaire bien connu.* En juin 1949, nous étions convenus qu'il faudrait renverser le régime démocratique, ramener Otto de Habsbourg sur le trône...

LE PRÉSIDENT. — Quel était votre programme économique ?

LE TÉMOIN. — Réinstaller le système capitaliste, reprendre la terre aux paysans et la rendre aux anciens propriétaires, restituer les usines nationalisées aux grands capitalistes.

LE PRÉSIDENT. — Les accusés Groesz et Endredy étaient-ils au courant de ces projets ?

LE TÉMOIN. — Bien sûr !

LE PRÉSIDENT (*répétant, comme toujours, les affirmations compromettantes*). — Donc, les accusés Groesz et Endredy étaient au courant de ces projets ?

LE TÉMOIN. — Mais bien sûr, Monsieur le président, je vous assure que c'est vrai ! Groesz et Endredy étaient au courant !

LE PRÉSIDENT. — *Rassurez-vous, ils ne le nient pas non plus !*

A.-L. P.

Ajoutons une « révélation » faite au cours du procès. Le président du tribunal a produit « une lettre originale signée du Pape, dans laquelle Pie XII encourageait Groesz à résister à la néfaste action dissolvante du régime communiste. Groesz en a admis l'authenticité. »

Il s'agit de la lettre adressée, le 2. 1. 1949, *de S. S. Pie XII à l'épiscopat hongrois et reproduite dans* la Documentation Catholique *du* 27. 2. 1949 (*col.* 267 *suiv.*). *Le lecteur pourra s'y reporter et juger lui-même.*

Le verdict.

Le 28 *juin dernier, le tribunal a prononcé son verdict contre Mgr Groesz et ses coaccusés. Voici les sentences d'après* la Croix *du* 30. 6. 51 .

Le tribunal départemental de Budapest a rendu son jugement dans l'affaire de Mgr Groesz et de ses huit coaccusés.

L'archevêque de Kalocsa a été condamné à quinze ans de prison, à la confiscation de ses biens et à la privation de ses droits civiques.

L'abbé Cistercien de Zirc, Vendel Endredy, à quatorze ans. Le P. Cistercien Hagypo-Kovacs, à treize ans.

Le P. Eugène Csellar, ancien Prieur général des Pères Paulins (Congrégation polono-hongroise), et l'abbé Paul Bozsik, curé de Pestidezkut, à dix ans chacun.

André Farkas, procureur (laïque) de l'archidiocèse de Kalocsa, à huit ans.

La Cour a retenu contre eux les délits suivants : organisation des moyens tendant à renverser le régime démocratique, trafic de devises, organisation d'évasion vers l'étranger.

Le P. François Vezer, ancien prieur d'un monastère des Pères Paulins, inculpé du meurtre d'un soldat soviétique en décembre 1944, a été condamné à mort.

Aloyse Pongracz, employé à la légation des Etats-Unis à Budapest, sera jugé par un tribunal militaire.

Quant à Ladislas Hevey, ancien chef de section au ministère du Commerce, son cas « a été disjoint ».

Il ressort des attendus des jugements que la Cour a accordé le bénéfice des circonstances atténuantes à tous les accusés, sauf au P. Vezer, « en raison de leurs aveux, de leur repentir, de l'éducation qu'ils ont reçue et, pour les ecclésiastiques, de l'influence exercée sur eux par le Vatican ».

Les avocats des condamnés ont réclamé le droit pour leurs clients de faire appel.

La Cour siège actuellement en Conseil de grâce pour examiner le cas du P. Vezer.

Le procureur a fait appel *a minima* pour ces six accusés.

Le même numéro de la Croix *décrit la personnalité de Mgr Groesz et de ses coaccusés.*

Mgr Groesz n'avait rien d'un « politique ».

Né en 1887, de pauvres paysans, à Feltorony, Mgr Groesz était connu pour ses goûts simples et son désintéressement des questions politiques ; sa seule ambition : être un pasteur pour ses diocésains.

Déjà, comme évêque de Szombathely, il avait su gagner les cœurs de ses fidèles par ses manières cordiales et avenantes ; et, bien qu'il fût, suivant les lois alors en vigueur, automatiquement membre de la Chambre Haute du Parlement, il se tint toujours à l'écart des intrigues politiques.

Sa résidence était ouverte à tous ceux qui désiraient le voir, riches ou pauvres ; on lui connaissait deux faibles, si l'on peut nommer ainsi des traits de caractère pittoresque : il aimait se retrouver avec ses anciens confrères de Séminaire et passer avec eux des soirées de camaraderie, à se rappeler le temps de leurs études ; il avait, d'autre part, la passion du football, ne manquant pas l'occasion d'assister à un match, partout où il le pouvait ; il y venait d'ailleurs toujours à pied, jamais en auto.

Devenu président de la Conférence des évêques de Hongrie, après le procès du cardinal Mindszenty, il signa, au nom de ses collègues, l'accord entre l'Eglise et l'Etat du 30 août 1950, après avoir travaillé à l'élaboration du texte. Dans une lettre adressée à cette époque à M. Darvas, ministre de la Justice et de l'Instruction publique, il déclara que cet accord « ne portait préjudice d'aucune façon aux droits du Saint-Siège concernant le règlement des relations de l'Eglise et de l'Etat ».

Les hommes du régime, détrompés peu à peu quant au véritable caractère de cet évêque simple, bonhomme et conciliant, se heurtèrent à un roc qui ne cédait plus d'un seul pouce sur les principes. Peu avant son arrestation, ils le virent bien, quand le prélat refusa de signer, avec ses collègues, l'appel communiste en faveur d'un pacte de la paix entre les « Cinq Grands ». Aussitôt, Mgr Groesz, dans un mandement qui devait être le dernier, demanda des prières pour la paix mondiale et montra comment, depuis deux mille ans, l'Eglise se dévouait à l'édification et au maintien de la véritable paix.

De cette façon, l'archevêque prouvait, et son amour de la paix, et sa volonté de se placer en dehors de la politique.

A la suite de ce mandement, *Szabad Nep*, journal officiel du parti communiste hongrois, proféra cette menace : « Le peuple n'oubliera pas cela. » L'arrestation et le procès ne tardèrent pas.

Les autres accusés du procès de Budapest.

L'Abbé Cistercien Vendel Endredy, âgé de 56 ans, fut arrêté le 14 novembre 1950, peu de semaines après un événement des plus significatifs : il venait de déclarer suspens l'un de ses propres religieux, le P. Richard Horvath, initiateur de la propagande de paix pro-communiste, en sa qualité de secrétaire du « Comité national de la paix des prêtres catholiques ».

Il suffit d'un peu de perspicacité pour mettre un lien entre ces deux faits.

Un autre Père Cistercien, le P. Jules Hagypo-Kovacs, âgé de 63 ans, avait lancé de nouvelles méthodes de culture dans les fermes des couvents de son Ordre avant leur confiscation. Il fut inculpé pour avoir conspiré et contrevenu aux règlements des prix et des cours.

Le P. Eugène-Etienne Csellar, âgé de 39 ans, avait été, malgré sa jeunesse, Prieur général des Pères Paulins en Hongrie. Ce religieux de grande valeur était notamment accusé de recel d'armes et de falsification de documents officiels.

Déclaration de la S. Congrégation Consistoriale.

L'Osservatore Romano *du* 30. 6.-1. 7. 1951 *publie la déclaration suivante de la S. Congrégation Consistoriale :*

DÉCLARATION

On a osé non seulement porter des mains sacrilèges sur S. Exc. Mgr Joseph Groesz, archevêque de Kalocsa, mais encore le traduire devant le tribunal civil, le soumettre à un procès inique et l'empêcher d'exercer sa juridiction archiépiscopale.

En conséquence, la S. Congrégation Consistoriale déclare que tous ceux qui ont pris part à ces forfaits, soit ceux qui les ont ordonnés quelle que soit leur condition ou de quelque dignité qu'ils soient revêtus, soit les complices que la nature de ces délits suppose, soit ceux qui ont poussé à les commettre ou qui y ont apporté de quelque manière leur concours, à la condition que leur collaboration ait été nécessaire à l'accomplissement du crime, ont encouru l'excommunication — *latae sententiae* réservée spécialement au Siège apostolique — selon la teneur des canons 2343, § 3 ; 2341, 2 344, n° 2 ; 2209, §§ 1-3, et toutes les autres peines établies par le Code de droit canonique contre les coupables selon la condition de chacun.

Fait à Rome, au palais de la S. Congrégation Consistoriale, le 29 juin 1951.

Fr. A.-J. card. PIAZZA,
évêque de Sabine et Mandela,
secrétaire.

J. FERRETTO,
assesseur.

Un communiqué du cardinal Schuster.

Sous le titre « Le procès des morts », le journal milanais L'Italia, *du 30. 6. 51, publie le communiqué suivant du cardinal* SCHUSTER, *archevêque de Milan :*

Une des dates les plus tristes de l'histoire de Rome fut ce jour, au xe siècle, où l'on a exhumé et traîné devant le tribunal le cadavre du Pape Formose, condamné ensuite à être jeté au Tibre.

Nous croyions que de telles scènes macabres n'étaient plus possibles ; et pourtant le fait s'est reproduit hier à Budapest, quand, en haine de la foi catholique et du Saint-Siège, on a traîné en justice de pauvres loques humaines contre lesquelles le procureur de la République a tout simplement requis la peine de mort, comme s'il était possible de mourir deux fois !

Un tribunal qui, pour prononcer un jugement arrêté à l'avance, doit d'abord éteindre l'intelligence et la volonté des inculpés, et les réduire à l'état de misérables automates, un tel tribunal se condamne lui-même. Il prouve, en effet, qu'il redoute la simple vérité et la personnalité humaine et qu'il n'ose affronter que des morts.

Lorsque, hier, Joseph Groesz, archevêque de Kalocsa, et ses coaccusés ont été con-

damnés par le tribunal hongrois, ils étaient déjà, moralement, des morts ; aussi la sentence, comme l'a clairement relevé l'un des avocats, a surtout voulu frapper quelqu'un qui vit, et qui vivra toujours : l'Eglise catholique et son Chef.

La faute ? Que toutes les nations chrétiennes en prennent acte. Le communisme matérialiste sent trop bien que la seule barrière qui s'oppose à sa diffusion dans le monde est l'Eglise catholique avec son trésor de valeurs spirituelles que lui a léguées son divin Fondateur.

L'U. R. S. S. ne verrait aucune difficulté à s'accorder demain à nouveau avec les Etats-Unis, comme déjà au temps de Roosevelt. Si cela lui était profitable, elle conclurait de nouveau des accords commerciaux avec les autres Etats capitalistes, avec l'Angleterre, avec la France, avec toute l'Allemagne. La Russie n'a peur ni des bombes atomiques ni des capitaux des banques d'Occident. Elle ne craint et, partant, ne hait que *le divin*. Voilà son ennemi ; voilà le secret du récent procès de Budapest.

Mais le Christ, et avec lui l'Eglise catholique, ne redoutent pas l'U. R. S. S. Ils se vengent, comme dans le passé, en priant plus pour les persécuteurs que pour les martyrs. Et l'Eglise maternelle attend le jour où elle pourra sauver les égarés en ramenant le Christ parmi eux.

Milan, le 29 juin 1951.

ILDEFONSE, card. SCHUSTER.

L'homme qui juge les évêques de Hongrie

Sous ce titre The Tablet *du* 30. 6. 1951 *publie le témoignage de Matthias Veszy, avocat hongrois, qui en* 1949 *fut chargé de la défense du cardinal Mindszenty* (1) *: M. Veszy appartient à l'Eglise réformée.*

La semaine dernière s'est poursuivi à Budapest le procès de Mgr Josef Groesz, archevêque de Kalocsa et président de la Conférence de l'épiscopat hongrois depuis l'emprisonnement du cardinal Mindszenty. Ce procès se déroule dans la même salle et est conduit par le même procureur et le même juge que celui contre le cardinal Mindszenty. Le juge est Vilmos Olti, ancien nazi, sur lequel je suis bien renseigné. Il n'est pas étonnant de l'y retrouver, puisque les autres « juges populaires » de Hongrie ne valent guère la peine d'être nommés : suppôts qui sont juges tant qu'Olti le désire et tant qu'ils suivent ses instructions. Ce ne sont pas de savants juristes, et même pas souvent d'authentiques bolcheviques ; en général, ce sont des caractères faibles et faciles à dominer.

Il n'existe plus guère de procédure judiciaire en Hongrie ; aussi n'est-il plus possible de discuter de « procès » comme celui-ci en se plaçant à un point de vue juridique. Mais Vilmos Olti est un « juge populaire » différent des autres.

Pour avoir une idée exacte de l'homme chargé de juger Mgr Groesz, il faut se reporter deux années et demie en arrière, à l'époque où il fut appelé à juger le cardinal Mindszenty.

Le 3 janvier 1949, une semaine après l'arrestation du cardinal, le Dr Josef Groh, membre du Parlement hongrois et, depuis une quarantaine d'années, conseiller juridique des archevêques d'Esztergom, m'a demandé si j'accepterais d'assumer la défense lors du procès du cardinal. Je répondis qu'à mon avis il ne pourrait y avoir de plus grand honneur pour un avocat hongrois que de défendre Son Eminence. Je demandai si le fait que j'étais calviniste était un obstacle. Le Dr Groh fit observer qu'il serait au contraire très opportun que moi, calviniste, je m'associe à lui, catholique, pour la défense du cardinal. Il désirait que je prenne la direction de la cause, puisque lui-même, mon aîné de dix ans, était faible de santé, atteint de troubles cardiaques et de surdité.

Le Dr Groh me demanda de préparer le dossier, tandis que lui-même se rendrait chez le Dr Martin Bodonyi, alors président du ministère public du peuple, pour demander l'autorisation de s'entretenir avec son client. Le Dr Groh avait été en effet chargé de la défense du cardinal par la mère de celui-ci, en vertu de l'article 53 de la loi n° 33 de 1896 relative à la procédure criminelle, selon lequel les proches de l'accusé peuvent nommer un défenseur au cas où l'inculpé lui-même n'use pas de son droit. L'article 62 de cette loi établit le droit du défenseur d'agir au nom de l'accusé pendant chaque phase de la procédure, y compris l'instruction préliminaire, et il définit en particulier le droit du défenseur de s'entretenir avec son client.

Le Dr Groh me rendit visite le lendemain ; il était allé voir le Dr Bodonyi qui l'avait reçu en faisant montre de bienveillance et lui avait promis de lui accorder une entrevue avec le cardinal dès que les autorités chargées de l'enquête, c'est-à-dire la police secrète d'Etat (A. V. O.) auraient livré le cardinal au ministère public et que l'acte d'accusation aurait été dressé. Il est vrai qu'on doit permettre aux défenseurs de s'entretenir avec l'accusé dès l'enquête ; mais tout le monde savait également que cette autorisation n'était jamais accordée quand l'A. V. O. était chargée de l'enquête ; inutile donc de la demander. Cependant, le Dr Groh eut une très bonne impression du Dr Bodonyi qui lui conseillait de venir s'informer deux fois par semaine afin de ne pas perdre de temps dès que l'A. V. O. aurait fini son travail. C'est ce que fit le Dr Groh ; il vint s'informer en tout cinq fois, mais sans succès. Vers la fin du mois de janvier, le Dr Bodonyi changea brusquement d'attitude et reçut le Dr Groh en ricanant : « Pourquoi m'importunez-vous tout le temps ? Le cardinal a déjà désigné lui-même son défenseur : le Dr Koloman Kiczko. »

Bien qu'il n'eût jamais été spécialiste du droit pénal, le Dr Kiczko, communiste de vieille date, avait été président d'une des cours de Budapest pendant la première dictature du prolétariat en 1919. Ensuite, il avait eu une modeste clientèle comme avocat civil, mais le cardinal ne connaissait même pas son nom. Avant l'annonce de sa désignation comme défenseur du cardinal, le bruit avait couru dans les milieux du palais que les communistes étaient à la recherche d'un avocat « sûr » dont le nom pourrait être inscrit sur une lettre de désignation en blanc qu'on avait déjà fait signer au cardinal. Il faut dire à l'honneur du barreau hongrois qu'ils ne réussirent pas si facilement qu'ils avaient cru.

Quelques jours plus tard, le Dr Groh fut suspendu par la section disciplinaire du barreau de Budapest, dont le Dr Kiczko était l'un des présidents. La suspension entrait en vigueur immédiatement. Donc le Dr Groh ne pouvait plus exercer sa profession. Je pris sa défense dans cette affaire disciplinaire et je fis valoir que la décision de le suspendre avait été prise sous de faux prétextes. La nouvelle de la suspension fut publiée au *Bulletin officiel* quelques jours avant l'ouverture du procès.

Le cardinal arrêté comparut, à une date située

(1) Traduction de *la D. C.*

entre le 28 janvier et le 3 février 1949, devant le président du tribunal du peuple, le Dr Vilmos Olti. D'une voix cassée et fatiguée, il demanda instamment au Dr Olti de l'autoriser à désigner un défenseur et à s'entretenir avec lui. Le Dr Olti répliqua avec rudesse : « Mais vous avez déjà désigné un défenseur », et donna l'ordre d'emmener le cardinal. Une chose semblable se produisit au cours du procès même. Quand le Dr Kiczko eut fini sa « plaidoirie » qui ressemblait plutôt à une suite au réquisitoire du ministère public, le cardinal s'était suffisamment remis de son apathie pour s'avancer vers la Cour et dire au juge d'une voix tremblante : « Monsieur, je demande un autre avocat. » Mais le juge, d'un geste irrité, lui signifia son refus ; les gardes le reconduisirent au banc des prévenus ; celui-ci n'a pas de rampe et se trouve juste en face de la Cour, ce qui avait permis au cardinal de s'avancer ainsi. Ce dialogue, à voix basse, était presque imperceptible dans le brouhaha qui suivit la plaidoierie ; très peu d'assistants l'avaient entendu, les microphones ayant été débranchés.

Environ une semaine avant l'ouverture du procès, j'avais appris d'une source très sûre que le Dr Olti rendait régulièrement visite au cardinal dans sa cellule, tous les jours, entre 11 et 13 heures, afin de répéter le « procès » avec lui. D'abord, j'avais de la peine à le croire puisque, selon la loi hongroise, le juge n'a absolument pas le droit d'entrer en contact avec le prévenu avant le procès, sauf, exceptionnellement, pour recevoir de lui des pétitions. Mais un jour je me rendis chez le Dr Olti aux heures où il recevait habituellement, c'est-à-dire également entre 11 heures et 13 heures. Je le rencontrai sur le pas de sa porte ; il sortait juste à ce moment, rougit et me dit d'un air tout à fait décontenancé : « Excusez-moi, je suis très, très pressé. » Je ne lui demandai pas pourquoi ; je lui disais seulement que je serais heureux d'avoir un billet pour assister au procès. « S'il y a la moindre possibilité, vous en aurez certainement un, s'est-il empressé de m'assurer, inscrivez-vous sur la liste qui se trouve à mon secrétariat. » Et il disparut en coup de vent. Deux jours plus tard, j'ai essayé de nouveau, mais cette fois j'y suis allé plus tôt pour le trouver chez lui. Ce fut la même hâte, le même embarras, les quelques paroles de courtoisie auxquelles il ne manqua jamais ; or, je savais pertinemment qu'à cette époque le seul travail que lui imposait sa fonction était la préparation de l'affaire Mindszenty et qu'il avait déjà terminé tous les dossiers. Deux jours avant le procès, j'envoyai mon adjoint pour aller chercher le billet promis, mais en vain ; on lui répondit qu'il n'en restait plus. Je fus obligé de suivre le procès par la radio.

J'étais assez bien familiarisé avec la méthode employée par le Dr Olti pour diriger les débats, car en 1948 j'avais défendu devant lui Julius Kelemen, secrétaire d'Etat au ministère de l'Intérieur et l'un des dirigeants de l'aile gauche du parti social-démocrate, ainsi que, la même année, Francis de Kiss, le premier qui fut accusé dans la série des soi-disant « espions britanniques ». Ces deux procès avaient pris en tout environ quatre-vingts jours ; ils commençaient tôt dans la matinée et duraient tard dans la soirée ; ainsi j'appris à bien connaître les méthodes du juge. La loi hongroise laisse au juge une liberté d'action et un rôle personnel bien plus grands que la loi anglaise. Je dois reconnaître qu'à certains égards le Dr Olti est un homme d'un talent exceptionnel. Son passé nazi est notoire ; il a été secrétaire de la fameuse Société germano-hongroise et est responsable, entre autres choses, de la confiscation des usines possédées par des Juifs. Mais cela ne l'a pas empêché de devenir une personnalité importante sous le régime communiste. Cependant, cet opportuniste à la parole mielleuse est habile à manier les textes. Au cours de ses procès, il fait preuve d'une connaissance et d'une maîtrise stupéfiantes des dossiers. Jamais, autant que je me rappelle, il ne s'impatientait envers les prévenus ; il écoutait toujours avec complaisance même les déclarations les plus verbeuses et observait les formalités avec une courtoisie consommée. De plus, dans ces deux procès de 1948, la défense n'était pas entièrement privée de ses droits.

Le procès du cardinal était, à ce point de vue, une innovation. En l'écoutant, je remarquais avec étonnement que, pour la première fois, le Dr Olti renonçait à ses manières courtoises. Il ne permettait plus le libre échange de déclarations ; au contraire, l'aspect le plus frappant de sa nouvelle méthode était ses continuelles interventions. Il interrogeait de manière à suggérer la réponse, répétait ses questions, donnait l'impression de diriger l'accusé, de donner des indications qui évoquaient des répétitions antérieures et intercalait à plusieurs reprises de courts arrêts pour poser de petites questions, nombreuses et brusques, mais marquées d'une étrange insistance, en ajoutant « oui ? » et « non » ? pour suggérer la réponse. Pas un instant il ne laissait le cardinal tranquille, le surveillant, le corrigeant, répétant ses réponses quand elles semblaient satisfaisantes.

Ajoutons, pour être complet, que, peu après la condamnation du cardinal, le Dr Groh fut arrêté lui aussi ; avec deux membres du Parlement, appartenant au même parti, il fut jugé et condamné. J'ai assumé sa défense. Lors de mon premier entretien avec lui, après son arrestation, je lui ai demandé pourquoi il avait plaidé coupable devant les autorités chargées de l'enquête. « Voyez-vous », fut la réponse quelque peu évasive, « il y avait là un colonel de l'A. V. O. qui était très aimable avec moi. Il me fit même apporter à manger à ses propres frais. Il m'expliquait qu'il ne servirait pas à grand'chose de ne pas plaider coupable. Certes, il se pourrait que je sois acquitté, mais, ajoutait-il, dans ce cas, il serait forcé, à son grand regret, de me faire arrêter de nouveau et de me faire envoyer dans un camp de concentration pour une période indéterminée. Et cela, déclarait-il avec compassion, votre santé déficiente ne le supporterait pas, car c'est pire que la prison. Si j'étais vous, conclut-il, je plaiderais coupable. » Et voilà, cher ami, pourquoi j'ai plaidé coupable. »

En réalité, le Dr Groh fut acquitté de toutes les accusations formées contre lui, sauf d'avoir omis de dénoncer le cardinal dont il avait été le conseiller juridique. Pour ce motif, il fut condamné à deux ans de prison ; la sentence fut confirmée par la Cour d'appel le 28 septembre 1949. C'est alors que j'ai fui mon pays. Je ne pouvais pas rester, puisque j'avais été associé au Dr Groh pour la défense du cardinal. Mon tour serait venu également. Mais j'avais la naïveté de croire que j'avais assez bien réussi comme défenseur du Dr Groh, puisqu'il s'en était tiré avec deux ans de prison seulement. Mais au printemps de 1951, quand les deux années étaient passées, j'ai appris que non seulement il n'avait pas été relaxé, mais qu'il avait disparu. Jusqu'à présent, sa famille est sans nouvelles de lui.

Les condamnations sont donc purement nominales et ne préjugent nullement du sort réel du condamné. La procédure judiciaire est nominale également. Le procès du cardinal n'avait aucune validité pour quiconque est au courant du droit hongrois. Il n'avait qu'une portée politique. Le droit coutumier de mon pays a décidé en 1903, en se basant sur l'article 51 de la loi de 1896 mentionnée plus haut, qu'aucun procès n'est possible sans la présence d'un défenseur librement choisi par le prévenu. Le Dr Kiczko n'avait pas été choisi par le cardinal Mindszenty ; sa présence au procès ne suffit donc pas pour valider la pro-

cédure. Non seulement le prévenu a toujours le droit de choisir son défenseur, mais il peut également à tout moment révoquer celui qu'il a désigné. A deux reprises, le Dr Vilmos Olti a empêché le cardinal d'user de ce droit. Le Dr Groh, défenseur désigné légalement, a été illégalement empêché d'aller voir le cardinal, même avant la désignation frauduleuse du Dr Kiczko. Pour un juriste, inutile de rien ajouter pour prouver le caractère illégal de la condamnation du cardinal. Inutile de réfuter le tissu d'absurdités produit à la salle des séances.

Le récent procès de Mgr Groesz rentre exactement dans la même catégorie.

La raison de la condamnation.

Sous le titre « Le procès de Mgr Groesz. La raison véritable de son emprisonnement », The Tablet *du 7. 7. 51 publie un article dont voici la traduction :*

Mgr Groesz, dont le procès s'est terminé à Budapest la semaine dernière, a été déclaré coupable de quatre chefs d'accusation : d'avoir dirigé une organisation destinée à renverser le régime communiste, d'avoir trafiqué des devises au marché noir, d'avoir aidé certaines personnes à fuir à l'étranger et d'avoir commis « des crimes contre le peuple ». Comme pour le cardinal Mindszenty, les délits en matière de devises se rapportaient en fait à l'administration de fonds charitables, tandis que l'aide donnée à des personnes qui ont fui à l'étranger n'était qu'un acte de simple humanité. L'accusation principale était que Mgr Groesz cherchait à renverser le régime.

En faisant fonction de chef de l'Eglise en Hongrie, il occupait une position qui traditionnellement entraine des responsabilités spéciales, à des époques critiques de la vie nationale. Aucune loi du régime actuel n'a révoqué la position antérieure du primat de Hongrie, lequel était *Legatus natus* du Saint-Père et jouissait de certaines immunités diplomatiques. On ignore dans quelle mesure Mgr Groesz se croyait obligé de faire fonction de primat en l'absence du cardinal, mais il savait qu'il avait une responsabilité spéciale envers la nation, en plus de celle qui incombe à tout évêque.

Cependant, il y a moins d'une année, l'actuel gouvernement hongrois le jugeait encore qualifié pour signer un accord avec l'Etat au nom de l'Eglise. Si aujourd'hui c'est un crime d'interpréter sa fonction comme il est dit l'avoir fait, c'était un crime aussi au moment où le gouvernement concluait un accord avec lui. Le véritable motif pour lequel il est maintenant jugé et condamné n'a rien à voir avec sa conception des devoirs de sa haute charge. Le seul « crime contre le peuple » qui a réellement amené son emprisonnement n'a pas été mentionné au procès. C'est d'avoir refusé de s'associer à la soi-disant « campagne pour la paix », menée avec tant d'énergie par le gouvernement hongrois, comme par les autres gouvernements d'Europe orientale.

Quiconque s'étonnerait de l'importance attachée à la « campagne pour la paix » n'a qu'à se rapporter aux déclarations d'Ernoe Mihalyfi, secrétaire général du Conseil national hongrois pour la paix. Selon lui, en Hongrie seule le nombre de signatures recueillies pour ces « pétitions pour la paix » — propagande habilement déguisée contre les Etats-Unis — sont actuellement au nombre de 7 148 000. La population totale du pays, y compris les enfants, n'est que de quelque 8 millions et demi. La collecte de signatures était un enregistrement en masse de la population ; s'y opposer était un « crime contre le peuple ».

Bref, de même que le cardinal ne fut jugé et condamné pour aucun des motifs mis en avant dans l'acte d'accusation, mais pour avoir résisté énergiquement, l'été précédent, à la « nationalisation » et à la laïcisation des écoles catholiques, ainsi Mgr Groesz a été jugé et condamné non pas pour les motifs formulés par le tribunal, mais parce que, lui aussi, a résisté au régime dans une question où celui-ci avait décidé que sa volonté devait l'emporter. Le moment critique arriva pour l'Eglise de Hongrie l'an dernier, quand les évêques refusèrent de demander aux fidèles de signer le « Manifeste de Stockholm », et cette année-ci quand ils refusaient d'appuyer les demandes du soi-disant Congrès pour la paix tenu à Berlin en février.

Avant l'accord d'août dernier, les attaques de la presse contre les évêques étaient fréquentes. Elles cessèrent pendant quelque temps après la signature de l'accord, mais se réveillèrent le 13 avril dernier quand l'organe officiel du parti, *Szabad Nep,* révélait que Mgr Groesz avait refusé de recevoir les membres du « Comité de la paix » de sa localité et que deux autres évêques, Mgr Hamvas, de Csanad, et Mgr Petery, de Vac, avaient fait de même. « Cela veut dire, déclarait *Szabad Nep,* qu'ils ne soutiennent pas le Mouvement pour la paix et qu'ainsi ils violent brutalement l'accord conclu par le gouvernement hongrois. » « Ceux qui se tiennent à l'écart sont les ennemis de la paix. »

Les évêques préférèrent publier sur la paix des déclarations à eux, au lieu d'apposer leurs signatures aux déclarations toutes préparées par le Kominform. Ils exposaient très clairement la position chrétienne dans deux lettres pastorales, l'une à Noël, l'autre à Pâques. Dans la dernière, datée du 3 avril, ils rappelaient d'abord que le 26 janvier le président du Conseil mondial pour la paix, patronné par les communistes, s'était adressé directement au Saint-Père, « lui demandant d'appuyer les efforts faits pour la réduction des armements ». Et ils poursuivaient : « Il est superflu de dire que le président du Conseil mondial pour la paix s'est adressé là où l'on désire la paix avec le plus de sincérité et où l'on travaille avec le plus de persévérance à la réalisation de ce but. Ce fait est reconnu même par le président du Conseil mondial pour la paix. » [...]

Après avoir cité quelques déclarations du Pape, les évêques concluaient : « Nous n'avons que peu de chose à ajouter à ces paroles. » Mais ils refusaient toujours de signer les déclarations toutes faites du régime contre les impérialismes occidentaux, les fauteurs de guerre fascistes, etc. ; ils s'abstenaient de parler le langage du Kominform, et le gouvernement hongrois se mit à proclamer qu'en n'usant pas du vocabulaire du Kominform les évêques avaient omis de « travailler pour la paix », comme le leur demandait l'accord.

Une personnalité de premier plan dans le mouvement des « prêtres populaires » est le chanoine Miklos Beresztoczy, ancien directeur de l'Action catholique, qui prononce maintenant des discours pour injurier les évêques. Jugé et condamné en même temps que le cardinal Mindszenty, relâché plus tard, il semble avoir définitivement changé. Un autre prélat qui paraît avoir subi un changement frappant est l'évêque de Csanad, Mgr Hamvas ; arrêté à peu près en même temps que Mgr Groesz et relâché quelques jours plus tard, il diffère du tout au tout de l'évêque de Csanad qui, il y a quelques mois à peine, a été abreuvé d'injures par la presse communiste en même temps que l'évêque de Vac. Il a envoyé au gouvernement une lettre dans laquelle il accepte les accusations lancées contre lui pendant le procès de Mgr Groesz et promet de soutenir désormais le régime. Il vient de regagner son siège et, selon toute apparence, n'est plus sous contrainte, si bien qu'il pourrait rétracter sa lettre s'il le voulait. Mais il semble qu'il faille maintenant le classer avec le chanoine Beresztoczy et divers autres prélats d'Europe orientale chez qui une période d'emprisonnement relativement courte a produit des changements durables par des

moyens sur lesquels nous en sommes réduits à des conjectures. Si la police politique peut obtenir de tels résultats d'une manière durable, il est clair qu'elle peut facilement styler quelqu'un pour un procès de quelques jours. Reste à savoir pourquoi on a jugé Mgr Groesz, alors que le procès Mindszenty a fait tant de tort au gouvernement hongrois et pourquoi on ne l'a pas simplement fait disparaître comme on a fait pour l'archevêque de Prague.

Une déclaration des évêques hongrois (?)

L'agence officielle hongroise, M. T. I., *a annoncé qu'une Conférence des évêques hongrois s'est tenue le 3 juillet dernier, après la condamnation de Mgr Groesz, sous la présidence de l'archevêque d'Eger, Mgr Czapik, le seul archevêque de Hongrie qui soit encore en liberté. A l'issue de la Conférence aurait été publiée la déclaration suivante que reproduisait* The Tablet (14. 7. 51). *L'hebdomadaire anglais remarque à ce sujet que ces textes fournis par les agences orientales ne sont pas forcément complets et doivent être acceptés sous toute réserve. Il reste que Mgr Groesz a été mis en prison pour sa fidélité à l'Eglise. Voici le texte de l'agence hongroise :*

Suivant les commandements de Notre-Seigneur, nous devons être de loyaux citoyens de l'Etat dans lequel nous vivons. Nous devons observer les lois de cet Etat, puisque celles-ci ne nous disent pas de répudier les droits de Dieu.

1. Nous déclarons que nous reconnaissons l'Etat hongrois et la République du peuple hongrois comme notre patrie bien-aimée et que nous voulons en observer les lois ;

2. En application de ce principe, nous condamnons toutes tentatives et toute activité qui emploient des moyens violents ou illégaux, quels que soient ceux qui les emploient ; nous condamnons spécialement et stigmatisons ces chefs ecclésiastiques dont l'activité coupable a été dernièrement mise en lumière ;

3. Nous déclarons notre volonté d'observer avec une croissante vigilance l'agrément conclu entre l'autorité épiscopale et la République du peuple hongrois, et nous prendrons les mesures disciplinaires, selon les dispositions du droit canonique, contre toute personne ecclésiastique trouvée coupable d'avoir transgressé les droits de la démocratie populaire.

Nous soutenons les efforts du gouvernement en vue d'écarter la menace de la guerre. Egalement, en conformité avec notre mission, nous sommes pour la paix et nous approuvons le Mouvement en faveur de la paix des prêtres catholiques dans l'esprit de notre Eglise.

Nous invitons solennellement tout le monde à s'associer à notre déclaration et à nous assister dans sa mise en pratique.

LA MORT DU MARÉCHAL PÉTAIN

Le lundi 23 juillet à 9 h. 20 est mort à Port-Joinville, à l'île d'Yeu, à 96 ans le maréchal Pétain.

Quelques dates

Henri-Philippe Pétain est né à Cauchy-la-Tour (Pas-de-Calais), le 24 avril 1856.

Après avoir fait ses études secondaires au collège Saint-Bertin, à Saint-Omer, il est admis à Saint-Cyr, d'où il sort, en 1878. Il est affecté comme sous-lieutenant au 24e bataillon de chasseurs à pied. Breveté d'état-major en 1890, il est nommé capitaine au 8e bataillon de chasseurs, à Amiens. Il est successivement appelé à l'état-major du 15e corps, à Marseille, puis au gouvernement militaire de Paris ; enfin, en 1902, détaché comme instructeur à l'Ecole normale de tir, au camp de Châlons. En 1904, il entre à l'Ecole de guerre, comme professeur adjoint de tactique appliquée à l'infanterie.

La guerre de 1914-1918.

En 1914, il allait être atteint par la limite d'âge avec le grade de colonel, lorsque la guerre éclate. Placé à la tête de la 4e brigade d'infanterie, il se distingue à la bataille de Dinant, en août 1914. Nommé général le 26 août, il participe à la bataille de la Marne avec la 6e division d'infanterie et est cité à l'ordre de l'armée. Puis, au cours de l'hiver 1914-1915, à la tête du 33e corps, il remporte plusieurs succès dans les batailles de l'Artois. Divisionnaire en avril 1915, il se voit confier la 2e armée.

En février 1916, alors que les armées du kronprinz s'élancent sur Verdun, il est convoqué par le général Joffre à son quartier général et, sur la proposition du général de Castelnau, il est chargé de la direction du secteur avec la mission « d'enrayer l'effort prononcé par l'ennemi sur le front nord de Verdun ». Le 10 avril, il lance son célèbre ordre du jour qui se termine par ces mots : « Courage ! On les aura ! »

Il reçoit ensuite le commandement du groupe d'armées du Centre. En 1917, il remplace le général Nivelle comme commandant en chef des armées du Nord et du Nord-Est, mais c'est au général Foch que sont confiées, le 17 avril 1918, la direction stratégique des opérations et la coordination des armées française, anglaise et américaine. Le 6 août 1918, le général Pétain, déjà grand'-croix de la Légion d'honneur, reçoit la médaille militaire et, le 19 novembre, il est fait maréchal de France.

L'entre-deux-guerres.

Le maréchal Pétain est élu en 1919 membre de l'Académie des sciences morales et politiques, et, en juin 1929, il remplacera à l'Académie française le maréchal Foch.

En 1925-1926, il est envoyé au Maroc, à la suite de la révolte d'Abd-el-Krim. Il déclenche une série d'offensives combinées avec l'action des troupes espagnoles qui venaient de débarquer sur la côte africaine, et une opération sur Taza amenait bientôt la reddition du « rebelle ».

En 1934, M. Doumergue, dans le Cabinet d'Union nationale qu'il constitue au lendemain des journées de février, charge le maréchal Pétain du ministère de la Défense nationale. Le 1er mars 1939, le maréchal Pétain est envoyé comme ambassadeur à Burgos, auprès du général Franco, que la France vient de reconnaître.

L'armistice de 1940.

Le 16 mai 1940, M. Paul Reynaud, qui vient de succéder à la tête du gouvernement à M. Daladier, offre au maréchal Pétain un poste de ministre d'Etat, avec la vice-présidence du Conseil. Devant l'avance allemande, le gouvernement quitte Paris et se replie en Touraine. Près de Briare, le 11 juin, a lieu une dramatique entrevue des ministres français avec M. Churchill et Eden, qui demandent la continuation de la lutte. Le 12, à Bléré, au cours d'un Conseil des ministres, le maréchal Pétain parle pour la première fois de demander l'armistice. Mais aucune décision n'est prise. Le 16, à Bordeaux, M. Paul Reynaud démissionne et le maréchal Pétain est chargé de constituer le ministère. Il demande l'armistice, qui sera conclu le 26 juin.

Le 10 juillet 1940, l'Assemblée nationale réunie à Vichy lui confie les pleins pouvoirs exécutifs et législatifs pour réformer l'Etat. Le lendemain, trois actes constitutionnels abrogent les lois de 1875 et précisent les pouvoirs du maréchal qui prend le titre de chef de l'Etat français, tandis que Pierre Laval, vice-président du Conseil, est appelé à recueillir éventuellement sa succession.

La politique de collaboration.

Le 24 octobre, le maréchal Pétain rencontre Hitler à Montoire. Au cours de cette entrevue sont jetées les bases d'une politique de collaboration franco-allemande. Mais, le 13 décembre, la tension augmente de nouveau avec l'occupant, à la suite du renvoi de Pierre Laval, qui est remplacé par l'amiral Darlan. Cependant, le 1er décembre 1941, le maréchal Pétain rencontre à Saint-Florentin le maréchal Gœring et, quelques mois après, le 18 avril 1942, il rappelle Pierre Laval qui devient chef du gouvernement et responsable de la politique intérieure et extérieure de Vichy.

Le 10 novembre 1942, les troupes alliées débarquent en Afrique du Nord et, le lendemain, les Allemands envahissent la zone Sud. Tout en protestant, à Berlin, contre cette violation des clauses de l'armistice, le maréchal invite les populations nord-africaines à résister aux Alliés et désavoue publiquement la position prise à Alger par l'amiral Darlan.

Le 17 novembre, par deux actes constitutionnels, il donne les pleins pouvoirs à Pierre Laval et le désigne à nouveau pour successeur. Cependant, à la fin de l'année suivante, à la mi-novembre, lassé de la politique collaborationniste de Laval, il prépare de nouveaux textes par lesquels l'Assemblée nationale serait convoquée, au cas où sa succession serait ouverte, pour désigner le nouveau chef de l'Etat. Un Conseil est en même temps désigné pour assurer l'intérim. Ces mesures devaient être annoncées par une allocution radiodiffusée, mais les Allemands, avertis, y opposent leur *veto* et empêchent la promulgation des textes.

La défaite allemande et l'effondrement du régime de Vichy.

Le 16 août 1944, le maréchal Pétain est emmené par les Allemands en retraite, de Vichy à Sigmaringen, où s'installe la « délégation » de Fernand de Brinon, à laquelle il refuse de s'associer. Le 24 novembre 1944, passant par la Suisse, il se constitue prisonnier à la frontière française. Détenu au fort de Montrouge, pendant l'instruction de son procès, il est traduit en Haute Cour, le 23 juillet 1945. L'acte d'accusation lui reproche notamment d'avoir fait de l'acceptation définitive de la défaite la base de sa politique ; d'avoir outrepassé les pouvoirs qui lui avaient été confiés par l'Assemblée nationale ; d'avoir établi une politique de collaboration ; d'avoir contribué au fonctionnement de la machine de guerre allemande en fournissant volontairement de la main-d'œuvre et du matériel ; enfin, sa politique en Syrie, en Indochine et en Afrique du Nord et la constitution de la légion antibolchevique.

La détention à l'île d'Yeu.

Le 14 août, Philippe Pétain est condamné à la peine de mort, à l'indignité nationale et à la confiscation de ses biens. Il est radié des contrôles de la Légion d'honneur et de la médaille militaire. A la demande des jurés, le général de Gaulle commue sa peine en celle de la détention perpétuelle. Enfermé au fort du Portalet, il est transféré en novembre 1945 au fort de La Pierre-Levée, dans l'île d'Yeu.

Il y a quelques semaines, le 8 juin, le président de la République avait décidé que la détention perpétuelle serait transformée en résidence dans un établissement hospitalier. Ce caractère fut d'abord accordé au fort de la Pierre-Levée, puis le maréchal fut transféré dans une villa de l'île d'Yeu, où il vient de rendre le dernier soupir.

***

A l'occasion de la mort du maréchal Pétain les cardinaux de France ont publié le communiqué suivant (1) :

Communiqué des cardinaux français

Le maréchal Pétain vient de mourir, après avoir été, par un fait unique dans les annales de notre histoire, prisonnier pendant plus de cinq ans, jusqu'à l'âge de 95 ans, au fort de l'île d'Yeu.

Devant la tombe d'un vieillard qui a connu tant de gloire et tant d'humiliation, nous pensons qu'il convient de ne prononcer que des paroles de paix.

Peu de destinées furent plus tragiques que la sienne. Parmi les chefs militaires qui se sont illustrés durant la première guerre mondiale, il reste dans le souvenir de ses anciens soldats l'un des plus grands.

C'est ce qui lui valut en 1940 le périlleux honneur d'être porté par une opinion publique en détresse, malgré ses 84 ans, à la suprême magistrature de l'Etat, et d'avoir à prendre, en face de l'invasion et de l'occupation ennemies, les plus graves responsabilités. Ses actes ont été dès lors ardemment discutés. Lui, pourtant, a toujours protesté de la droiture de ses intentions et a

(1) Cf. *Les Croix* du 23 juillet 1951 (édition de province).

déclaré s'en remettre au jugement impartial de l'histoire. C'est elle, en effet, qui le jugera après Dieu.

L'émotion qu'a suscitée en ces derniers temps la perspective de sa mort nous fait penser que des messes seront demandées pour le repos de son âme. Nous ne pouvons que louer cette initiative qui est bien dans la tradition chrétienne et française. Mais nous désirons que ces messes, loin de donner lieu à des manifestations politiques, gardent partout la dignité qui convient à des cérémonies religieuses et le recueillement qu'exige la prière pour les défunts.

† ACHILLE, card. LIÉNART, *évêque de Lille.*

† PIERRE-MARIE, card. GERLIER, *archevêque de Lyon.*

† JULES GÉRAUD, card. SALIÈGE, *archevêque de Toulouse.*

† CLÉMENT, card. ROQUES, *archevêque de Rennes.*

Statistique religieuse des Etats-Unis

La revue suisse Orientierung *du* 31. 1. 1951 *publie les données suivantes :*

Les chiffres.

Depuis treize ans, l'Eglise catholique a pu enregistrer un mouvement progressif de conversions : plus d'un million d'adultes pendant cette période. Pour la seule année 1949, leur nombre était de 120 000, des protestants pour la plupart. Cette progression constante des conversions contribue à une certaine hostilité à l'égard de l'Eglise catholique (c'est le cas par exemple dans l'hebdomadaire *Christian Century*, qui fournit à ses lecteurs également des données statistiques en cette matière) ; on lui reproche de vouloir à tout prix faire des Etats-Unis un pays catholique.

Seule une étude attentive des dernières statistiques du *Catholic Directory* (Annuaire catholique) permet de se rendre compte réellement du nombre considérable des conversions. En 1930 on comptait 20 203 702 catholiques et 38 232 conversions, en 1935 20 523 053 catholiques et 63 854 conversions, en 1940 21 403 136 catholiques et 73 677 conversions, en 1945 24 402 124 catholiques et 87 430 conversions, en 1949 27 766 141 catholiques et 119 173 conversions (1).

En 1939 l'accroissement du nombre de catholiques fut de 5 pour 100, en 1944 de 12 pour 100, en 1949 de 16 pour 100, tandis que le pourcentage de l'accroissement du nombre de conversions est plus élevé encore : 28 pour 100 en 1934, 35 pour 100 en 1939, 29 pour 100 en 1944, et 41 pour 100 en 1949. La montée des conversions est donc plus rapide que le mouvement d'ensemble ; en d'autres termes, les convertis occupent proportionnellement une place de plus en plus importante dans le catholicisme des Etats-Unis, ce qui peut éventuellement influencer la vie catholique du pays, comme c'est le cas également dans certaines régions d'Angleterre.

Le mouvement de conversions parmi les noirs est un chapitre à part. Ce que Mgr Drew a fait à Harlem, le quartier noir de New-York, est sans précédent. En 1949 1 027 adultes furent gagnés à l'Eglise dans les 5 paroisses de Harlem. Il faut noter aussi que les convertis aux Etats-Unis restent généralement fidèles au catholicisme ; plus que cela, ils travaillent avec un esprit apostolique vraiment exemplaire.

(1) Les Etats-Unis comptaient, en 1870, 38 558 371 habitants ; en 1890, 62 947 714 ; en 1910, 91 972 266 ; en 1930, 122 775 046 ; en 1948, approximativement 147 millions. (*N. D. L. R.*)

Les causes des conversions.

Quand on cherche les causes de ce mouvement intense de conversions, il faut reconnaître que l'organisation catholique est bien construite et qu'elle développe une activité très efficace. Le catholicisme aux Etats-Unis dispose de moyens d'information bien adaptés qui atteignent les milieux les plus vastes et les renseignent sur la doctrine catholique. La « boîte aux lettres catholique » et « l'heure catholique » à la radio sont pareilles ailleurs ; ce sont des moyens parfaitement adaptés à la mentalité américaine, ce qui explique leur succès éclatant.

Le point de départ de l'action pour les conversions fut la constatation que beaucoup de non catholiques avaient — et ont — des idées complètement fausses sur le catholicisme. Pourquoi ne pas leur demander de faire connaître leurs objections contre l'Eglise catholique ? C'est pourquoi, il y a une cinquantaine d'années, le R. P. Conway, de la Congrégation des Paulistes, invitait régulièrement le public à mettre par écrit ses critiques contre l'Eglise. En trente années, le P. Conway reçut 250 000 réponses. Il rassembla les mille critiques les plus importantes dans un ouvrage d'apologétique en y ajoutant chaque fois une réponse brève et pertinente. Cet ouvrage devint le manuel pour convertis le plus populaire dans les pays de langue anglaise. En un seul tirage, on en a vendu 2 millions d'exemplaires.

Les Pères Paulistes adoptèrent, à New-York en particulier, la méthode du P. Conway ; en fondant des associations d'apologétique dans tout le pays, ils lui ont donné une base plus large. De plus, on a créé une société chargée de donner des renseignements sur le catholicisme ; au moyen de tracts, elle éclaire les non-catholiques sur la foi catholique. Le bureau de renseignements lancé par les évêques et les hommes catholiques accomplit une tâche immense en publiant des articles d'information dans 425 journaux non catholiques. La Société s'adresse également chaque semaine au public non catholique devant 102 émetteurs de radio. On estime à quelque 15 millions le nombre de personnes atteintes par cette « heure catholique » de la radio.

Ces moyens de propagande ne constituent qu'une première prise de contact, assez lâche. Elle doit être suivi d'un enseignement catéchistique individuel et plus long donné par les prêtres de l'endroit. Le processus de conversions est une affaire si intime qu'on a hésité longtemps au

États-Unis devant l'enseignement dans des « cours de catéchumènes ». On se disait que les conversions ne sauraient se réaliser selon la méthode de la « production en série » ; aussi préférait-on jadis l'enseignement individuel. Mais le nombre croissant de convertis a posé l'Eglise devant un problème difficile. Le nombre de prêtres et le travail qu'ils ont par ailleurs ne permettent plus de recourir toujours à l'enseignement individuel. Aussi a-t-on fini par se résoudre à l'enseignement collectif, les résultats ont été excellents. Cela est dû pour une part non négligeable à des prêtres éminents, spécialisés pour cette tâche et à l'usage des moyens d'enseignement les plus modernes, notamment le film.

Les autres confessions.

Un numéro spécial du Christian Century *du 13. 12. 1950 relate la création du « Conseil national de l'Eglise du Christ aux Etats-Unis ». Il donne en même temps un état détaillé des Eglises membres de cette fédération, à laquelle adhèrent toutes les confessions chrétiennes des Etats-Unis, sauf l'Eglise catholique et deux groupes de moindre importance : les Baptistes du Sud et les Luthériens du Missouri.*

Baptistes :	
American Baptist Convention	1 583 360
National Baptist Convention of America	2 594 521
National Baptist Convention U. S. A.	4 386 206
Autres	6 462
L'Eglise des frères (Church of Brethren)	185 088
Eglises chrétiennes congrégationalistes	1 184 661
Disciples du Christ	1 738 605
Eglise évangélique réformée	714 583
Eglise évangélique des frères unis	711 537
Quakers	74 810
Luthériens :	
Eglise luthérienne de la confession d'Augsbourg	312 326
Eglise luthérienne danoise	13 931
Eglise luthérienne unie d'Amérique	1 349 663
Frères moraves	38 923
Presbytériens :	
Presbyterian Church in the United States	653 594
Presbyterian Church in the U. S. A.	2 401 849
United Presbyterian Church of North-America	213 810
Eglise réformée d'Amérique	179 085
Méthodistes :	
American Methodist Episcopal Church	1 066 301
American Methodist Episcopal Zion Church	520 175
Colored Methodist Episcopal Church	381 000
Methodist Church	8 792 569
Eglise protestante épiscopalienne (anglicans)	1 671 366
Orthodoxes :	
Roumains	50 000
Russes	300 000
Syriens	20 300
Ukrainiens	39 500
TOTAL :	31 183 225

LIVRES REÇUS

— *L'homme humilié.* Sort des réfugiés et « personnes déplacées » (1912-1950), par FRANÇOIS NOURISSIER. Préface de L. Massignon. — Vol. 12 × 19 cm., 196 pages, 225 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIe.

Les exodes, les expulsions, les déportations de populations se succèdent depuis le début du siècle dans le monde entier, sous des formes et des dimensions diverses. A l'occasion et à la suite des deux dernières guerres mondiales, ces tristes phénomènes se sont multipliés et sont devenus des moyens légaux de gouvernement pour se débarrasser des opposants politiques, pour supprimer des minorités ethniques, pour résoudre le problème de la main-d'œuvre, pour réduire en servitude des pays satellites, etc. Au cours des dix dernières années, dans la seule Europe, plus de 20 millions de personnes ont été jetées sur les routes, déportées, enfermées dans des camps de concentration, massacrées pour des motifs politiques. M. Nourissier entreprend une étude d'ensemble sur le sort de ces réfugiés au sens large, de ces « personnes déplacées ; *displaced person* ou *D. P.* ». De plusieurs missions auprès des réfugiés d'Allemagne, d'Autriche, de la Palestine, il rapporte des renseignements précis sur la situation misérable de ces pauvres gens. Son livre insiste particulièrement sur les causes doctrinales de cette misère, sur ses dimensions mondiales, sur les remèdes qui lui ont été appliqués, sur le plan de l'assistance matérielle et juridique : il s'agit de reclasser et de protéger sur le plan humain et civique ces apatrides. Ni l'Organisation des Nations Unies ni les chrétiens ne peuvent rester indifférents ou inactifs en face de cette tragique situation de tant de millions d'êtres humains en Palestine comme en Allemagne. Notre siècle ne doit pas oublier les droits de la personne humaine ni se définir le siècle des camps de concentration et des bagnes.

— *Tricheurs*, par L.-T. JURDANT. (Coll. « Ruban bleu ».) — Un vol. de 200 pages, 160 francs ; port, 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. Paris 1668.

John Sunkist, de Chicago, sorte de vagabond-philosophe que la vie a malmené, s'est donné pour tâche de défendre les faibles opprimés et de contrarier les « tricheries » des hommes. Un soir, il trouve dans un bois un portefeuille bourré de billets de banque, mais il le rapporte à celui qui l'a perdu : Alfred Menoui, un gros éleveur de chevaux. Comme Sunkist ne veut pas accepter de récompense, Alfred, lui demande d'aller chez sa mère et ses frères qu'il a quittés depuis dix-sept ans, et de leur dire « qu'il reviendra bientôt ». L'autre acquiesce. Il trouve la ferme à demi ruinée. Les habitants vivent dans la misère et s'attendent à être expulsés du logis dans quelques jours par un créancier inconnu. Ce drame est l'œuvre d'un tricheur...

Mais un autre a tout combiné, tout prévu, tout calculé pour amener la ruine des Menoui. Alerté par Sunkist, Alfred revient enfin pour recevoir le dernier soupir de sa mère. Le tricheur, le mauvais génie de la famille, c'est... Ce livre, d'une haute portée morale, est passionnant comme un roman policier dont il a parfois la facture.

— *Le drame de Frileuse*, par M.-L. GRANDJEAN. (Coll. « La Frégate ».) — Un vol. de 128 pages, 50 francs ; port, 15 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

Brusquement, la marquise de Villeny, châtelaine de Frileuse, s'aperçoit un matin de la disparition de son fils, Serge. Quelques instants plus tard, une fermière du château, la mère Catherine, vient, tout éplorée, raconter que son petit-fils, surnommé l'Innocent dans le pays, a également disparu. Il s'était attaché à Serge et le suivait souvent à la chasse. Qu'est devenu Serge de Villeny ? Qui a tué l'Innocent ? Comment et pourquoi ? Un dénouement très ingénieux résoudra toutes ces questions aux dernières pages de ce roman policier attachant et rapidement mené, plein de mystère, d'émotion et de talent. Un livre intéressant qui passionnera surtout les jeunes gens.

LÉGISLATION ET JURISPRUDENCE

SUBVENTIONS à l'enseignement technique

Enseignement technique. — Ecole privée reconnue. — Demande de subvention. — Refus. — Motif déterminant : caractère confessionnel. — Illégalité.

L'article 36 de la loi du 25 juillet 1919 relatif aux subventions aux établissements d'enseignement technique ne fait aucune distinction entre les établissements publics et les établissements privés ;

Est donc entachée d'excès de pouvoir la décision ministérielle refusant une subvention à une école technique privée en raison de son caractère confessionnel, sans qu'il ait d'ailleurs été allégué, qu'en raison de circonstances particulières la subvention ainsi refusée aurait eu le caractère d'une subvention déguisée au culte et prohibée par l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905.

CONSEIL D'ÉTAT (Section du Contentieux)

Séance du 7 juillet 1950.

Œuvre de Saint-Nicolas et autres contre Enseignement technique.

Le Conseil d'Etat statuant au Contentieux,

Sur le rapport de la 3e sous-section de la section du Contentieux,

Vu la requête (1) présentée :

1° pour l'œuvre de Saint-Nicolas, association reconnue d'utilité publique, dont le siège est à Paris, 92, rue de Vaugirard, représentée par ses administrateurs en exercice ;

2° pour l'Association des parents d'élèves de l'enseignement technique privé de la Seine, association déclarée dont le siège est à Paris, 69, rue Caumartin, représentée par son Conseil d'administration en exercice,

ladite requête enregistrée au Secrétariat du Contentieux du Conseil d'Etat du 23 juillet 1948 et tendant à ce qu'il plaise au Conseil annuler une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par le ministre de l'Education nationale sur la demande de subvention présentée le 29 janvier 1948 par le directeur de l'Ecole industrielle et commerciale Saint-Nicolas ;

Ce faire, attendu que les refus opposés aux demandes de subvention présentées par cette école ont eu pour origine un avis émis en matière budgétaire par l'Assemblée consultative et tendant à supprimer tout crédit en faveur des écoles confessionnelles ; que cet avis avait un caractère purement consultatif ; que d'ailleurs les inscriptions ou rejets de crédit n'ont pas valeur de loi et ne peuvent créer ni droit ni obligation ; que cette position de l'Assemblée consultative était fondée à tort sur l'annulation des lois de Vichy, du 2 novembre 1941, alors que ces lois ne concernaient en réalité que les écoles primaires privées ; que l'école industrielle et commerciale Saint-Nicolas, école technique privée, a qualité, en vertu de l'article 36 de la loi du 25 juillet 1919, qui est toujours restée en vigueur, pour recevoir des subventions ; que c'est en violation de cette disposition législative que l'administration a écarté ladite école, à raison de son seul caractère confessionnel, du bénéfice des subventions ;

Vu le récépissé postal de la demande adressée par les requérantes au directeur de l'enseignement technique ;

Vu les observations présentées par le ministre de l'Education nationale, en réponse à la communication qui lui a été donnée du pourvoi, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 22 décembre 1949, et tendant au rejet de la requête par les motifs qu'en ce qui concerne le refus de subvention au titre de l'année 1948, qui seul est susceptible de recours, l'administration n'a pas fait connaître les motifs de sa décision ; que c'est à tort que les requérantes lui prêtent des préoccupations d'ordre confessionnel ; qu'en réalité, la loi du 25 juillet 1919 ne crée aucun droit au profit des œuvres privées ; qu'il appartient au ministre, seul juge de l'opportunité, de répartir entre les écoles privées qui lui paraissent le mieux correspondre à l'intérêt public les crédits, d'ailleurs très limités, inscrits à la loi de finances ;

Vu les observations en réplique présentées pour l'œuvre de Saint-Nicolas et pour l'Association des parents d'élèves de l'enseignement technique privé de la Seine, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus le 16 janvier 1950 et tendant aux mêmes fins que la requête, par les mêmes moyens et, en outre, par les motifs que le refus opposé aux demandes de subvention a eu effectivement pour cause le caractère confessionnel de l'établissement demandeur ; que ce motif a été explicité dans des décisions de refus datant de 1945 à 1946, dont la décision attaquée n'est qu'un simple renouvellement ; qu'il a encore été explicité dans une lettre du 3 septembre 1948 du secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et à l'enseignement technique ;

Vu la lettre du secrétaire d'Etat à l'enseignement technique du 3 septembre 1948 ;

Vu les nouvelles observations présentées par le ministre de l'Education nationale, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 16 mars 1950, et tendant au rejet de la requête pour les motifs ci-dessus exposés et, en outre, par le motif que la lettre du 3 septembre 1948 invoquée par la requête a un caractère privé et ne s'intègre pas dans la décision officielle prise par le ministre compétent ; que, si elle mentionne la décision de l'Assemblée consultative de 1946, elle entend ainsi rappeler seulement la diminution dont les crédits affectés aux écoles libres ont été l'objet depuis cette date ;

Vu les observations nouvelles présentées pour les requérantes, lesdites observations enregistrées comme ci-dessus, le 4 avril 1950, et tendant aux mêmes fins que la requête par les mêmes moyens et en outre par les motifs que la lettre du 3 septembre 1948 apporte de façon irréfutable la preuve des véritables raisons de la décision attaquée ;

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Vu les lois du 9 décembre 1905, du 25 juillet 1919 et l'ordonnance du 17 avril 1945 ;

Vu l'ordonnance du 31 juillet 1945 ;

Ouï M. Jean Donnedieu de Vabres, maître des requêtes, en son rapport ;

Ouï Me Célice, avocat de l'Association « l'œuvre de Saint-Nicolas » et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement technique privé de la Seine, en ses observations ;

Ouï M. Gazier, auditeur, commissaire-adjoint du gouvernement, en ses conclusions :

Considérant qu'aux termes de l'article 36 de la loi du 25 juillet 1919 relatif aux écoles d'enseignement technique privé, « l'Etat peut participer soit sous forme de bourses, soit sous forme de subventions, aux dépenses de fonctionnement des écoles reconnues » ;

Considérant qu'il ressort des pièces versées au dossier et notamment d'une lettre du secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et à l'Enseigne-

(1) N° 98 306.

ment technique en date du 3 septembre 1948, que le rejet de la demande de subvention de l'école Saint-Nicolas, école technique privée reconnue, a eu pour motif déterminant le caractère confessionnel de cet établissement ;

Considérant que la disposition législative précitée n'a établi entre les écoles d'enseignement technique privées aucune discrimination fondée sur leur caractère laïque ou confessionnel ; que la portée de ce texte n'a été modifiée à cet égard ni par un avis émis en matière budgétaire par l'Assemblée consultative provisoire ni par une ordonnance du 17 avril 1945, qui concerne exclusivement l'enseignement primaire ;

Considérant d'autre part qu'il n'est pas allégué par le ministre de l'Education nationale que l'octroi d'une subvention à l'école industrielle et commerciale Saint-Nicolas aurait eu, en raison de la nature de cet établissement, le caractère d'une subvention déguisée au culte, prohibée par l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 ;

Considérant que, dans ces conditions, en rejetant par le motif susindiqué la demande qui lui était présentée pour ledit établissement, le ministre de l'Education nationale a fait une fausse application de la loi ;

Décide :

La décision implicite susvisée du ministre de l'Education nationale est annulée.

Observations — I. La difficulté résolue par cet arrêt est de même nature que celle réglée par une précédente décision du Conseil d'Etat du 9 décembre 1938 (*D. C.*, t. XL, col. 34 et suiv. et la note). La seule différence provient de ce que, dans l'arrêt de 1938, il s'agissait d'une subvention à un établissement secondaire en application de l'article 69 de la loi du 15 mars 1850 alors que, dans l'espèce actuelle, il s'agit d'une subvention au profit d'une école technique privée en application de l'article 36 de la loi du 25 juillet 1919.

L'article 36 dont s'agit est très net. Il dispose que :

« L'Etat peut participer, soit sous forme de bourses, soit sous forme de subventions, aux dépenses de fonctionnement des écoles reconnues.

Les conditions de cette participation sont fixées par décret.

Elle ne peut être accordée qu'après avis favorable de la Commission permanente du Conseil supérieur de l'enseignement technique. »

Ainsi, il n'est fait aucune espèce de distinction suivant le caractère confessionnel ou non des établissements d'enseignement technique. Le ministre le savait bien. Aussi cherchait-il simplement à prétendre que sa décision n'était pas motivée par des considérations d'ordre confessionnel ; il invoquait, en outre, le caractère discrétionnaire de ses décisions pour la répartition des maigres crédits des subventions.

Le Conseil d'Etat, faisant état des pièces du dossier, a constaté qu'en réalité le motif déterminant du refus ministériel était bien d'ordre confessionnel. Ne s'agissant pas d'un établissement ecclésiastique, il ne pouvait être question d'une subvention prohibée au culte. Dès lors, le refus inspiré par un motif déterminant illicite devait être annulé.

II. Cette décision a été l'occasion d'un rappel de l'ordonnance du 17 avril 1945 portant rétablissement de la légalité républicaine en matière scolaire. Notons que cette légalité concernait spécialement la prohibition des subventions aux établissements privés d'enseignement primaire. Elle n'atteignait pas les autres ordres d'enseignement. Cette légalité n'a d'ailleurs rien de définitif. Ce qu'une loi a fait, une autre peut le défaire. Avec un peu plus de caractère et de persévérance elle eut pu déjà être modifiée. La question reste ouverte. Elle se posera à nouveau au cours de cette législature.

III. Rappelons, toutefois, que les subventions en matière d'enseignement secondaire sont données sur le simple avis du Conseil supérieur (1) alors que les subventions en matière d'enseignement technique le sont après avis *favorable* de la Commission permanente du Conseil supérieur de l'enseignement technique. La composition du Conseil supérieur a été modifiée au cours de la guerre dans un sens moins libéral, du fait de l'occupation et de la difficulté de réunir les représentants des divers intérêts autrefois admis au sein du Conseil supérieur. En particulier les représentants des familles ont été éliminés. Les fonctionnaires de l'éducation nationale constituent la grosse majorité. La composition large et diverse de l'avant-guerre n'a pas entièrement reparu. Une fois de plus ont été reprises, après la Libération, les formules centralisatrices imposées par la guerre du gouvernement de Vichy. Lorsqu'il y aura lieu d'aborder les questions de réformes scolaires c'est un point important qu'il y aura lieu de ne point oublier.

J. R.

(1) Art. 4 l. 19-26 mars 1873.

— *Code social.* Esquisse de la doctrine sociale catholique. Nouvelle synthèse. Union internationale d'études sociales. — Vol. 13 × 20 cm., 126 pages, 180 francs. Editions Erasme, Bruxelles. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Troisième édition, mise à jour en 1948, du *Code social*, publié en 1927 par l'Union internationale d'études sociales. Cette dernière (plus connue sous le nom d'Union de Malines), fondée en 1920 par le cardinal Mercier, comprend aujourd'hui des sociologues de quatorze pays (voir la liste à la page 107 du livre). Elle a adapté aux progrès actuels et à l'évolution économico-sociale des dernières années, cette esquisse ou synthèse de la doctrine sociale catholique qu'est le *Code social.* On trouve dans les sept chapitres de cet ouvrage, présenté en formules brèves et claires, ce que l'Eglise enseigne sur la vie familiale, civique, professionnelle, économique, internationale, surnaturelle. On a inséré, en appendice, une déclaration des droits de l'homme qui a été soumise, en février 1947, à la Commission des droits de l'homme instituée au sein de l'O. N. U. Un excellent Index analytique facilite l'usage de ce *Code social.* A noter que, dans la numérotation des articles, les numéros mis entre parenthèses renvoient aux textes correspondants de la deuxième édition du *Code social*, en 1935.

— *La filleule de Nostradamus* (Coll. « Etoiles »), par CLAUDE SOLHAC. — Un vol. de 208 pages, 140 francs ; port, 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

Tout le roman gravite autour d'une petite duchesse de 16 ans, Iseult, et met en lumière l'évolution profonde de cette âme limpide, fière, mais capricieuse, inconsciente de la détresse et de la souffrance humaines. Il faudra l'horreur de la guerre, la fuite, les deuils, l'angoisse quotidienne pour transformer l'insouciante châtelaine en femme vaillante et secourable. Le style très personnel de Claude Solhac sert admirablement cette intrigue simple et émouvante. Le récit est habile, d'une allure moderne, dégagé de toute lourdeur. Un beau roman plein de poésie et d'un intérêt passionnant.

— *La dague aux trois rubis*, par JACQUES NORD. — Roman publié en deux fascicules (12 × 16 cm.), mensuels, de 32 pages, 25 francs. Coll. « Cadets-Romains ». Imprimerie Laboureur et Cie, Issoudun.

DOSSIERS DE « LA D. C. »

La question des associations diocésaines et des Syndicats ecclésiastiques en 1922 à l'occasion d'une correspondance diplomatique inédite

I. La béatification de Pie X a ravivé l'attention sur la question de la loi de séparation du 9 décembre 1905 et des Associations cultuelles qu'il avait définitivement condamnées par l'Encyclique *Gravissimo Officii* du 10 août 1906. Des témoignages éclatants sont venus rendre hommage à la perspicacité et à l'énergie du grand Pape qui, confiant en l'héroïsme du clergé de France, n'avait point hésité à choisir d'un côté entre la confiscation des biens ecclésiastiques et la pauvreté en résultant, et de l'autre, l'acceptation des cultuelles semeuses de schismes et de divisions. Tout récemment la revue *Ecclesia* publiait des déclarations enthousiastes d'admiration émanant, quinze ans après, de l'ancien rapporteur de la loi, le ministre Briand, qui prétendait avoir été mal compris et entendait s'attribuer le mérite d'avoir songé à faire une loi merveilleusement souple, susceptible de donner à l'Eglise et aux catholiques les satisfactions légitimes (1). Nous n'avons pas à discuter ici les déclarations posthumes de celui qui, au cours de la discussion, entendait rejeter la rupture sur la volonté personnelle et unilatérale du Pape, faisait entendre que, si le rôle de la loi n'était pas de préparer des schismes, ce n'était pas non plus son rôle de leur faire obstacle, et déclarait : « Vous pouvez supprimer le budget des cultes en toute sérénité. » Mais il me semble qu'il ne serait pas sans intérêt de faire connaître une correspondance inédite qui confirme que les tractations concernant les Associations diocésaines s'étaient heurtées à de graves difficultés, que l'Encyclique du 18 janvier 1924 n'a pas hésité à rappeler.

II. La séparation avait été accomplie et la rupture consommée officiellement entre la France et le Saint-Siège. Au lendemain de la guerre de 1914, le gouvernement avait compris la lourde faute commise par la suppression de l'ambassade près du Vatican. Alors que les grandes puissances multipliaient leurs informateurs à Rome — observatoire mondial d'une importance que rien ne pouvait remplacer, — la France n'y avait point de représentant officiel. Et je me souviens avoir entendu René Bazin, revenant d'une mission à Reims et reçu en audience par le Saint-Père, raconter comment Benoît XV lui avait fait prêter serment de dire s'il était vrai, comme on le lui affirmait de tous côtés, qu'à Reims, les tours de la cathédrale étaient garnies de canons et d'armements qui en faisaient un centre stratégique pouvant justifier des bombardements. Des photographies, habilement truquées, dont on ne connut que bien plus tard l'officine allemande de fabrication en Italie, étaient largement distribuées. La vérité était odieusement falsifiée, sur ce point comme sur bien d'autres, sans qu'aucune protestation officielle put démasquer les faux.

Au début de 1920 on ne pouvait plus mettre en doute que l'intérêt national imposait le rétablissement de relations diplomatiques. La politique française était aux prises en Alsace-Lorraine, aux Echelles du Levant, au Maroc, au Cameroun, au Togo et ailleurs, avec des difficultés politico-religieuses dont la solution dépendait d'un accord amiable avec la puissance pontificale.

Le rétablissement *officiel* de l'ambassade était devenu nécessaire : pour gagner du temps, il parut opportun de désigner aussitôt un chargé d'affaires, M. Doulcet. La reprise officielle des relations fut votée par la Chambre le 20 novembre 1920, et par le Sénat, resté plus anticlérical, le 16 décembre 1921, après un grand débat qui remplit quatre jours et mit en évidence la volonté du gouvernement de faire entrer l'Eglse dans le cadre de la loi de 1905 en constituant des Associations cultuelles.

A Rome, Benoît XV souhaitait que le rétablissement de l'ambassade fut marqué par une amélioration immédiate de la situation trop précaire du clergé français, et par voie de conséquence par l'établissement d'un statut légal de la propriété ecclésiastique. C'est sur ces points que s'ouvrirent de délicates négociations que j'ai analysées dans le premier volume de mon *Traité de la législation des cultes* (p. 177 à 193).

La question comportait trois solutions :

— L'utilisation pure et simple des Associations de droit commun dans le cadre de la loi de 1901.

— La création de syndicats en utilisant l'extension de leur capacité par la loi du 12 mars 1920.

— La création d'Associations diocésaines organisées de manière à ne pas tomber sous les condamnations de Pie X.

III. La nouvelle législation syndicale paraissait à une partie de l'épiscopat une solution non pas idéale, mais de nature à donner certaines satisfactions sur le plan matériel. Au lendemain de la loi de 1920, je fus appelé par l'archevêque de Rouen, Mgr Dubois, devenu ensuite archevêque de Paris et cardinal, à exposer devant son clergé les grandes lignes de la nouvelle législation : bien entendu, il ne pouvait être question d'en profiter pour tout ce qui concernait l'exercice du culte. Quelque temps après, j'eus l'occasion de m'arrêter à Reims et d'avoir avec le cardinal Luçon, que je connaissais depuis longtemps, des entretiens au cours desquels le cardinal me communiqua la correspondance qu'il était en train d'échanger avec Rome et avec M. Jonnart, ambassadeur de France près du Vatican. La guerre est survenue. Dans le bouleversement des archives, la copie des réponses du cardinal n'a pu être retrouvée, mais les lettres de M. Jonnart sont intéressantes, j'ai reçu l'autorisation de les reproduire, et peut-être trouvera-t-on un jour dans les archives du Quai d'Orsay et du Vatican un complément de documents.

Il y avait un précédent :

Mgr Bonnet, qui fut à Viviers un grand évêque

(1) Nos deux articles dans *la Croix*, numéro du 12 et numéro du 13 juillet 1951.

lorsqu'il connut la loi syndicale, résolut d'entrer sans tarder dans la voie des réalisations ; il étudia avec grand soin la création d'un syndicat ecclésiastique avee des objectifs sagement limités. Les statuts furent révisés avec soin, notamment par le bâtonnier Charles Jacquier, jurisconsulte éminent, orateur prestigieux dont on a pu dire qu'il était « l'éloquence faite homme », et grand chrétien d'un dévouement sans limites. Ce fut le premier syndicat constitué, et Lyon suivit immédiatement cet exemple.

A Reims, le cardinal Luçon se préoccupait pareillement de la question. Il n'imaginait aucunement faire d'un syndicat ecclésiastique l'instrument permettant à l'Eglise d'assurer le culte et la reconstitution de son patrimoine, mais très sagement il y voyait, au moins pour commencer, le moyen de posséder les Séminaires diocésains, donc des maisons de formation professionnelle au sens de la loi, et la maison de retraite des prêtres âgés ou infirmes, ce qui rentrait pareillement dans les buts prévus par la législation syndicale. Il avait saisi le Saint-Siège de la question, comme l'indique la réponse de Mgr Ceretti, nonce apostolique de France.

NONCIATURE APOSTOLIQUE
DE FRANCE
—
N° 1292

Paris, le 26 juillet 1922.

EMINENTISSIME SEIGNEUR,

En me référant à la lettre que Votre Eminence a bien voulu adresser à S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat à la date du 11 juillet courant concernant le projet de former à Reims un syndicat, composé exclusivement d'ecclésiastiques, à l'effet de posséder légalement la propriété des Séminaires diocésains et de la maison de retraite des prêtres âgés ou infirmes, je m'empresse d'informer Votre Eminence que le Saint-Siège a pris note de Sa lettre et, eu égard aux motifs exposés et à l'urgence du cas, ne s'oppose pas à la réalisation de ce projet aux conditions mentionnées dans la susdite lettre.

En portant ce qui précède à Votre connaissance, je profite de cette occasion por Vous renouveler, Eminentissime Seigneur, l'expression de la profonde vénération avec laquelle je me redis

de Votre Eminence

B. CERRETTI,
archevêque de Corinthe.
nonce apostolique.

Son Eminence le cardinal Luçon,
archevêque de Reims.

IV. Il est vraisemblable que le gouvernement avait été au courant de ces préoccupations et qu'il en prévint son ambassadeur, M. Jonnart.

A la date du 2 septembre 1922, M. Jonnart envoya au cardinal l'importante lettre dont voici la reproduction intégrale :

AMBASSADE DE FRANCE
PRES LE SAINT-SIEGE

Paris, le 2 septembre 1922.

EMINENCE,

Dans le dernier entretien que j'ai eu avec Lui, le Saint-Père m'a fait connaître que vous projetiez de créer un Syndicat de prêtres auquel serait dévolu le patrimoine de l'Eglise dans votre diocèse.

Je crois de mon devoir de vous signaler, conformément à l'avis nettement exprimé par d'éminents Juristes, dont quelques-uns occupent les plus hautes fonctions au Conseil d'Etat, que l'organisation de Syndicats au sein de l'Eglise serait contraire à la fois aux lois sur les cultes et aux lois sur les Syndicats. C'est également l'avis du gouvernement et le mien.

Voilà trente-deux ans que j'appartiens au Parlement et je ne crois pas que l'on y trouvera une majorité reconnaissant aujourd'hui à l'Eglise un droit qu'aucune législation n'a jamais admis, celui de recevoir toutes libéralités, entre-vifs ou testamentaires, sans autorisation, sans intervention quelconque des Pouvoirs Publics et sans limitation d'aucune sorte.

Il n'y a, à mon sens, que trois solutions qui puissent être envisagées :

1° *le maintien du* statu quo, *des plus préjudiciables aux intérêts de l'Eglise ;*

2° *l'application du droit commun, c'est-à-dire la constitution d'Associations en vertu de la loi de* 1901 *qui n'offrent aucune espèce de garanties pour le respect de la hiérarchie ;*

3° *enfin, la constitution d'Associations procédant de l'article 4 de la loi du 9 décembre* 1905, *Associations privilégiées en raison des sérieux avantages que leur a assurés le législateur et qui garantissent de la façon la plus efficace les principes de la discipline et de la hiérarchie dans l'Eglise catholique.*

Votre Eminence, dont je connais la grande bienveillance, voudra bien m'excuser de Lui soumettre mon opinion dans la crise que nous traversons. Les catholiques les plus clairvoyants, comme le comte d'Haussonville, M. Goyau et d'autres remarquables esprits ont exprimé les mêmes sentiments, en ce qui concerne le projet d'Association diocésaine.

Je prie Votre Eminence de vouloir bien agréer l'hommage de mon profond respect et de mes sentiments les plus dévoués. JONNART.

M. Jonnart présentait inexactement la question en supposant qu'il s'agissait de créer un syndicat « auquel serait dévolu le patrimoine de l'Eglise dans le diocèse ». Posée avec une formule aussi générale et peu conforme à la lettre du cardinal, la réponse pouvait justifier l'avis de hautes personnalités du gouvernement et du Conseil d'Etat pour déclarer que « l'organisation de syndicats au sein de l'Eglise serait contraire à la fois aux lois sur les cultes et aux lois sur les syndicats ».

Mais ce qui dans cette lettre doit retenir l'attention, c'est la déclaration qui met en évidence la mentalité parlementaire, c'est cette opposition permanente à tout système qui permettrait à l'Eglise d'acquérir sans le contrôle et l'autorisation du gouvernement. Les syndicats sont les seuls organismes qui, dans notre droit public, peuvent acquérir et posséder dans le cadre de leurs statuts sans avoir besoin d'obtenir une autorisation. On peut leur faire des dons ou des legs, mobiliers ou immobiliers, et leur gestion échappe au contrôle des administrations. Comme ses collègues du Parlement, M. Jonnart ne pouvait pas concevoir que l'Eglise échappât à ce contrôle, et il se faisait manifestement l'interprète du gouvernement en insistant pour l'acceptation du projet d'Associations diocésaines.

Le texte de la réponse du cardinal n'a pas été

retrouvé, mais il est aisé d'en reconstituer le sens : c'était manifestement une mise au point du véritable projet.

Le 21 septembre, nouvelle lettre de M. Jonnart. En présence des explications données sur le rôle limité attendu des syndicats, M. Jonnart n'insistait pas sur ce que sa première lettre avait de trop absolu : il ne contestait plus d'une façon générale la légalité de tous les syndicats ecclésiastiques, mais il persistait à affirmer que ceux-ci ne pouvaient pas se constituer pour assurer l'exercice du culte et il insistait sur l'acceptation des diocésaines.

SENAT 21 septembre 1922.

EMINENCE,

Je vous suis très reconnaissant d'avoir bien voulu préciser les termes de votre lettre au Saint-Père.

Je n'irai pas jusqu'à dire que les Tribunaux devraient considérer comme illégaux des syndicats de professeurs de Séminaires. Mais j'ai la conviction qu'ils déclareraient illégaux les syndicats de prêtres qui, contrairement à l'article 18 de la loi du 9 décembre 1905, se constitueraient pour « subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public d'un culte ».

Or, c'est la question qui se pose à la Cour de Rome.

Comme je souhaite ardemment que la pacification religieuse triomphe dans notre pays, je serais désolé que le Vatican entrât dans une voie où il ne récolterait, hélas ! que d'amères déceptions.

Je prie votre Eminence de daigner agréer le nouvel hommage de mon profond respect.

Signé : JONNART.

— M. Chabrun, député, professeur à l'Institut catholique de Paris, qui fut rapporteur à la Chambre de la loi de 1920, a exprimé son avis dans un long mémoire qui ne laisse aucun doute sur ce point que la Chambre n'a pas voulu autoriser la constitution de syndicats de prêtres pour assurer l'exercice du culte. Sa consultation complète celles que j'ai demandées à d'éminents juristes. S. Em. Mgr Cerretti l'a entre les mains.

J.

Le cardinal ne se laissa point détourner de ses projets dont la légalité n'était pas douteuse. Il en avisa le Saint-Siège et il en reçut la réponse suivante contenant approbation expresse de cette tentative :

SECRETAIRERIE D'ETAT
DE SA SAINTETE
— Du Vatican, le 12 octobre 1922.
N° 8833

EMINENTISSIME ET RÉVÉRENDISSIME SEIGNEUR,

J'ai régulièrement reçu la vénérée lettre de votre Eminence en date du 28 septembre courant.

Je m'empresse d'autant de lui signifer que le Saint-Siège voit avec satisfaction toute tentative faite pour satisfaire aux nécessités de l'Eglise de France et qu'en conséquence, il n'a aucune raison de s'opposer à la constitution projetée d'un syndicat ecclésiastique dans votre archidiocèse.

Je profite volontiers de l'occasion pour exprimer à votre Eminence les sentiments de ma profonde vénération avec lesquels je baise respectueusement sa main.

De Votre Eminence Révérendissime le très humble et dévoué serviteur. Signé : P. C. GASPARRI.

A Son Eminence Révérendissime le cardinal Louis Henri Luçon, archevêque de Reims.

V. Depuis ce jour, des syndicats ecclésiastiques ont été constitués dans divers diocèses. Ils ont pu permettre l'acquisition de certains biens et ils ont servi à la défense du clergé. C'est ainsi qu'un récent arrêt de la Cour de la Réunion du 10 février 1948 a expressément affirmé la légalité du syndicat dans les poursuites dirigées contre des diffamateurs et la Chambre civile de la Cour de Cassation, dans son arrêt du 13 juin 1939, avait condamné des diffamateurs à des dommages-intérêts au profit de l'évêque de Quimper et du président du syndicat ecclésiastique de ce diocèse. (Cf. *D. C.*, n° 1 030 et note, et n° 1 053 du 9 octobre 1949.)

L'existence des syndicats en se juxtaposant à la constitution d'Associations diocésaines n'a pas nui à la constitution de celles-ci. On sait qu'en suite de laborieuse tractations les diocésaines, très différentes des Associations cultuelles de la loi de 1905 auxquelles était réservé exclusivement l'exercice du culte public, furent autorisées par l'Encyclique *Maximam Gravissimamque* du 18 janvier 1924 en suite de l'avis du Conseil d'Etat du 13 décembre 1923.

Trois idées fondamentales régissent les diocésaines : 1° il ne peut y avoir qu'une seule Association par diocèse ; 2° cette Association a obligatoirement l'évêque à sa tête, et elle est composée, quant à ses membres, de manière à assurer le respect de la hiérarchie ecclésiastique ; 3° elle a exclusivement pour objet de subvenir aux frais et à l'entretien du culte, ces mots étant pris d'ailleurs dans un sens large, mais, et c'est là un point essentiel, il lui est interdit de s'occuper de *l'exercice du culte*, alors que, au contraire, cet exercice devait être une attribution fondamentale des Associations cultuelles.

Près de vingt ans après leur organisation, la capacité des Associations diocésaines a été élargie par la loi du 25 décembre 1942 : elles peuvent dorénavant recevoir des libéralités, ce qui leur était rigoureusement interdit jusqu'à ce jour, et l'article 35 de la loi du 15 novembre 1943 a réduit à 12 % (actuellement 14 %, article 782 du Code général des impôts du 6 avril 1950), le taux des droits sur les dons et legs. Rappelons enfin que le décret de déconcentration du 4 janvier 1949 sur la tutelle administrative a conféré aux préfets le droit de statuer sur les libéralités inférieures à 500 000 francs quand il n'y a aucune réclamation des familles. Les syndicats ne jouissent d'aucune réduction fiscale, c'est le tarif ruineux des libéralités entre étrangers qui s'applique et absorbe plus de la moitié de l'actif légué.

La perspective de voir porter les efforts sur la législation syndicale et la crainte de voir l'Eglise se refuser à entrer en 1923 dans la voie des Associations diocésaines ont donné des résultats qui, si incomplets qu'ils soient, méritent d'être retenus et ont contribué à amener une heureuse détente dans les rapports avec les pouvoirs publics.

AUGUSTE RIVET,
ancien bâtonnier, doyen honoraire de la Faculté catholique de droit de Lyon.

Vœux et souhaits paternels de Sa Sainteté à la Jeunesse ouvrière catholique féminine d'Italie

Le Saint-Père a reçu le 30 juin 300 dirigeants du mouvement de la Jeunesse ouvrière catholique féminine italienne ayant participé au IIe Congrès national qui s'est déroulé les jours précédents à Rome, et leur a adressé le discours suivant (1) :

Soyez les bienvenues, chères filles, vous qui représentez la jeunesse ouvrière catholique féminine d'Italie, et qui, à l'occasion de votre second Congrès national, vous êtes réunies autour de Nous pour invoquer pour vous et votre œuvre, avec la Bénédiction Apostolique, l'abondance des grâces célestes.

A la mémorable audience du 5 septembre 1948, Nous avons dit à la Jeunesse féminine d'Action catholique : « En avant, en avant, spécialement vous, les jeunes travailleuses ! » Et, en effet, vous avez accompli de grands progrès : en premier lieu, *extérieurement*. Sans aucun doute, le nombre des adhérentes n'est pas lui non plus sans valeur. Vous en faites vous-mêmes l'expérience chaque jour. *La sensation d'être seule* dans la lutte pour la cause de Jésus-Christ, ou de toute façon d'avoir contre soi un nombre écrasant d'ennemis, est amère et diminue facilement la confiance. Imaginez (ou rappelez-vous) la condition d'une jeune fille pure, droite, pieuse, comme submergée par une mer d'hostilité ou d'indifférence, qui, dans l'atelier, à l'usine ou au bureau, en allant et venant, durant des jours, des mois et des années, doit vivre seule, comme un agneau au milieu de loups (cf. *Matth.* x, 16), sans appuis ni aides, et conserve, malgré tout, sa foi, sa piété, sa vertu. Combien auraient le courage de persévérer indéfiniment ? Mais si quelques jeunes de cette sorte se trouvent ensemble et s'unissent en un petit groupe fidèle, par leur zèle d'apostolat elles en attireront d'autres et d'autres encore, jusqu'alors trop timides, et chacune se sentira plus sûre et plus fière. Augmentant ainsi en nombre, elles deviennent une force avec laquelle les adversaires doivent eux-mêmes compter, et qui les met elles-mêmes en mesure de se procurer les moyens extérieurs nécessaires au développement de leur action. C'est pour cela que Nous Nous réjouissons de vous savoir notablement accrues au point de vue numérique et, visiblement, en pleine organisation.

Mais ce qui importe davantage, c'est que vous avez progressé également en ce qui concerne l'esprit *intérieur*. Nous avons jeté un regard sur votre *catéchisme*, dans lequel vous avez brièvement résumé la doctrine sociale de l'Eglise, admirablement exposée, voici soixante ans, par Notre immortel prédécesseur Léon XIII dans son Encyclique *Rerum Novarum*. Ce catéchisme sera entre les mains de chacune de vos adhérentes et il sera lu en commun dans vos réunions. Comme s'éclairciront alors les fins auxquelles vous aspirez ! Comme se feront pour ainsi dire palpables ces sages enseignements que vous aurez à appliquer dans les circonstances concrètes de la vie et de votre travail ! Et quelle supériorité et prépondérance la connaissance raisonnée, approfondie de cette doctrine claire et limpide vous donnera sur vos adversaires qui, bien souvent, ne savent que répéter les habituelles formules creuses d'une propagande superficielle ! Avec quelle sûreté et quelle facilité chacune de vous pourra les réfuter et les réduire au silence !

(1) Traduction la *la D. C.* sur le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 2-3 juillet 1951.

Vous vous êtes donc accrues *intérieurement*. Avec un vif intérêt Nous avons parcouru les développements du thème proposé pour le concours auquel vous avait invitées votre beau périodique *Squilli* (« Sons de cloches »). Nous sommes resté émerveillé en voyant comment de jeunes concurrentes, sans grandes études, ont pu faire tant de choses. Nous félicitons spécialement les six habiles triomphatrices de la compétition, mais aussi les autres qui ont indiscutablement donné la preuve d'une réelle valeur.

Vous avez grandi *intérieurement parce que vous luttez*. Votre lutte spirituelle est souvent *dure, mais toujours courageuse*. Nous avons lu avec une émotion intime les extraits de lettres, reflets vivants de votre vie quotidienne, et Nous avons pensé à la parole du divin Maître : « S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront vous aussi. » (*Ioan.* xv, 20.) Ces luttes que vous devez soutenir et les insultes et violences que vous devez subir sont le sceau dont sont marqués les véritables disciples du Christ que le Rédempteur a appelés heureux et bienheureux (cf. *Matth.* v, 11).

Vous avez grandi intérieurement, parce que de tous vos écrits, rapports et projets s'exhale, non la haine ni l'envie de classes, mais le désir que vous toutes et tous ceux avec qui vous devez avoir affaire, deviennent de meilleurs chrétiens, des chrétiens parfaits, dans toutes les circonstances de la vie, des chrétiens de la justice sociale et de l'amour social. Ce que vous avez en vue, c'est la dignité du travailleur, surtout de la femme et de la jeune fille. Les nouvelles mesures législatives que vous souhaitez, la meilleure observation des lois en vigueur, que vous réclamez, n'ont pas d'autre but. Ce but est enraciné dans la volonté de Dieu qui veut que tous, dans le monde du travail, supérieurs et subordonnés, patrons et ouvriers, respectent toujours et partout la dignité humaine et exercent, jour par jour, dans l'esprit du Christ, la justice et la charité.

Continuez donc à apporter avec une ardeur juvénile cet esprit au milieu du peuple laborieux de votre patrie et ne vous donnez point de trêve tant que la flamme de votre zèle ne brûlera point également là où encore, malheureusement, le désir du gain et du succès n'est point pénétré du sens social et de la responsabilité. Que votre exemple et votre volonté résolue d'être des chrétiennes parfaites entraînent derrière vous tous les autres. Tel est votre apostolat que Nous bénissons de nouveau.

En avant, en avant, spécialement vous, les jeunes travailleuses ! En gage de l'amour de Jésus-Christ et de la protection maternelle de Marie, Nous vous donnons de tout cœur, à vous, à vos familles, à toutes les adhérentes de votre mouvement, à votre travail, la Bénédiction apostolique.

— *Le chrétien face aux athéismes*, par le R. P. Michel Riquet, S. J. — Vol. 12 × 19 cm., 216 pages, 225 fr. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Ce volume réunit les conférences données à Notre-Dame de Paris, durant le Carême 1950. C'est l'exposé de la position du chrétien en face du problème de l'athéisme, du scientisme, du marxisme, de l'existentialisme. L'examen des grands courants de la pensée contemporaine se joint à une solide connaissance de la vraie doctrine et à une rigoureuse dialectique.

RADIOMESSAGE DU SOUVERAIN PONTIFE

pour le XXVe anniversaire de la jeunesse féminine de l'A. C. espagnole

Le 1er juillet, Sa Sainteté a adressé le radiomessage suivant à la 3e assemblée générale que tenait la Jeunesse féminine espagnole au XXVe anniversaire de sa fondation (1) :

Très chères filles, jeunes catholiques espagnoles qui, réunies à Madrid, clôturez votre 3e assemblée nationale pour la commémoration des *vingt-cinq premières années* de votre association.

Comme il est facile pour Nous, étant donné la proximité de l'Année Sainte, d'imaginer ce qu'est en ce moment la place de l'Ameria ! Il Nous suffit d'évoquer votre grand pèlerinage de juillet, et il Nous semble entendre de nouveau les vivats et acclamations qui montent de vos cœurs, de voir vos visages illuminés, vos sourires de satisfaction filiale, vos yeux voilés par les larmes.

Nous voici donc de nouveau parmi vous, chères filles, tout au moins par la pensée et la parole ; tout d'abord, pour manifester Notre gratitude au Seigneur qui vous a tant aidées en ce quart de siècle ; ensuite, pour vous exprimer, à vous aussi, Notre reconnaissance pour le bien que vous avez fait ; et enfin, pour répondre à votre légitime attente par quelques simples directives.

Oui, merci au Seigneur ; car votre vie n'a pas été facile, surtout si l'on tient compte qu'après les jours de votre enfance ne tardèrent pas à en venir d'autres, bien amers, où votre route devait être *marquée par les fleurs du martyre*. Qui ne verra la main du Très-Haut dans votre prodigieuse renaissance, à peine la tourmente passée, au point d'arriver en très peu de temps à l'épanouissement actuel ? Et qui ne se sentira poussé à entonner un hymne de louange et de gratitude au Donateur de tout bien, en considérant que tout cela a été réalisé pour vous qui aviez spécialement besoin d'aide à cause de votre jeunesse ? « *In omnibus gratias agite ; haec est enim voluntas Dei in Christo Iesu :* Remerciez de tout le Seigneur, parce que c'est ce que Dieu veut que vous fassiez au nom de Jésus-Christ. » (*I Tess.* V, 18.)

Merci également à vous pour le bien que vous avez fait. Et celui qui voudrait le connaître, le trouve là dans ces *cinq lustres d'histoire* si chargés que, sans pouvoir l'éviter, Nous Nous sentons incité à les comparer à ces arbres fruitiers qui, en ce moment, dans vos plaines fertiles, inclinent leurs branches jusqu'au sol comme s'ils ne pouvaient supporter le doux poids de leurs fruits abondants. Trois assemblées générales, dont une en plein climat héroïque ; d'innombrables cours et Semaines ; votre présence à Saragosse et Santiago, à Fatima et à Rome ; un si grand nombre de revues et de publications ; votre sens social éclairé s'exerçant apostoliquement grâce à vos sections spécialisées, et surtout votre inépuisable charité, si bien manifestée, par exemple, à l'égard des enfants nécessiteux d'Europe et à l'égard des églises et Missions pauvres, dans ce dernier cas par l'intermédiaire de votre Père de Rome. Que Dieu vous en récompense ! Qu'il vous récompense de toute votre bonne volonté, de tout votre esprit de sacrifice et de tou[t] le bien que vous avez fait. Déjà avant Nous avon[s] eu l'occasion d'en faire tout l'éloge ; aujourd'hu[i] en ces noces d'argent, en vous voyant prête[s] avec un esprit courageux et sans le moindre sign[e] de lassitude, à la conquête de l'avenir, en vou[s] entendant affirmer que vous voulez être « de[s] témoins du Christ » en tous lieux, Nous vous don[n]ons une seule consigne : jeunes Espagnoles d'Ac[]tion catholique, au nom du Seigneur et en l'hon[]neur de l'Eglise et de l'Espagne, toujours e[n] avant !

En avant avec votre piété. Parfois, il Nou[s] semble que la fin la plus caractéristique de votr[e] vocation consiste à porter partout, avec le sympa[]thique épanchement que vous savez trouver quan[d] c'est nécessaire, cette atmosphère de spiritualit[é] de sens religieux, de simple et naturelle dévotio[n] que le souffle laïque de nos jours voudrait perfi[]dement chasser du foyer, de l'atelier, de l'usine des lieux de délassement, et reléguer, enferme[r] à double tour, dans la pénombre de la sacristie... Non, « *omnia et in omnibus Christus,* le Chris[t] est tout en tous » (*Col.* III, 11), le Christ présen[t] partout. Et si vous Nous demandez comment vou[s] le porterez, Nous vous répondrons que ce sera principalement avec votre modestie chrétienne. Sans hypocrisie ni pusillanimité, avec une âm[e] forte et décidée, imposez où que ce soit le bon ton de votre réserve et de votre pudeur, comm[e] extériorisation naturelle de votre piété.

En avant avec votre sens social. « Vous n[e] pouvez vous absenter du domaine social », vou[s] a-t-on dit à votre Congrès. Cependant, Nous ajou[]terons à votre intention : c'est précisément dan[s] ce domaine que vous attend une grande mission en réduisant les distances entre les classes sociale[s] dans la fraternité juvénile de votre association en influençant les classes supérieures pour qu'elle[s] se rappellent leurs devoirs et que, renonçant a[u] luxe et à l'ostentation, elles viennent en aide au[x] plus nécessiteuses ; en formant les classes infé[]rieures et en les préparant à une plus grand[e] capacité professionnelle, base de leur just[e] rédemption.

En avant enfin avec votre apostolat. Quelle[s] portes se fermeraient devant une jeune catholiqu[e] dont la présence serait de plus enrichie de[s] charmes de sa pureté et de sa candeur? Y aura-t-i[l] un cœur capable de repousser une de ses prières surtout si elle sait la faire avec l'éloquence d'un[e] jeune fille forte qui ne craint rien et qui, en outre sait qu'elle a raison ? Vous pouvez atteindre tou[s] les milieux pour les purifier, pour les parfumer d[e] vos vertus, pour les imprégner du *bonus odo[r] Christi,* pour gagner des âmes ! En luttant, et e[n] luttant sans répit, surtout pour la sanctificatio[n] de la jeunesse féminine espagnole, parce que c'es[t] de ses rangs que sortiront les mères chrétienne[s] de demain et de ces mères les foyers chrétien[s] qui doivent être la base d'une Espagne fidèle à s[a] tradition et à sa foi !

Un grand nombre de vos sœurs, de nombreuse[s] autres nations, vous entourent en ce moment. d'Espagne même se trouvent là de nombreuse[s]

(1) Traduction de la *D. C.* sur le texte espagnol de *l'Osservatore Romano* du 2-3 juillet 1951.

...tres jeunes filles, spécialement les Congréga-...stes de Marie, bonnes militantes de l'Action ...tholique, ainsi que vous, et dont la campagne ... faveur de la moralité des spectacles comptera ...ns doute sur votre collaboration, sous la prési-...nce de nombreux de Nos vénérables frères de ...épiscopat. Tout cela doit servir à vous faire com-...rendre que le monde, que l'Eglise, que votre ...atrie vous regardent, en attendant quelque chose ... vous. Jeunes catholiques, ne décevez pas tant ...espérances, et que la nouvelle étape, qui com-...ence maintenant, dépasse en tout, si c'est pos-...ble, la précédente qui s'achève à présent !

L'entreprise est ardue, mais votre esprit est fort, et la grâce du ciel, dignement implorée et méritée, ne vous fera jamais défaut. En gage de celle-ci et comme témoignage de Notre affection paternelle, Nous vous donnons, très chères filles, Notre Bénédiction apostolique, avec la pensée de vous bénir non seulement vous-mêmes et vos familles, mais aussi toutes les sections de la grande famille de l'Action catholique, tous ceux qui dans l'apostolat collaborent avec elle, tous ceux qui, en ce moment, écoutent Notre voix ou sont présents sur cette place et, en eux, tout le très cher peuple espagnol.

Directoire pour la pastorale des sacrements à l'usage du clergé. — Une brochure de 80 pages, 60 francs ; port, 15 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

Comme l'écrivait *Prêtre et Apôtre* du 15. 7. 51, « tous les prêtres de France se réjouiront de la publication d'un *Directoire pour la pastorale des sacrements*, adopté par l'Assemblée plénière de l'épiscopat pour tous les diocèses de France. Ils se réjouiront plus encore à la lecture et à l'étude de ce document. Si quelques-uns parfois, devant les difficultés quotidiennes posées par le ministère et dans leur impatience apostolique, ont vu moins clair et ont peut-être douté de l'Eglise, ils sentiront ici renaître toute leur confiance. Le monde où nous sommes ne se prête pas à l'application pure et simple des formules d'apostolat ou des rites sacramentels ; il y a en lui des résistances, des inadaptations, des obstacles à la foi, à la grâce... D'où tension, souffrance, impatiences de notre part... D'où des recherches, des essais un peu tumultueux, des expériences insuffisamment mûries. Il fallait que l'Eglise parle. Elle a parlé, et sa voix dissipe les doutes, encourage les efforts, éclaire les recherches et découvre que la solution de tant de problèmes est dans un approfondissement de la doctrine des sacrements et de notre charge pastorale... On devra lire et relire ce *Directoire*, et pour les réunions d'équipes sacerdotales, c'est, pour assez longtemps, un programme qui s'impose ». On ne saurait mieux dire. Le rapport, présenté à l'Assemblée plénière par S. Exc. Mgr Guerry, sert d'introduction au *Directoire* proprement dit. Ces pages se terminent par divers documents d'ordre doctrinal ou pratique trop peu connus, ou même pour la première fois seulement publiés en français. Principes, règles pratiques, orientations pastorales donnent au clergé voué au ministère et à ses collaborateurs le guide précieux désiré depuis longtemps.

— *Abraham, père des croyants.* Préface par S. Em. le cardinal TISSERANT. — Vol. 14 × 22 cm., 140 pages, 300 francs. Numéro spécial des *Cahiers Sioniens*. C. c. p. Paris 8000-49. P. Démann, 68, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris, VIe.

Il appartenait aux *Cahiers Sioniens* de mettre ainsi en lumière la grande figure de l'ancêtre commun de tous les adorateurs du Dieu vivant, qui inaugure notre Histoire Sainte. Ils ont pu réunir, pour cette tâche, sous le patronage de S. Em. le cardinal Tisserant, une équipe de collaborateurs particulièrement compétents : le P. de Vaux, l'abbé Starcky et le P. Guillet pour Abraham dans l'Ancien Testament, le P. Démann pour Abraham dans le Nouveau Testament, les PP. Daniélou et Botte pour Abraham dans la Tradition et la liturgie chrétiennes, le P. de Mensace et l'abbé Moubarac pour Abraham dans le judaïsme et dans l'islam, enfin P. Mesnard pour le rôle d'Abraham dans la pensée existentielle chez Kierkegaard. Il n'existait jusqu'ici rien de comparable à ce bel ensemble qui, tout en se présentant avec un maximum de garantie de valeur scientifique, entend avant tout apporter une authentique nourriture spirituelle au public catholique et à tous les croyants, en les ramenant à la « racine sainte » de l'unique peuple de Dieu.

— *Autour du Curé d'Ars,* par Mgr FRANCIS TROCHU. — Vol. 21,5 × 13,5 cm., 360 pages, 390 francs. E. Vitte, 3, place Bellecour, Lyon ; 10, rue Jean-Bart, Paris, 6e.

Le titre de ce livre indique son objet et sa portée. Ce n'est pas une biographie, mais un chapelet de souvenirs, un vaste complément d'enquête « autour du Curé d'Ars ». Tout n'a pas encore été dit sur lui. Dans ce nouveau travail, Mgr Trochu va nous donner une série de renseignements sur la correspondance (environ soixante-dix lettres et billets), la bibliothèque, l'écriture, les amis, les médecins de saint Jean-Marie Vianney, sur les monuments d'Ars qu'il a bénits, sur sa paroisse, sur sa décoration, sur son entrevue avec le P. Lacordaire, sur ses fondations de missions décennales, sur l'histoire de sa canonisation, etc. Tout le monde connaît la valeur historique et littéraire des ouvrages déjà publiés par Mgr Trochu sur le Curé d'Ars : le dernier en date est digne des précédents qu'il complétera sur plusieurs points.

— *L'Eglise pour vous : qu'est-ce que c'est ?* par JEAN PROTAT. — Vol. 12 × 18,5 cm., 128 pages, 135 francs. Editions Spes, 79, rue de Gentilly, Paris, XIIIe.

Livre demandé et rédigé pour informer les laïques, croyants, incroyants, même ceux qui ont quitté l'Eglise, sur le « mystère de l'Eglise ». Il ne veut pas répondre à tous les problèmes posés par l'existence de l'Eglise et les exigences de sa mission ; mais seulement à la question contenue dans le titre. En effet, les témoignages recueillis et résumés dans les premières pages de l'ouvrage, manifestent, même chez les chrétiens, une grave méconnaissance ou une ignorance complète de ce qu'est l'Eglise. « M'est avis, déclare un jour Jeanne d'Arc, que c'est tout un de Notre-Seigneur et de l'Eglise. » Réponse simple, juste et profonde : l'Eglise, c'est le Christ. Partant de là, l'auteur va exposer cette vérité affirmée par la Sainte Ecriture. L'Eglise continue le Christ et tire de son union avec lui les notes d'unité, de catholicité, de sainteté, d'apostolicité qui lui sont propres. Le lecteur admirera la sûreté doctrinale de ce livre où il trouvera, avec les textes sacrés judicieusement choisis, de multiples citations d'ouvrages de théologie ou d'essais dus à des laïques.

— *Grandeurs et servitudes de l'enseignement libre,* par JEAN PÉLISSIER. — Un vol. de 132 pages, 225 francs ; port, 30 francs. Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIIe. C. c. p. 1668.

Jean Pélissier a mené, pour *la Croix*, une enquête sur la situation de l'enseignement catholique dans l'Ouest. Il l'a, depuis, complétée par un tableau exact — puisé aux sources les plus qualifiées — de l'état réel du problème dans chacun des diocèses de France. Pour la première fois, croyons-nous, on trouve ainsi réunis les chiffres exacts concernant le nombre d'écoles et de maîtres, les émoluments de ces derniers, les initiatives prises par les catholiques, et le budget imposé, tant par diocèse que pour le pays tout entier. C'est là un ouvrage documentaire de premier ordre. Remarquablement ordonné, il est écrit sans vaine floriture, avec le souci constant de l'exactitude et de la clarté ; la préoccupation de convaincre, sans se départir d'une objectivité, d'une impartialité qui font le plus grand honneur à l'auteur et à son œuvre.

ÉVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JUIN 1951

DIMANCHE 10. — A L'ÉTRANGER. — Au *Tonkin,* le général de Linarès, commandant des forces franco-vietnamiennes, prend en main les 5 000 combattants de l'évêché de Phat-Diem.

LUNDI 11. — A Paris, Congrès des dépositaires de journaux.

— Ouverture, à Paris, des conversations entre M. Foster Dulles et M. Robert Schuman sur le traité de paix avec le Japon.

— Mort, à Paris, à l'âge 68 ans, du dessinateur et caricaturiste H.-P. Gassier.

— M. Emile Danoën reçoit le prix du roman populiste pour son dernier roman : *Une maison soufflée au vent.*

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Lisbonne,* du XIII[e] Congrès biennal de la Chambre de commerce internationale.

— A *Bruxelles,* M. Julien Green est élu membre de l'Académie royale belge de langue française, au fauteuil de l'écrivain suisse Robert de Traz, décédé.

— Mort, près de Cintra (*Portugal*), à l'âge de 75 ans, de la princesse Elisabeth d'Orléans-Bragance. Née comtesse Dobrzenski, elle était la mère de la princesse Maria-Francisca, duchesse de Bragance, de Thérèse d'Orléans-Bragance et des princes don Pedro et don Joao d'Orléans-Bragance. Elle sera inhumée au Brésil.

MARDI 12. — La mission spéciale de l'E. C. A. en France annonce que 10 milliards de crédits Marshall vont être répartis entre les territoires français d'outre-mer.

— A Marseille, grèves tournantes dans les rédactions et les imprimeries des quotidiens de la ville.

A L'ÉTRANGER. — A *Genève,* la XXXIV[e] Conférence annuelle du travail admet la République fédérale allemande comme membre de l'O. I. T. (Organisation internationale du travail).

— Les démocrates-chrétiens obtiennent la majorité des sièges aux élections municipales d'*Italie.* Les communistes perdent les villes de Florence, Turin et Pise, grâce aux apparentements, mais ils n'ont point perdu de voix.

— A *Belgrade,* M. Srezentitch, ministre adjoint des Finances, est arrêté pour son activité « favorable au Kominform ».

— L'abbé Jeanson, aumônier général en Indochine, et l'aumônier militaire Pierre Boulard sont poignardés par des membres du Viet-Minh, près de Cantho, à une centaine de kilomètres de *Saïgon.*

MERCREDI 13. — Le grand prix du cinéma français 1951 est attribué au film : *Journal d'un curé de campagne,* de Robert Bresson.

MM. Igor B. Maslowski et Olivier Sechan reçoivent le prix du roman d'aventures pour leur roman : *Vous qui n'avez jamais été tué.*

— L'Association nationale des écrivains de la mer et de l'outre-mer décerne le prix de Madagascar et le prix de l'Indochine. Le prix de Madagascar est partagé entre *La Faune malgache,* de Raymond Decary et *Pirates à Madagascar,* de Hubert Deschamps. Le prix de l'Indochine est attribué à *Soldats de la boue,* de Roger Delpey.

A L'ÉTRANGER. — M. William Foster, conseiller du gouvernement américain pour les affaires d'Extrême-Orient, arrive à *Londres* pour y discuter du traité de paix japonais.

— A *Berlin,* les autorités soviétiques décrètent le « petit blocus » de la ville.

— A *Téhéran,* ouverture des négociations anglo-iraniennes sur l'affaire des pétroles.

— Le Parlement de l'*Irlande* désigne M. de Valera comme premier ministre.

— Mort à *Camberra* (*Australie*), à l'âge de 66 ans, du leader travailliste Chifley, ancien premier ministre.

JEUDI 14. — Arrivée à Paris de M. Willian Foster, administrateur de l'aide américaine (pla Marshall), qui vient s'informer des besoins de économies européennes.

A L'ÉTRANGER. — On signale de *Londres* qu l'épave du sous-marin *Affray,* englouti depui près de deux mois avec tout son équipage, a ét repérée au large de l'île de Wight par 79 mètre de fond.

— Arrivée à *Rome* du chancelier Adenaue invité par le gouvernement italien.

— Une scission se produit au *Viet-Nam,* chez le caodistes dont un colonel a pris le maquis ave 1 500 partisans.

— On annonce de *Téhéran* que l'ouverture de négociations pétrolières a été marquée par u ultimatum de la Perse à l'Anglo-Iranian : « Pa de négociations si la Compagnie ne verse pa 75 % des sommes qu'elle a encaissées depuis 20 mars. »

— En *Corée,* les Alliés entrent dans Pyonggan bastion des Sino-Coréens.

— A *Londres,* MM. Herbert Morrison et Fost Dulles arrivent à un accord complet sur le proj de traité avec le Japon.

VENDREDI 15. — Ouverture au Grand Palais d Paris du XIX[e] Salon international de l'aéronau tique.

— Ouverture, au Palais de Glace de Paris, d Salon de la chasse.

— Le bureau économique et financier du pac atlantique, dont le siège est à Paris, élit à s présidence M. Paul Leroy-Beaulieu.

SAMEDI 16. — A L'ÉTRANGER. — On annonc de Rome que S. S. Pie XII publie une Encycliq sur les Missions.

— Aux *Etats-Unis,* le Syndicat maritime nation donne l'ordre de cessation du travail sur les deu côtes américaines. La grève affecte plus 50 000 ouvriers.

DIMANCHE 17. — Election des 627 députés la future Assemblée nationale.

— Par décision de M. Vincent Auriol, datée d 8 juin, mais rendue publique après la fermetu du scrutin pour les élections à l'Assemblée nati nale, le maréchal Pétain sera transféré dans u établissement hospitalier militaire.

LUNDI 18. — Les élections à l'Assemblée nati nale sont caractérisées par un glissement vers centre droit, des pertes de voix et de sièges p les communistes et le M. R. P., le maintien d socialistes et la montée du R. P. F.

— Ouverture, à Paris, de la VI[e] Conférence l'U. N. E. S. C. O. La lutte contre l'analphabétism est le thème des travaux. M. Trygve Lie prési la séance inaugurale, laquelle a été précéd d'une messe célébrée par Mgr Roncalli.

— Mort de Mgr Pays, évêque de Carcasson Né à Julos, près Lourdes, Mgr Jean-Joseph Pa avait été ordonné prêtre le 9 juillet 1905. Il éta directeur au Grand Séminaire de Tarbes quand fut élu évêque le 26 juin 1932.

— A Paris, salle de la Mutualité, sous la pr sidence de Mgr Feltin, la Ligue féminine d'Acti catholique dresse le bilan de son action dans diocèse.

A L'ÉTRANGER. — Terminant à *Rome* ses entr tiens avec les dirigeants italiens, M. Adenau s'entretient avec MM. de Gasperi et Sforza.

— A *Bonn,* la police allemande arr 2 500 jeunes communistes qui s'apprêtaient à ma cher sur Petersberg, siège de la haute Commissi alliée.

— Fin du petit blocus de *Berlin.*

MARDI 19. — Le secrétariat d'étude pour liberté de l'enseignement fait savoir que 262 députés de la nouvelle Chambre ont adh à l'Association parlementaire pour la liberté l'enseignement.

— Jean Dutourd reçoit le prix Georg

urteline (20 000 francs) pour son roman : *Une te de chien.*

— Arrivée à Paris de M. W. Averell Harriman, nseiller du président Truman pour les affaires rangères. Il vient étudier les mesures prises ur la défense de l'Europe.

— Mort, à Paris, à l'âge de 51 ans, de M. Ray-ond Patenôtre, ancien ministre.

— Mort, à Livry-Gargan, à l'âge de 88 ans, du aveur Louis Legrand.

— Mort, au Perreux, à l'âge de 72 ans, du clown ançois Fratellini.

— Au Val de Grâce, XIII[e] Congrès international médecine et de pharmacie militaires.

— MM. Jacques Madaule et Paul Verneyras nt exclus du M. R. P. pour avoir constitué des tes dissidentes lors des dernières élections.

A L'ÉTRANGER. — Au *Vatican*, le Pape reçoit en dience le chancelier Konrad Adenauer.

— Au *Tonkin*, les forces franco-vietnamiennes clenchent une offensive au nord-ouest de Phaly.

— Mgr Groesz, archevêque de Kalocsa (Hon-ie) est accusé de complot contre la sûreté de Etat, d'espionnage et de trafic des devises.

— Signature à *Londres* par les représentants des ats-membres du pacte atlantique d'une conven-on définissant le statut de leurs forces militaires ationnant sur les territoires d'autres pays embres du pacte.

— Le Conseil de l'O. E. C. E. fixe à 170 mil-ons de dollars par mois les importations de *llemagne.*

— A *Téhéran*, la délégation iranienne rompt les ourparlers avec la délégation de la compagnie glo-iranienne.

MERCREDI 20. — Des représentants des indé-ndants, des paysans et du R. G. R. engagent des nversations en vue de la constitution d'un inter-oupe « IV[e] force ».

— Ouverture, à Alger, d'une Conférence grou-nt les trois hauts représentants du gouverne-ent en Afrique du Nord : le général Juin et M. Léonard et Perillier.

— On signale douze cas de poliomyélite dans Gard.

— Mort, à Paris, à l'âge de 66 ans, du comédien cques Baumer.

— Mort, à Paris, à l'âge de 78 ans, de M. Fran-is-Georges Picot, ambassadeur de France. Révo-ié par Vichy en 1942, il fut réintégré dans les dres en 1945 et nommé successivement ministre énipotentiaire à Tirana, ambassadeur à Caracas, uis à Buenos-Ayres en 1948.

— Mort, à Paris, de M. Albert Kammerer, nbassadeur de France. Il était né le 9 janvier 375. Il est l'auteur de plusieurs livres de docu-entation. Après la libération, il a publié des udes historiques sur l'armistice de 1940, Mers--Kébir, le débarquement africain, qui furent ès discutées.

A L'ÉTRANGER. — On signale de *Rome* que le int-Père a confirmé Mgr Luigi Ligutti dans les nctions d'observateur permanent du Saint-Siège uprès de la F. A. O. (Organisation des Nations nies pour l'agriculture et l'alimentation) et lui adjoint un second observateur.

— L'offensive franco-vietnamienne du *Tonkin* boutit à la prise de plusieurs villages fortifiés u Viet-Minh. Trois bataillons ennemis sont néantis.

— *Téhéran* ordonne la saisie des installations e l'Anglo-Iranian. Londres rappelle ses négocia-urs et adresse un nouvel appel à la Cour de La aye.

— Arrestation de 17 leaders communistes aux *tats-Unis.* Ils sont inculpés de complot contre gouvernement.

JEUDI 21. — Attribution du prix « Vie et onté » (100 000 francs), fondé par la Croix-Rouge ançaise, à M. François Smatchens, président du « Comité de Vigilance et d'action pour l'enfance malheureuse » du XIII[e] arrondissement de Paris, qui a adopté ou pris en charge plus de 60 enfants, délinquants ou en danger moral.

— Ouverture, à Lyon, du V[e] Congrès national des classes moyennes.

— Echec de la Conférence des suppléants à Paris. La Russie demeure libre de renouer les contacts par la voie diplomatique.

— Arrivée à Paris du cardinal Agagianian patriarche de Cilicie, chef spirituel des Arméniens catholiques. Il sera, pour huit jours, l'hôte du gouvernement français.

— Le prix Rivarol est attribué à Mme Emineh Pakravan, romancière persane, pour son roman : *Le prince sans histoire.*

— Entretiens entre M. Queuille et M. Harriman.

— Le peintre Jansen obtient le prix de peinture populiste.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Londres*, de la Conférence des Commonwealth.

— Violentes manifestations antibritanniques à *Téhéran* et *Abadan.*

VENDREDI 22. — Ouverture, à Strasbourg, d'une Conférence européenne de la jeunesse sous les auspices du Conseil de l'Europe.

— A Lille, Congrès national d'habitation et d'ur-banisme. Plus de 500 congressistes participent aux travaux.

— On annonce que la mission française du Kenya a réussi l'ascension du Kilimandjaro, en Afrique orientale.

A L'ÉTRANGER. — En *Italie*, grève générale de vingt-quatre heures des fonctionnaires. On compte un millier et demi de grévistes qui demandent une augmentation de salaire de 12 % au lieu de celle de 5 % offerte par le gouverne-ment. Aucun incident.

— *Téhéran* donne huit jours au personnel de l'Anglo-Iranian Oil Company pour choisir entre la démission et le passage au service de la nouvelle Société nationale des pétroles. La délégation bri-tannique à la Conférence de négociation qui vient d'être rompue quitte Téhéran.

SAMEDI 23. — A *New-York*, M. Jacob Malik, délégué de l'U. R. S. S. aux Nations Unies, pro-pose, dans un discours radiodiffusé, au nom du gouvernement soviétique, une Conférences des belligérants de Corée pour négocier une trêve militaire et un armistice.

— En *Iran*, le personnel de l' « Anglo-Ira-nian » refuse de travailler pour la nouvelle Com-pagnie des pétroles.

— L'agence *Fides* annonce que deux nouveaux évêques ont été arrêtés par les communistes en Chine : Mgr Meledro Guttierrez, S. J., évêque de Nankin, et Mgr Valentin, des Missions-Etrangères de Paris, évêque de Tatsienlu. Le R. P. Martina, des Stigmatins, préfet apostolique de Yihsien, est également en prison.

DIMANCHE 24. — Clôture, à Lyon, du V[e] Con-grès des classes moyennes qui demande une réforme fiscale et la refonte de la Sécurité sociale.

— Aux Sables-d'Olonne, XXVII[e] Congrès national de la Ligue des droits du religieux ancien com-battant.

— 4 000 protestants prennent part, à Mulhouse, dans le domaine de Itorckensolm, à un rassemble-ment, sous la présidence du pasteur Bœgner, pré-sident de la Fédération protestante de France.

— Ouverture, à Paris, du Congrès international jubilaire de la Société française de gynécologie. 600 gynécologues représentant 35 pays y assistent. Clôture le 29 juin.

— On annonce l'ajournement, en raison de l'épidémie de poliomyélite qui sévit actuellement dans le Gard, du Congrès national eucharistique qui devait se tenir du 4 au 8 juillet, à Nîmes.

A L'ÉTRANGER. — A *Saint-Pierre de Rome*, devant une foule de plus de 30 000 personnes,

cérémonies de la double canonisation de Françoise-Emilie de Vialar, fondatrice de l'Institut des Sœurs de Saint-Joseph-de-l'Apparition, née à Gaillac en 1797, et de Maria Mazzallero, née à Mornese (Italie) en 1837, qui fonda avec saint Jean Bosco les Sœurs de Marie-Auxiliatrice.

LUNDI 25. — Par 44 voix contre 37, le bureau du Conseil municipal de Paris est reconduit.

— M. Gabriel Puaux et M. René Roy sont élus membres de l'Académie des sciences morales et politiques, le premier dans la section de législation, en remplacement du président Pichat, et le second dans la section d'économie politique, au fauteuil d'Henri Truchy.

A L'ÉTRANGER. — Ouverture, à *Rome*, du Congrès catholique international rural.

— Le président des *Etats-Unis* répond favorablement à la proposition soviétique d'un règlement pacifique de la guerre en Corée.

— Signature, à *Fribourg-en-Brisgau*, d'un accord constituant une administration franco-allemande pour le pont de Kehl sur le Rhin.

— Au *Cambodge*, Kihoul, chef des Khmers issaraks, fait sa soumission aux forces franco-cambodgiennes.

MARDI 26. — L'Institut de France décerne le prix triennal Orisis « destiné à récompenser les auteurs de travaux remarquables dans les sciences, les lettres, les arts, l'industrie ». 300 00 francs sont attribués à chacun des lauréats : MM. Louis Madelin (Académie française), Eugène Bataillon (Académie des sciences), René Dussaud (Académie des inscriptions et belles-lettres), le baron Seillière (Académie des sciences morales et politiques) et à l'architecte Prost (Académie des beaux-arts).

— Le cardinal Agagianian, chef de l'Eglise d'Arménie, est reçu à la Bonne Presse.

— Me Georges Chresteil est élu bâtonnier du Barreau de Paris.

— M. de La Chauvinière, ministre plénipotentiaire, est nommé chef du protocole en remplacement de M. Dumaine.

A L'ÉTRANGER. — Devant l'aggravation de la situation en *Iran*, un croiseur britannique reçoit l'ordre de se rendre à proximité d'Abadan.

— Mort, à Londres, à l'âge de 55 ans, du romancier Peter Cheney, auteur de romans policiers réputés.

— Le procureur général du « tribunal du peuple » de *Budapest* requiert la peine de mort contre Mgr Groesz.

MERCREDI 27. — A L'ÉTRANGER. — Le gouvernement fédéral de *Bonn* interdit le Mouvement communiste des « Jeunesses allemandes libres ».

— Pour régler le problème des relations commerciales en *Allemagne*, les Occidentaux invitent la Russie à une réunion à Quatre à Berlin.

— L'amiral Alan Kirk s'entretient à *Moscou* avec M. Gromyko au sujet de la proposition de M. Malik sur la solution du conflit coréen.

— Au *Portugal*, VIe rencontre internationale de la Jeunesse indépendante catholique féminine. 30 délégués représentent l'Angleterre, la Belgique, la France, l'île Maurice, l'Egypte, le Canada, la Syrie, la Tunisie, l'Espagne et le Portugal.

JEUDI 28. — Après une visite à Lisieux et diverses réceptions à l'Hôtel de Ville de Paris, à l'archevêché et à la nonciature, au Quai d'Orsay et à l'Institut, le cardinal Agagianian quitte Paris pour Lyon.

— A Paris, XIe Congrès de la Fédération nationale de lutte antituberculeuse.

A L'ÉTRANGER. — Au *Vatican*, le Pape reçoit en audience privée miss Margaret Truman, fille du président des Etats-Unis.

— A *Budapest*, Mgr Groesz est condamné à quinze ans de prison par le tribunal du peuple.

VENDREDI 29. — Arrivée, à Paris, de M. Shinwel, ministre britannique de la Défense.

— Le maréchal Pétain quitte le fort de l'î[le] d'Yeu pour une nouvelle résidence dans un[e] maison de Port-Joinville, devenue annexe d[e] l'hôpital militaire Broussais de Nantes.

— Attribution du prix des Ambassadeurs [à] M. René Laporte pour la suite de romans qu'[il] publie sous le titre *Les membres de la famill[e]*. Elle doit compter six volumes. Quatre ont par[u].

— Mort, à Paris, de l'actrice Suzanne Despré[s], femme du célèbre metteur en scène Lugné-Poë.

A L'ÉTRANGER. — En vue d'un « cessez le feu » en *Corée*, le général Ridgway propose au com[mandant] mandant en chef nord-coréen une rencontre [à] bord d'un navire-hôpital danois dans le port d[e] Wonsan.

SAMEDI 30. — Dans tous les départements d[e] l'Académie de Rennes commencent les grande[s] vacances scolaires, à titre d'expérience.

— M. Paul Ramadier est élu président de l'O[r]ganisation internationale du travail.

A L'ÉTRANGER. — A *Francfort*, les représentan[ts] de dix millions de socialistes appartenant [à] vingt pays différents votent la reconstitution d[e] la IIe Internationale.

— Coup d'Etat manqué au *Siam* où le mar[é]chal Pibul Songgram, chef du gouvernemen[t], enlevé par la marine et libéré par l'armée, repre[nd] le pouvoir vingt-quatre heures plus tard.

— Au *Vatican*, S. S. Pie XII reçoit en audien[ce] privée M. Joseph Pholien, premier ministre belg[e].

29 juill. 1951. — N° 1100. — Nouvelle série : N° 187

Ce numéro contient :

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* R. BERTEAUX.